

**RAPPORT DE L'ETUDE DU CONCEPT SOMMAIRE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'ECOLES PRIMAIRES (PHASE V)
AU
BURKINA FASO**

Juin 2012

Agence Japonaise de Coopération Internationale

Fukunaga Architects- Engineers

HM
JR
12-043

PRÉFACE

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a décidé de mener une étude préparatoire pour le Projet de construction d'écoles primaires (Phase V) au Burkina Faso, et l'a confiée à Fukunaga Architects-Engineers.

La mission d'étude a tenu au cours de la période allant de septembre 2011 à juin 2012, une série de discussions avec les officiels concernés du Gouvernement du Burkina Faso et a effectué les études sur le terrain dans les zones objet du projet. Après le retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et le présent rapport a été finalisé.

Je souhaite que le présent rapport puisse contribuer à la promotion du projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes sincères remerciements aux officiels concernés du Gouvernement de la République du Burkina Faso pour leur étroite coopération apportée aux membres de la mission d'étude.

Juin 2012

Nobuko KAYASHIMA
Directrice Générale,
Département du développement humain
Agence Japonaise de
Coopération Internationale

Résumé

Résumé

1 Présentation générale du pays

Le Burkina Faso est un pays sans accès à la mer qui se situe au sud du Sahara en Afrique de l'Ouest. Il partage ses frontières avec le Mali, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin. Il couvre une superficie de 274 000 km² (70 % de la superficie du Japon), et son altitude est entre 200 m et 700 m : les plus hauts plateaux se trouvent dans le nord et l'ouest du pays et l'altitude décroît vers le sud. La savane s'étend sur l'ensemble du pays, sauf le long de la Volta qui traverse le territoire.

Le climat est tropical soudanien qui divise l'année en deux : la période des pluies (de mai à septembre) et la période sèche (d'octobre à avril) pendant laquelle souffle le harmattan, vent du nord-est sableux, fort et sec. La zone concernée par le Projet est vaste, couvrant 6 provinces qui se situent dans le sud-ouest du pays et 3 provinces de la région Centre-Est. La partie sud-ouest où se trouve la ville de Bobo-Dioulasso appartient à une zone humide de forêt et de savane, avec des précipitations annuelles importantes, soit de 900 mm, alors que dans la région Centre-Est, le chiffre reste entre 100 et 150 mm.

Le pays compte 16,5 millions d'habitants en 2010, et le taux de croissance démographique est de 3 % (Banque mondiale, 2010). Le taux moyen d'augmentation de la population durant la dernière décennie étant de 3,3 %, le nombre d'habitants a augmenté de 35 % en 10 ans.

Le Burkina Faso, depuis le coup d'état militaire en 1987, est passé d'un régime socialiste vers l'économie de marché

L'économie du pays au cours de la période allant de 2001 à 2010 a présenté un état relativement bon et stable : le taux de croissance du PNB réel de la décennie était de 5,7 %. Le PNB par habitant est de 3,7% en 2001, et de 4,7 % en 2010. Le taux de croissance réelle pour la période allant de 2010 à 2015 est estimé à 7,9 %, qui permet d'espérer la croissance soutenue dans l'avenir. Toutefois, du fait que l'économie du pays repose essentiellement sur l'agriculture, domaine lié à l'imprévisibilité, les recettes de l'État ne sont pas stables, et d'après l'étude menée en 2009 et 2010, 43,9% de la population mène une vie dont le niveau est en dessous du seuil de pauvreté (dépenses de moins de 1,25 dollar par jour et par personne).

2 Contexte, historique, et présentation générale du Projet faisant l'objet de la requête

Le Burkina Faso, ayant élaboré dans le cadre du Plan de développement national sur la base du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, le Plan Décennal de Développement de l'Éducation de base (PDDEB), s'engage à 3 axes principaux : « l'élargissement de l'accès à l'éducation », « l'amélioration de la qualité de l'éducation », et « le renforcement de la capacité de l'administration éducationnel ». Le PDDEB a été élaboré initialement en visant une période de 10 ans, de 2001 à 2010. Or, il a été lancé en réalité en 2002 en raison entre autres du retard dans les procédures, et par la suite mené, en fixant la période entre 2002 et 2005 comme phase 1, suivit de la phase 2 de 2008 à 2010, entre lesquelles période de transition de 2006 à 2007. La phase 1 du PDDEB a notamment mis l'importance à l'élargissement de l'accès à l'éducation, et réalisé une amélioration importante

comme l'augmentation du taux brut de la scolarisation dans l'enseignement primaire, qui est passé de 46 % en 2001 à 78 % en 2009. Toutefois, étant donné le taux de l'augmentation forte de la population (3,11% en 2009), la réalisation de la scolarisation universelle de l'enseignement primaire à l'horizon 2015 est considérée comme difficile.

Ainsi, le Burkina Faso a élaboré en 2011, le Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB), programme de développement de l'éducation de base visant la période de 2011 à 2020. Dans le PDSEB (version de décembre 2011), le délai de réalisation de la scolarisation universelle dans l'enseignement primaire est reporté à l'an 2020.

Le nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement primaire du pays en 2010/2011 est d'environ 2,2 millions, soit une augmentation d'environ 200 000 par rapport à l'année scolaire précédente. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation s'engage à la « normalisation », qui vise à doter chacune des écoles de 6 salles de classe, soit 1 salle de classe par niveau, cependant, le nombre réel de celles-ci par école étant en moyenne de 4, le déficit de salles de classe constitue un problème important. D'autre part, 6 135 salles de classe, soit 14,4 % de l'ensemble, sont construits avec les matériaux précaires, tels que paillette, sans satisfaire aux normes définies par le Gouvernement burkinabè. Il est également constaté que dans les régions éloignées des villes, certaines écoles suppriment un niveau scolaire entier à cause du manque de salle de classe, renonçant par conséquent à la scolarité de 6 ans, et d'autre part, il arrive qu'en milieux urbains, le nombre d'élèves par salle de classe dépasse 180.

La situation exige ainsi l'établissement rapide d'un système dans l'enseignement primaire, qui permette d'accueillir des élèves dans une condition normale, et afin de résoudre ce problème de manque d'infrastructures scolaires dans le domaine, le Gouvernement burkinabè se fixe comme objectif dans le PDSEB de construire 40 200 salles de classe en 10 ans, de 2011 à 2020.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement burkinabè a formulé et déposé une requête portant sur la construction des infrastructures d'écoles primaires existantes au sein de 9 provinces de 4 régions ayant des salles de classe pléthoriques ou dans de mauvaises conditions, auprès du Japon qui a déjà mené de la Phase 1 à la Phase 4 de construction d'écoles primaires. En réponse à cette requête, le Gouvernement japonais a envoyé une mission d'étude en septembre 2011, qui ont mené des études concernant le contexte et le contenu de la requête, la structure d'exécution de la partie burkinabè, la politique d'orientation de l'éducation, la mise en œuvre de cette politique, la capacité de gestion et de maintenance, etc. La nécessité et la pertinence du présent Projet ont été confirmées suite à la mission d'étude.

3 Présentation générale des résultats de l'étude et contenu du Projet

Ayant reçu la requête mentionnée ci-dessous, le Gouvernement du Japon a décidé de mener une étude préparatoire, et ainsi, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a mis en œuvre l'étude sur le terrain I du 3 septembre au 6 octobre 2011, l'étude sur le terrain II du 10 mars au 19 mars 2011, et enfin l'étude sur le terrain III, étude d'explication des documents pour l'élaboration du dossier d'appel d'offres, du 9 juin au 18 juin 2012.

L'étude sur le terrain I consistait en la reconnaissance des sites, afin d'étudier le contexte et le

contenu de la requête, la structure de l'exécution de la partie burkinabè, la politique éducationnelle et la capacité d'exploitation et de maintenance. La nécessité et la pertinence du Projet étant confirmées, les concertations avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ont été tenues au sujet entre autres de l'ordre de priorité provisoire des sites objet, des composantes du Projet, des travaux et des prestations à la charge de la partie burkinabè. Dans le cadre de l'analyse qui a été menée par la suite au Japon, les sites et les composantes ont été sélectionnés suite à l'examen synthétique des conditions de sélection convenues, concernant lesquels la conception sommaire et l'estimation ont été élaborées, et enfin, le plan du Projet a été établi.

L'étude sur le terrain II a consisté à expliquer le contenu du Projet au Gouvernement burkinabè, au moyen du rapport de l'étude préparatoire (projet), et à tenir des concertations. Ainsi, le présent rapport de l'étude préparatoire a été élaboré, en apportant des modifications à l'issue de ces concertations à la version précédente.

Le présent Projet sera mis en œuvre dans le cadre de coopération financière non remboursable au développement communautaire, en adoptant la conception standard et les spécifications locales, dans l'objectif d'utiliser de manière dynamique des entrepreneurs de construction locaux et des matériels et des matériaux du pays.

Le présent Projet consiste en la construction des bâtiments de salles de classe et l'extension des infrastructures connexes (bloc de latrines, logement de maître) des écoles primaires, auprès de 63 sites qui se situent dans 9 provinces de 4 régions du Burkina Faso. La composante des infrastructures sera planifiée compte tenu de l'état des infrastructures existantes, de manière qu'un bâtiment de salles de classe mette à disposition d'un niveau scolaire une salle de classe. Quant aux forages, il a été convenu suite aux concertations avec le Gouvernement du Burkina Faso de les supprimer du Projet, afin de donner la priorité à la construction des bâtiments de salles de classe.

9 provinces et 4 régions concernées par le Projet : Houet, Kénédougou, Tuy, Bales, Comoe, Laraba, Boulgou, Koupelogo, Kouritenga

Tableau 1 Nombre de sites faisant l'objet de l'aide dans chaque province

Région	Province	Nombre de sites	Nombre de salles de classe
Hauts-Bassins	Houet	13	69
	Kénédougou	8	42
	Tuy	4	12
Boucle du Mouhoun	Les Bales	1	3
Cascades	Comoe	7	33
	Leraba	5	21
Centre-Est	Boulgou	15	63
	Koupelogo	4	18
	Kouritenga	6	27
	Total	63	288

(1) Contenu

1) Infrastructures (Construction en extension de 288 salles de classe auprès de 63 écoles primaires)

Un bâtiment à 3 salles de classe (90 salles de classe) dans 30 écoles, 6 salles de classe (2 bâtiments à 3 salles de classe) dans 33 écoles (198 salles de classe), bureau du directeur et magasin, bloc de latrines, logement de maître.

Tableau 2 Taille des infrastructures

Type d'infrastructure	Superficie/bloc	Nombre de blocs	Superficie totale
Bâtiment de salles de classe type A (3 salles de classe, avec bureau du directeur et magasin)	296,40 m ²	52	15412,80 m ²
Bâtiment de salles de classe type B (3 salles de classe)	257,04 m ²	44	11309,76 m ²
Bloc de latrines à 7 cabines	13,36 m ²	36	480,96 m ²
Bloc de latrines à 4 cabines	8,10 m ²	24	194,40 m ²
Logement de maître	76,99 m ²	29	2232,71 m ²
Total			29630,63 m ²

2) Mobilier scolaire

25 unités de table-banc pour élèves, 1 ensemble de bureau et chaise pour maître, 1 armoire. 1 ensemble de bureau et chaise, 3 chaises pour visiteur et 2 armoires, uniquement concernant les sites qui disposent d'un bureau du directeur.

Tableau 3 Liste du mobilier scolaire

Désignation de salle	Type du mobilier	Nombre	Nombre de salles de classe concernées	Total
Salles de classe	Tables-bancs pour élèves	25 unités	288	7200 unités
	Bureau et chaise pour maître	1 ensemble	288	288 ensembles
	Armoires métalliques	1 pièce	288	288 pièces
Bureau du directeur	Bureau et chaise pour directeur	1 ensemble	52	52 ensembles
	Armoires métalliques	2 pièces	52	104 pièces
	Chaise pour visiteur	3 pièces	52	156 pièces

4 Calendrier d'exécution du Projet

La durée d'exécution du Projet est d'environ 28 mois, compte tenu des enseignements tirés des projets antérieurs et du retard dans les travaux qui serait provoqué au cours de la saison des pluies. Lorsque l'Accord d'Agent sera conclu entre le Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) du Burkina Faso et l'Agent d'Approvisionnement, le système de supervision de conception de l'Agent d'Approvisionnement sera établi, en mettant à profit des

compétences du Consultant japonais. Le dossier d'appel d'offres sera par la suite élaboré, et les entrepreneurs de construction et les fournisseurs du meuble seront sélectionnés par l'appel d'offres. Les travaux de construction sont divisés en 2 (11 lots de construction au total), et le calendrier est établi de manière que les périodes des travaux se chevauchent entre elles et qu'un site pilote par lot soit fixé. Environ 7,5 mois sont prévus pour l'étape de l'Accord d'Agent au démarrage des travaux, 19 mois pour la période des travaux incluant la période de préparations, et 1 mois pour le repliement de l'Agent d'approvisionnement.

Tableau 4 Calendrier d'exécution du Projet

Article	Année	Année fiscale 2012												Année fiscale 2013												Année fiscale 2014													
		2012												2013												2014													
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2
Accords	Signature de l'Echange de Notes (E/N)	Conseil du cabinet												E/N et A/D												Accord d'Agent													
Approvisionnement	Agent d'Approvisionnement	Délai d'exécution total 27,5 mois												Ouverture du bureau												Fermeture du bureau													
Calendrier d'exécution	1ère Année / construction	Approvisionnement	Préparation des appels d'offres	6 semaines																																			
			Durée de l'avis d'appels d'offres	6,5 sem. 45j																																			
			Evaluation des offres	7 semaines																																			
			Analyse/Approbation par Mdo	5 semaines																																			
			Formalités et passation de marchés	7,5 semaines																																			
			Supervision	Supervision des travaux	12,0 mois																																		
	2ème Année / construction	Approvisionnement	Préparation des appels d'offres	6sem																																			
			Durée de l'avis d'appels d'offres	6,5 sem. 45j																																			
			Evaluation des offres	4 semaines																																			
			Analyse/Approbation par Mdo	5 semaines																																			
			Formalités et passation de marchés	7 semaines																																			
			Supervision	Supervision des travaux	12,0 mois																																		
1ère Année / mobilier	Approvisionnement	Préparation des appels d'offres	5 semaines																																				
		Durée de l'avis d'appels d'offres	6,5 sem. 45j																																				
		Evaluation des offres	2 semaines																																				
		Analyse/Approbation par Mdo	5 semaines																																				
		Formalités et passation de marchés	4 semaines																																				
		Travaux	Livraison du mobilier	1,0 mois																																			
2ème Année / mobilier	Approvisionnement	Préparation des appels d'offres	5 semaines																																				
		Durée de l'avis d'appels d'offres	6,5 sem. 45j																																				
		Evaluation des offres	2 semaines																																				
		Analyse/Approbation par Mdo	5 semaines																																				
		Formalités et passation de marchés	4 semaines																																				
		Travaux	Livraison du mobilier	1,0 mois																																			

5 Évaluation du Projet

5-1 Pertinence

Parmi les écoles primaires dans les zones cibles du Projet, certaines ne disposent que d'une salle de classe avec le toit en paillette construite par la communauté, des autres utilisent comme salle de classe provisoire des habitats, des magasins ou d'autres types de locaux en location, ou bien des autres, ne disposant que de 3 salles de classe, recrutent les élèves tous les deux ans : toutes sans pouvoir atteindre la normalisation qui consiste à attribuer une salle de classe à chaque niveau scolaire. D'autre part, certaines écoles notamment en milieu urbain présentent une nécessité urgente d'écoles de décongestion en raison de leurs salles de classe pléthoriques.

Le présent Projet vise à solliciter l'accélération de la normalisation et l'amélioration de l'environnement scolaire, à travers la construction des salles de classe et des infrastructures connexes dans de telles écoles, afin de contribuer à la résolution des problèmes de manque de salles de classe et à l'amélioration du taux de la scolarisation, qui constituent les objectifs du plan national de développement et du plan de développement d'éducation du Burkina Faso. Enfin, le présent Projet

correspond à l'« Appui pour la construction des infrastructures scolaires dans le secteur de l'éducation de base », qui est le principe de l'appui qu'apporte le Japon au secteur de l'éducation au Burkina Faso.

5-2 Efficacité

La mise en œuvre du Projet apportera les effets suivant.

(1) Effet quantitatif (indicateur de succès qui montre l'atteinte d'objectif de l'ensemble du Projet)

La normalisation (6 salles de classe par école, soit 1 salle de classe pour chaque année scolaire) s'accroît d'une part, et l'environnement scolaire est amélioré dans les écoles fréquentées par les enfants en âge scolarisable du primaire (6 – 11 ans) dans les zones cibles.

Indicateur de succès	Valeur actuelle (année scolaire 2010/2011)	Valeur à atteindre (à l'année d'évaluation) (2017/18)
Nombre de salles de classe utilisables de façon durable dans les écoles cibles	86	374 (dont 288 salles de classe à construire dans le cadre du présent Projet)
Nombre d'élèves pouvant travailler dans les salles de classe utilisables de façon durable dans les écoles cibles	3 895	18 700 (dont 14 400 élèves pourront travailler dans les nouvelles salles de classe)

(2) Effet qualitatif

- ① La mise en œuvre du Projet aura pour résultat l'augmentation du nombre de salles de classe et l'amélioration de l'environnement scolaire, ce qui permettra d'améliorer le taux de scolarisation, le taux de redoublement et le taux d'abandon ;
- ② La construction de blocs de latrines pourra contribuer à l'amélioration de la volonté d'aller à l'école en particulier chez les filles ;
- ③ La construction de logements de maître pourra améliorer la motivation des enseignants pour rester au poste auquel ils sont affectés et contribuer à une bonne gestion de l'école.

Il ressort de ce qui vient d'être décrit que le présent Projet est jugé pertinent et efficace.

TABLE DES MATIERES

Préface

Résumé

Table des matières

Carte de localisation des sites faisant l'objet du Projet/Rendu

Listes des figures et des tableaux/Abréviations

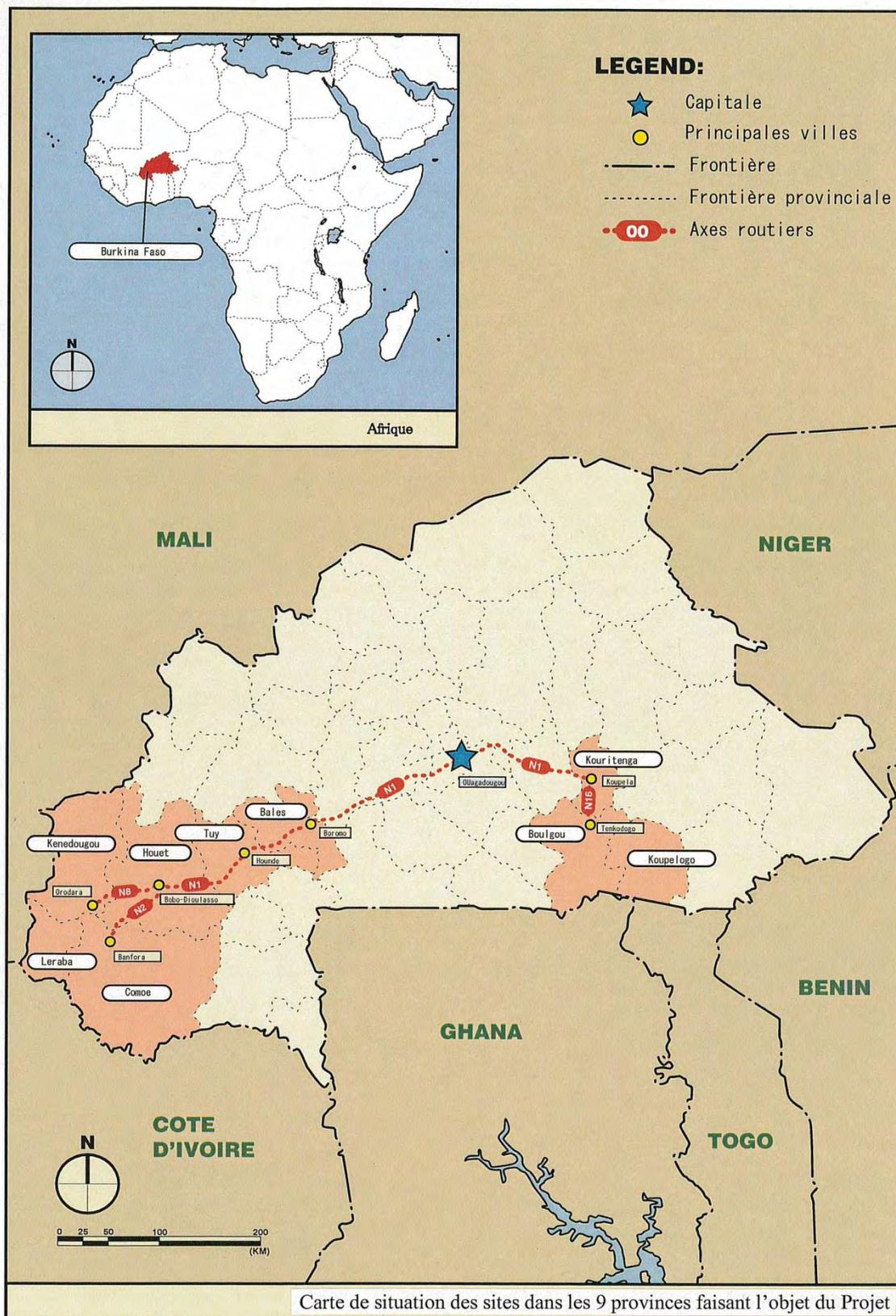
Chapitre 1	Contexte et historique du Projet	1-1
1-1	Situation actuelle et problématiques du secteur	1-1
1-1-1	Situation actuelle et problématiques	1-1
1-1-2	Plan de développement	1-3
1-1-3	Situation socio-économique	1-5
1-2	Contexte, Historique et Description sommaire de la coopération financière non remboursable du Japon	1-7
1-2-1	Contexte et historique de la requête	1-7
1-2-2	Description sommaire de la requête	1-8
1-3	Aide Publique au Développement du Japon pour le Burkina Faso	1-10
1-4	Aide apportée par d'autres donateurs	1-12
1-5	Conditions naturelles	1-13
1-6	Considérations environnementales et sociales	1-14
Chapitre 2	Contenu du Projet	2-1
2-1	Présentation générale du Projet	2-1
2-2	Conception sommaire du projet objet de la coopération	2-2
2-2-1	Principe de la conception	2-2
2-2-2	Plan de base (plan des infrastructures)	2-8
2-2-3	Plans de conception sommaire	2-31
2-2-4	Plan d'exécution des travaux/Plan d'approvisionnement	2-35
2-3	Description sommaire des travaux et des prestations à la charge de la partie burkinabè	2-50
2-4	Plan d'exploitation et de maintenance du Projet	2-50
2-5	Coût estimatif du Projet	2-51
2-5-1	Coût estimatif de la coopération japonaise	2-51

2-5-2	Frais d'exploitation et de maintenance.....	2-51
Chapitre 3	Évaluation du Projet	3-1
3-1	Conditions requises pour la mise en œuvre du Projet	3-1
3-2	Intrants de la partie burkinabè nécessaires pour la mise en œuvre de l'ensemble du Projet	3-2
3-3	Hypothèses importante	3-2
3-4	Évaluation du Projet.....	3-2
3-4-1	Pertinence.....	3-2
3-4-2	Efficacité.....	3-3

« ANNEXES »

1. LISTES DES MEMBRES DE MISSION D'ÉTUDE
2. CALENDRIERS D'ÉTUDE
3. LISTES DES PERSONNES RENCONTRÉES
4. PROCES-VERBAUX DES DISCUSSIONS
5. AUTRES DOCUMENTS ET DONNÉES
6. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE ET LISTE DES DOCUMENTS COLLECTÉS

Carte de localisation des sites faisant l'objet du Projet



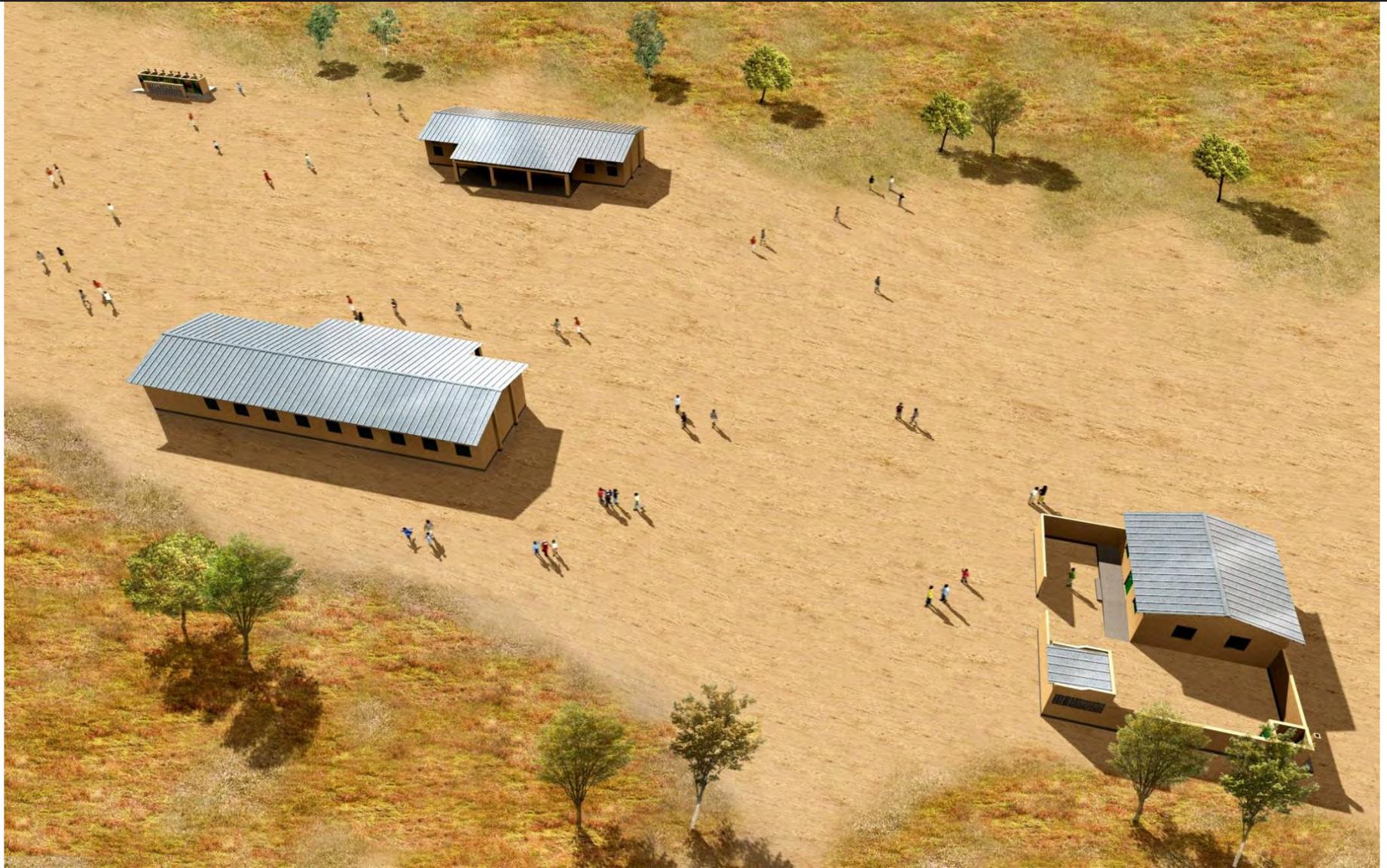
Rendu



Étude préparatoire pour le Projet de Construction d'Écoles Primaires au Burkina Faso

Bâtiment à 3 salles de classe

Rendu



Liste des figures et des tableaux

Liste des figures

Figure 1-1	Système d'éducation du Burkina Faso	1-1
Figure 2-1	Procédure de la mise en œuvre de l'EIE au Burkina Faso	2-8
Figure 2-2	Dispositions à prendre en fonction du résultat de soumission	2-20
Figure 2-3	Vues en plan des salles de classe	2-24
Figure 2-4	Amélioration de la forme de poteau	2-25
Figure 2-5	Comparaison des vues en plan des blocs de latrines	2-26
Figure 2-6	Bâtiment de salles de classe type A	2-31
Figure 2-7	Bâtiment de salles de classe type B	2-32
Figure 2-8	Logement de maître	2-33
Figure 2-9	Bloc de latrines (4 cabines)	2-33
Figure 2-10	Bloc de latrines (7 cabines)	2-34
Figure 2-11	Système d'exécution du Projet	2-35
Figure 2-12	Localisation des sites et répartition en lots	2-42
Figure 2-13	Système de supervision de l'exécution (exemple du bureau de Banfora)	2-46

Liste de tableaux

Tableau- 1	Nombre de sites faisant l'objet de l'aide dans chaque province	Résumé-3
Tableau- 2	Taille des infrastructures	Résumé-4
Tableau- 3	Liste du mobilier scolaire	Résumé-4
Tableau- 4	Calendrier d'exécution du Projet	Résumé-5
Tableau- 5	Effet quantitatif	Résumé-6
Tableau 1-1	Évolution de l'enseignement primaire du Burkina Faso	1-2
Tableau 1-2	Situation de la scolarisation dans les 9 provinces faisant l'objet du Projet (2010/2011)	1-3
Tableau 1-3	Principaux indicateurs macroéconomique du Burkina Faso	1-6
Tableau 1-4	Comparaison des requêtes	1-8
Tableau 1-5	Nombre de sites demandés par province : après la modification	1-9
Tableau 1-6	Résultats de l'aide du Japon pour le Burkina Faso (jusqu'à l'année 2010)	1-10
Tableau 1-7	Résultats de la coopération technique (Secteur de l'éducation)	1-11
Tableau 1-8	Résultats de la coopération financière non remboursable du Japon (Secteur de l'éducation)	1-11
Tableau 1-9	Résultats de l'assistance d'autres donateurs et organisations internationales (Secteur de l'éducation)	1-12
Tableau 1-10	Température moyenne et précipitations	1-13
Tableau 2-1	Résultats de l'étude de site et analyse	2-11

Tableau 2-2	Tendance de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés au sein des communes cibles du Projet	2-13
Tableau 2-3	Catégorisation des écoles faisant l'objet de la reconnaissance des sites	2-14
Tableau 2-4	Ordre de priorité provisoire fixé lors de la concertation de l'avant-projet du procès-verbal des discussions de l'étude sur le terrain I en septembre 2011	2-14
Tableau 2-5	Ordre de priorité suite à l'analyse au Japon	2-15
Tableau 2-6	Sites qui n'ont pas été retenus pour la coopération	2-16
Tableau 2-7	Nombre de sites faisant l'objet de l'aide dans chaque province	2-18
Tableau 2-8	Liste de mobilier	2-19
Tableau 2-9	Ordre de priorité pour la réduction des logements de maître de la deuxième Année (projet)	2-20
Tableau 2-10	Ordre de priorité pour la réduction des sites éloignés et des écoles de décongestion de la deuxième Année (projet)	2-21
Tableau 2-11	Site de la deuxième Année dont l'efficacité de l'exécution est faible (projet)	2-21
Tableau 2-12	Sites comprenant le logement de maître de la deuxième Année (projet)	2-22
Tableau 2-13	Sites de la première Année faisant l'objet de la coopération par d'autres donateurs	2-22
Tableau 2-14	Amélioration du plan d'architecture (projet)	2-23
Tableau 2-15	Vues en plan	2-26
Tableau 2-16	Taille des infrastructures	2-27
Tableau 2-17	Écoles faisant l'objet la taille de la coopération (plan d'infrastructure par site)	2-28
Tableau 2-18	Finitions de chaque salle	2-30
Tableau 2-19	Répartition de l'approvisionnement (projet)	2-38
Tableau 2-20	Composantes dont la fourniture et la construction sont souhaitables	2-40
Tableau 2-21	Répartition en lot concernant la construction et l'approvisionnement de mobilier	2-41
Tableau 2-22	Calendrier de l'appel d'offres pour la sélection des entrepreneurs des travaux	2-43
Tableau 2-23	Calendrier de l'appel d'offres pour le mobilier scolaire	2-44
Tableau 2-24	Approvisionnement en matériaux principaux de construction	2-48
Tableau 2-25	Calendrier d'exécution concernant le site pilote de chaque lot	2-49
Tableau 2-26	Calendrier d'exécution	2-49
Tableau 2-27	Frais à la charge de la partie burkinabè	2-50
Tableau 2-28	Travaux de maintenance des infrastructures	2-51
Tableau 2-29	Exemples des coûts de la maintenance scolaire réalisée	2-52
Tableau 3- 1	Indicateur de succès de l'effet quantitatif	3-4

Abréviations

Abréviation	Nom
AfD	Agence française de Développement
AFNOR	Association Française de Normalisation
AME	Association des Mères Éducatrice
APE	Association des Parents d'Élèves
A/B	Arrangement Bancaire
A/D	Accord de Don
BAD	Banque africaine de Développement
BEPC/CAP	Brevet d'Étude du Premier Cycle/ Certificat d'Aptitude Professionnelle
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
CAST/FSDEB	CAST/ Fonds de Soutien au Développement de l'Enseignement de Base
CE1	Cours Élémentaire première année
CE2	Cours Élémentaire deuxième année
CEB	Circonscription de l'Éducation de Base
CEP	Certificat d'Étude Primaire
CM1	Cours Moyen première année
CM2	Cours Moyen deuxième année
COGES	Comités de gestion d'École
CP1	Cours Préparatoire première année
CP2	Cours Préparatoire deuxième année
CRS	<i>Catholic Relief Service</i> (Secours Catholique)
DEP	Direction des Études et de la Planification
DGAC	Direction Générale de l'Architecture et de la Construction
DPEBA	Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DREBA	Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EIE	Etude de l'Impact environnemental
E/N	Echange de notes
JICA	<i>Japan International Cooperation Agency</i> (Agence Japonaise de Coopération Internationale)
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MEBA	Ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation

MENA	Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
PDDEB	Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base
PDSEB	Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
TVA	Taxe à la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UNICEF	<i>United Nations Children's Fund</i> (Fonds des Nations unies pour l'enfance)

Chapitre 1 Contexte et historique du Projet

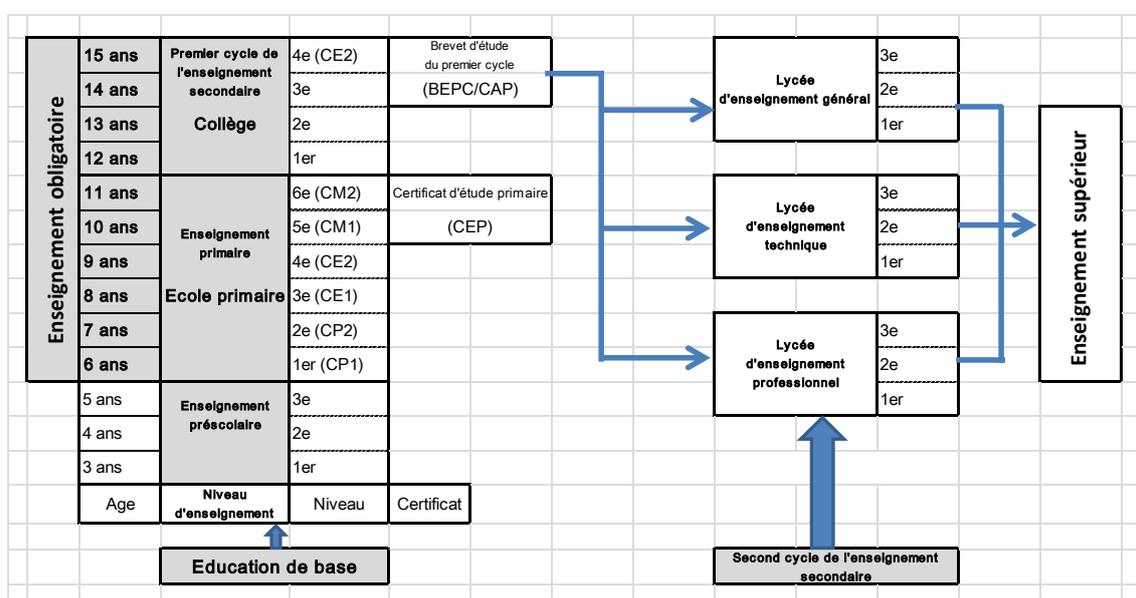
Chapitre 1 Contexte et historique du Projet

1-1 Situation actuelle et problématiques du secteur

1-1-1 Situation actuelle et problématiques

(1) Système d'éducation

Le système d'éducation burkinabè consiste en 3 ans de l'enseignement préscolaire, 6 ans de l'enseignement primaire, 4 ans du premier cycle et 3 ans du second cycle de l'enseignement secondaire, suivis de l'enseignement supérieur. En 2007, le Gouvernement burkinabè a rendu obligatoire 10 ans de scolarité, c'est-à-dire, l'enseignement primaire (6 ans) et le premier cycle de l'enseignement secondaire (4 ans), et instauré la gratuité de l'école publique. Les enseignements préscolaire et primaire, ainsi que le premier cycle de l'enseignement secondaire sont actuellement catégorisés dans l'«Éducation de base».



Source : Étude sur le terrain

Figure 1-1 Système d'éducation du Burkina Faso

(2) Situation actuelle et problématiques de l'enseignement primaire

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire¹, qui constitue le cible du présent Projet, a augmenté de 44 % de l'année scolaire 2001/2002 jusqu'à 87 % en 2010/2011, et d'autre part, le taux net² s'est largement amélioré pour atteindre 60%. Toutefois, la réalisation rapide de la scolarisation universelle de l'enseignement primaire est considérée comme difficile, et ainsi, le Programme Décennal de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (ci-après « PDSEB ») (2011/2020) a rapporté le délai de réalisation en la matière jusqu'à l'année 2020.

¹ Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est proportion d'enfants scolarisés dans l'enseignement primaire par rapport à la population totale de 6 à 11 ans (PDSEB, p.9).

² Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est proportion d'enfants de 6 à 11 ans scolarisés par rapport à la population totale de 6 à 11 ans (PDSEB, p.9).

Le nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement primaire du pays en 2010/2011 est d'environ 2,2 millions, soit une augmentation d'environ 200 000 par rapport à l'année scolaire précédente. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation s'engage à la normalisation³ qui consiste entre autres à doter chacune des écoles de 6 salles de classe, soit 1 salle de classe par niveau, cependant, le nombre de celles-ci par école est en moyenne de 4, et le nombre d'élève par salle de classe est de 53. D'autre part, 6 135 salles de classe, soit 14,4 % de l'ensemble, sont construits avec les matériaux précaires, tels que paillote, sans satisfaire aux normes définies par le Gouvernement burkinabè. Il est également constaté que dans les régions éloignées des villes, certaines écoles suppriment un niveau scolaire entier à cause du manque de salle de classe, renonçant par conséquent à la scolarité de 6 ans, et d'autre part, il arrive qu'en milieux urbains, le nombre d'élève par salle de classe dépasse 180. Un tel environnement scolaire peu reluisant doit constituer une des raisons pour lesquelles le taux d'achèvement dans l'enseignement primaire reste faible, qui n'a atteint que 42 % en 2009.

Tableau 1-1 Évolution de l'enseignement primaire du Burkina Faso

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'écoles	5 389	5 804	6 266	6 917	7 579	8 182	8 778	9 726	10 198	10 796
Publique	4 697	5 028	5 430	5 913	6 451	6 960	7 513	7 997	8 375	8 831
Privée	692	776	836	1 004	1 128	1 222	1 265	1 729	1 823	1 965
Nombre de salles de classe	19 252	20 251	22 330	24 403	26 444		31 809	35 129	38 269	40 912
Nombre d'enseignants	20 676	22 664	24 203	26 938	30 341	32 760	35 617	38 983	37 814	40 639
:		9,6%	6,8%	11,3%	12,6%	8,0%	8,7%	9,5%	-3,0%	7,5%
Nombre d'enseignant - publique	15 779	17 053	18 760	20 636	22 374	24 277	26 565	31 949	31 264	33 594
Taux d'augmentation du nombre d'enseignants - publique		8,1%	10,0%	10,0%	8,4%	8,5%	9,4%	20,3%	-2,1%	7,5%
Nombre d'élèves-garçon	546 130	585 573	647 043	715 319	775 761	861 416	947 845	1 026 551	1 089 912	1 163 784
Nombre d'élèves - fille	392 108	426 577	492 469	555 518	614 810	699 842	794 594	879 728	957 718	1 041 511
Nombre total d'élèves	938 238	1 012 150	1 139 512	1 270 837	1 390 571	1 561 258	1 742 439	1 906 279	2 047 630	2 205 295
Nombre d'élèves - publique	819 338	880 211	991 793	1 096 082	1 200 681	1 349 228	1 514 217	1 635 036	1 757 568	1 886 040

Source : *Rapport de l'étude préparatoire pour le projet de construction d'écoles primaires (Phase IV) au Burkina Faso, Statistiques de l'éducation de base 2008/2009 ; 2009/2010 ; 2010/2011*

(3) Situation actuelle et problématiques de l'enseignement primaire dans les 9 provinces faisant l'objet du Projet

Le tableau 2 présente le nombre d'enfants en âge de scolarisation et celui d'enfants scolarisés, ainsi que le taux de scolarisation en 2010/2011 dans les 9 provinces faisant l'objet du Projet.

³ La Normalisation convenue dans le P/V consiste à aménager 6 salles de classe (1 classe pour 1 niveau scolaire) par école.

**Tableau 1-2 Situation de la scolarisation
dans les 9 provinces faisant l'objet du Projet (2010/2011)**

Province	Nombre d'enfants en âge de scolarisation			Nombre brut d'enfants scolarisés			Taux brut de scolarisation		
	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total
Houet	96 466	92 610	189 076	87 500	80 549	168 049	90,7	87,0	88,9
Kénédougou	28 903	27 752	56 655	25 419	21 414	46 833	87,9	77,2	82,7
Tuy	23 061	22 143	45 204	18 864	16 042	34 906	81,8	72,4	77,2
Les Bales	22 769	21 044	43 813	17 504	16 721	34 225	76,9	79,5	78,1
Comoé	43 834	42 642	86 476	34 211	29 969	64 180	78,0	70,3	74,2
Léraba	12 809	12 457	25 266	10 037	8 997	19 034	78,4	72,2	75,3
Boulgou	57 515	54 781	112 296	45 742	40 808	86 550	79,5	74,5	77,1
Koulpélogo	27 640	26 327	53 967	18 771	14 619	33 390	67,9	55,5	61,9
Kouritenga	34 945	33 285	68 230	32 648	27 998	60 646	93,4	84,1	88,9

Source : Tableau établi en se référant à la *Statistique de l'éducation de base 2010/2011*

Comme le tableau 1-2 l'indique, le taux brut de scolarisation dans les 9 provinces concernées par le Projet est en général plus faible que la moyenne nationale qui est de 87 %, et notamment celui de la Province de Koulpélogo, soit 61,9%, est le moins élevé des 9. Le taux de scolarisation est en général inférieur à celui chez les garçons.

Le nombre d'élèves par salle de classe dans les 9 provinces (6 provinces du sud-ouest et 3 provinces du centre-est) dépasse 100 dans certaines écoles qui pourtant utilisent les infrastructures provisoires. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation définit dans les normes de conception (en juin 2011, proposition) le nombre d'élèves souhaitable pour une salle de classe à 50, cependant, le nombre réel dépasse la capacité par salle de 50 élèves.

1-1-2 Plan de développement

(1) Plan national de développement : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) (2000)

Le Gouvernement du Burkina Faso a élaboré le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en 2000, qui est le deuxième document de la même nature en Afrique subsaharienne, ayant pour objectif : 1. Croissance fondée sur l'équité, 2. Amélioration d'accès aux services publics des pauvres, 3. Élargissement des opportunités d'activités génératrices de revenus et d'auto-emploi, et 4. Bonne gouvernance, 4 domaines parmi lesquels il met notamment l'importance sur l'objectif 3, et a adopté comme moyen efficace pour la réduction de la pauvreté le renforcement de l'éducation de base. Il s'est fixé comme actions à prendre dans le secteur de l'éducation, entre autres, l'augmentation du taux de scolarisation en milieu rural, l'amélioration de la capacité institutionnelle et organisationnelle de l'administration dans le domaine de l'éducation, la réduction de la disparité entre les sexes et les régions, et l'accélération de décentralisation dans le domaine de l'éducation.

(2) Plan de développement de l'éducation : Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base

1) « PDDEB : Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base » (Phases 1 et 2)

Le Gouvernement du Burkina Faso a élaboré en tant que plan de développement de l'éducation de

base, « le Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base », dont la phase 1 et phase 2 ont été mises en œuvre comme suit.

1. (Phase 1) (2000-2008) (élaborée en 1999)

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) a élaboré « le Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base – phase 1, 2000-2009» en 1999, et l'a mis en œuvre à partir de 2002. Les 5 grands objectifs de l'enseignement primaire que fixait la phase 1 sont les suivants :

- Porter le taux de scolarisation à 70 %, celui de filles à 65 %, et le taux d'alphabétisation à 65 % d'ici 2009 ;
- Construire 2 013 salles de classe par an et les doter en équipements ;
- Réhabiliter environ 250 salles de classe par an ;
- Recruter 2 017 nouveaux enseignants par an ;
- Former 2 270 personnes par an dans les écoles de formations des enseignants.

2. (Phase 2) (2008-2010) (élaborée en 2007)

A partir de l'évaluation des résultats de la Phase 1 qui a été menée pendant 5 ans de 2001/2002 à 2005/2006, les objectifs de la Phase 2 (2008-2010) ont été établis, gardant essentiellement la même principe de la Phase 1. Les valeurs cibles principales modifiées sont les suivantes :

- Porter le taux brut de scolarisation à 78,2 % d'ici 2010 ;
- Construire 2 397 salles de classe par an et les doter en équipements ;
- Réhabiliter environ 788 salles de classe par an ;
- Recruter 3 136 nouveaux enseignants par an ;
- Former 3 671 personnes par an dans l'école d'instituteur au sein des écoles des enseignants.

2) « PDSEB : Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base » (2011-2020)
(élaboré en 2011)

A l'issue de la Phase 2 du PDDEB, le Gouvernement burkinabè a mené en juillet 2011 une évaluation des résultats de la Phase 1 et la Phase 2 du PDDEB. L'évaluation principale établie concernant l'enseignement primaire est comme suit :

- La gratuité des matériels pédagogiques ont été mis en place ;
- Le taux de scolarisation des enfants en âge scolarisable a augmenté dans l'ensemble ;
- Le taux de scolarisation des filles a augmenté, et la disparité a été réduite ;
- La cantine scolaire a été lancée.

D'autre part, les points suivant ont notamment été relevés en tant que problématiques à résoudre ;

- Manque d'infrastructures scolaires
- Insuffisance du budget destiné à la cantine scolaire ;
- Manque d'enseignants.

Afin de s'engager à ces problématiques, le Gouvernement burkinabè a élaboré en 2011 le PDSEB, en tant que plan de développement de l'éducation de base entre 2011 et 2020. Les objectifs principaux du PDSEB sont les suivants ;

- Augmenter d'ici 2020 le nombre de personnes ayant achevé l'éducation obligatoire de 10 ans, ainsi que le taux d'accès au second cycle de l'enseignement secondaire qui lui succède ;
- Afin d'atteindre l'objectif précédent, augmenter le taux d'accès des filles au second cycle de l'enseignement secondaire ;
- Améliorer la qualité de l'éducation de base ;
- Renforcer l'enseignement en alphabétisation destiné aux adultes de 15 à 24 ans, de manière que le taux d'alphabétisation de la population entière atteigne 60 % d'ici 2015 ans, et 75 % d'ici 2020 ans. Amener en particulier le taux d'alphabétisation des femmes à 60 % d'ici 2020 ;
- Établir une gestion efficace du budget de l'éducation.

D'autre part, les objectifs que vise le PDSEB dans le domaine de l'enseignement primaire sont comme suit ;

- Porter le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire à 75 % d'ici 2015, et à 100 % d'ici 2020 ;
- Envisager l'augmentation du taux de scolarisation notamment des filles et des enfants handicapés ;
- Mettre en œuvre davantage de construction de salles de classes afin de résoudre le problème de manque d'infrastructures scolaires ;
- Apporter des mesures au problème concernant la formation et l'affectation des enseignants dont le nombre est actuellement insuffisant ;
- Tenter l'augmentation du taux de scolarisation dans les régions où celui-ci, notamment des filles, est faible ;
- Éliminer tous les facteurs qui font l'obstacle à l'égalité des chances dans l'éducation, sans se limitant à la disparité de genre.

1-1-3 Situation socio-économique⁴

(1) Société

Près de 60 ethnies cohabitent sur le territoire burkinabè, ainsi que diverses religions, la paix est pourtant maintenue dans la société, sans que le conflit se provoque entre différents groupes. Concernant les croyances religieuses, les résultats du recensement mené en 2006 ont constaté que 60,5 % de la population sont des Musulmans, suivis par les Catholiques qui en représentent 19,0 %, ensuite les croyants de la religion traditionnelle (animisme) 15,3 %, les Protestants 4,2 %, et ceux qui pratiquent d'autres religions 0,6 %. Selon l'étude réalisée par l'UNICEF⁵, cette diversité ethnique et religieuse amenant celle de vision de l'« Éducation/école », certaines ethnies

⁴ cf. PDSEB, p.1-4

⁵ http://www.unicef.org/jp/kodomo/teacher/pdf/fo/fo_45.pdf

n'apprécient pas que les enfants reçoivent l'éducation moderne à l'école, et une telle condition sociale constitue une cause non négligeable du taux faible de scolarisation.

(2) Population

Le Burkina Faso compte près de 16,50 millions d'habitants avec un taux de croissance démographique de 3% (2010, Banque Mondiale). La moyenne de ce taux dans ces 10 dernières années est de 3,3%, et la population totale a augmenté de 35% dans cette période.

(3) Économie

Entre 2001 et 2010, l'économie nationale est stabilisée dans un état relativement bon avec un taux de croissance du PIB réel de 5,7%. Le PIB par habitant est passé de 3,7% en 2001 à 4,7% en 2010. Il est prévu que le taux de croissance du PIB réel entre 2010 et 2015 sera de 7,9% et que ce taux continuera à s'élever jusqu'à 10,5% (2010, Banque Mondiale). Cependant, dans ses activités principales, le pays est obligé de dépendre de l'agriculture qui est pratiquée sur des terrains arides avec une faible précipitation, si bien que les recettes nationales manquent de stabilité. L'étude sur les ménages menée entre 2009 et 2010 montre que 43,9% de la population vit en dessous du « seuil de pauvreté (rapport des personnes qui vivent en dessous du seuil de 1,25 dollars US par jour) », défini par l'indicateur de la Banque Mondiale⁶. Les principaux indicateurs macroéconomiques sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 1-3 Principaux indicateurs macroéconomiques du Burkina Faso

Élément	En 2010	En 2015 (prévu)	En 2020 (prévu)
PIB pour le prix de marché actuel (Million de FCFA)	4 369 294	7 595 114	12 512 547
Taux de croissance du PIB réel (%)	7,9%	7,2%	10,5%
Recettes fiscales (Million de FCFA)	565 928	1 031 357	2 127 133
Autres recettes (Million de FCFA)	114 614	47 413	-
Revenus du capital	0,232	4 000	-
Aide financière (Million de FCFA)	198 944	378 705	-
Total des recettes	879 486	1 461 475	2 127 133
Pression financière	13,0%	17,0%	17,0%
Total des recettes dans le secteur de l'éducation (Million de FCFA)	145 810	292 295	425 427
Dépenses actuelles du trésor public pour le secteur de l'éducation	19,9%	20,0%	20,0%
Coût de l'éducation occupé dans le PIB (%)	3,3%	3,8%	3,4%

Source : PSDB Page 4

⁶ http://www.unicef.or.jp/kodomo/teacher/pdf/fo/fo_45.pdf

1-2 Contexte, Historique et Description sommaire de la coopération financière non remboursable du Japon

1-2-1 Contexte et historique de la requête

Le Burkina Faso a élaboré « le Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (PDDEB) » comme plan de développement du secteur, en mettant l'accent sur le développement des ressources humaines par le biais de l'éducation dans le but de la croissance économique et la réduction de la pauvreté. En vue de l'accroissement du taux de scolarisation, etc., la mise en œuvre du PDDEB est divisée en deux phases. Il en résulte que le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est passé de 44% en 2001 à 87% en 2010, et que le taux net de scolarisation a été largement amélioré à 60%. Cependant, lors de l'évaluation du PDDEB⁷, on a conclu qu'il est difficile de réaliser la scolarisation universelle de l'enseignement primaire.

Dans un tel contexte, en 2011, le Burkina a élaboré à nouveau « le Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB) », considéré comme étant le plan de développement de l'éducation de base pour 2011-2020, dans lequel l'année cible de la scolarisation universelle de l'enseignement primaire est reporté à 2020.

Pour l'année scolaire 2010/2011, le pays compte 2,20 millions d'élèves environ dans l'enseignement primaire, et cela se traduit par une augmentation d'environ 200 000 élèves par rapport à l'année précédente. Dans le cadre de « la normalisation », le MENA vise à doter chacune des écoles de 6 salles de classe au total, soit une salle de classe pour chaque niveau. Cependant, en réalité, le nombre moyen de salles de classe par école n'est que 4 dans l'ensemble du pays, et le manque de salles de classe est un grand problème à aborder. De plus, 6 135 salles de classe, représentant 14,4% de toutes les salles de classe du pays, sont construites en paillote. Donc, elles ne sont pas permanentes et ne répondent pas aux normes du MENA. En milieu rural certaines écoles suppriment un niveau scolaire entier à cause du manque de salle de classe d'une part, d'une part, et il arrive qu'en milieux urbains, le nombre d'élève par salle de classe dépasse 180 d'autre part.

Dans la situation actuelle de l'enseignement primaire au Burkina, comme mentionné dans 1-1-(2) « Situation actuelle et problématiques de l'enseignement primaire », il est urgent de mettre en place les infrastructures d'accueil adéquates. Face à cette situation, pour résoudre le problème du manque de salles de classe, le PDSEB s'est fixé comme objectif la construction de 40 200 salles de classe pour 10 ans à partir de l'année 2011 jusqu'à l'année 2020.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement burkinabè a formulé et envoyé au Japon une requête portant sur la construction des infrastructures scolaires dans les écoles existantes ayant des salles de classe pléthores ou dans de mauvaises conditions (pour le contenu de la requête, voir 1-2-2 (1)). En réponse à cette requête, le Gouvernement japonais a envoyé une mission d'étude en septembre 2011 pour mener des études sur l'arrière-plan et le contenu de la requête, la structure d'exécution de la partie burkinabè, la politique d'orientation de l'éducation, la mise en œuvre de cette politique, la capacité de gestion et de maintenance, etc. La nécessité et la pertinence du présent Projet ont été confirmées dans la Mission d'étude.

⁷ PDSEB, P. 23

1-2-2 Description sommaire de la requête

(1) Description sommaire de la requête initiale

Comme le montre le tableau ci-après, le contenu de la requête initiale soumise en juillet 2009 a été modifié en décembre 2010.

Tableau 1-4 Comparaison des requêtes

Mois et Année	Requête initiale : Juillet 2009	Requête modifiée : Décembre 2010
Contenu de la requête	École primaire, salle de classe (131 écoles, 300 salles de classe)	Salles de classe dans 9 provinces faisant l'objet du Projet (84 écoles, 300 salles de classe)
	École primaire, bureau du directeur/magasin, latrines, logement de maître, forage et mobilier scolaire	École primaire, bureau du directeur/magasin, latrines, logement de maître, forage et mobilier scolaire
	Collège, salle de classe (24 collèges, 96 salles de classe)	
	Collège, laboratoire, magasin, cantine, bureau du directeur et bâtiment administratif, bâtiments de salles de professeurs	

(2) Modification des sites dans la requête lors de l'étude sur terrain (I)

En raison de l'interdiction du déplacement au Burkina Faso délivrée suite à la dégradation de la sécurité du pays depuis le début de l'an 2011, l'étude sur terrain (I) a été reportée de 6 mois, et mise en œuvre en septembre 2011. L'envoi de la requête initiale datait alors d'il y avait 2 ans, et pendant ce temps-là, les salles de classe avaient été déjà construites ou étaient en cours de réalisation par d'autres donateurs ou des communes⁸ sur 42 sites parmi les 84 sites demandés dans la requête déposée en décembre 2010.

De plus, le Gouvernement burkinabè a annulé 4 sites⁹ dans la requête et il a changé 6 sites, parce que la partie burkinabè prévoit que ces 6 sites dont l'accès est extrêmement mauvais ne feront pas l'objet du Projet même si une étude sur terrain était effectuée. Lorsque la Mission d'étude a visité chaque Direction provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DPEBA), la personne en charge de la Direction des Études et de la Planification (DEP) a accompagné la Mission d'étude et les discussions ont été faites avec le responsable de la DPEBA et les responsables de la Circonscription d'Éducation de Base (CEB). A l'issue de ces discussions, une

⁸ Sur la base de l'orientation politique de la décentralisation lancée à partir de l'année 2010, les tâches, les attributions et le budget pour la construction et la maintenance des infrastructures scolaires sont en train d'être transférés aux communes. De ce fait, depuis l'année 2010, de nombreuses salles de classe sont construites au niveau communal. Dans chaque province, le Chef de Circonscription d'Éducation de Base (CCEB) visite toutes ses écoles pour saisir leur situation actuelle et leurs besoins. Normalement, les informations obtenues par le CCEB sont transmises à la Direction provinciale, puis à la Direction régionale et enfin à la DEP du MENA, où les projets, tels que la construction d'école, etc., sont ajustés. Mais, comme on l'a déjà dit en haut, l'exécution de projets au niveau communal devance la coordination de projets au niveau central, et il est difficile de communiquer les informations au niveau central. Par ailleurs, dans le présent Projet, l'organisme homologue est la DEP, comme le projet précédent, non pas les communes, et la DEP s'est engagée à faire la coordination pour les écoles figurant dans la nouvelle requête.

⁹ Les raisons par lesquelles les 4 sites ont été annulés sont les suivantes :
HO12, HO14 : l'existence même n'a pas été identifiée,
HO5, LE6 : la normalisation a été déjà réalisée par me MENA.

liste de sites a été élaborée en tant que nouvelle requête. Cette liste a été soumise au directeur la DEP pour pour l’approbation. La lettre, dans laquelle la liste de 48 nouveaux sites est considérée comme nouvelle requête, a été soumise à la Mission d’étude lors de la signature du Procès-verbal des discussions. Le contenu de la nouvelle requête après la modification des sites est suivant :

【Infrastructures demandées】Construction de salles de classe dans des écoles existantes (80 écoles), Bureau du directeur/Magasin, Latrines, Logements de maître, Forage

【Mobilier scolaire】 Mobilier pour la salle de classe (Tables-bancs, Bureau et chaise pour l’enseignant, Armoire), Mobilier pour le bureau du directeur (Bureau et chaise, Armoire, Chaise pour visiteur)

Tableau 1-5 Nombre de sites demandés par province : après la modification

Région	Province	Nbr. de sites
Hauts-Bassins	Houet	21
	Kéné Dougou	9
	Tuy	6
Boucle du Mouhoun	Les Bales	4
Cascades	Comoé	8
	Léraba	5
Centre-Est	Boulgou	16
	Koulpélogo	5
	Kouritenga	6
	Total	80

1-3 Aide Publique au Développement du Japon pour le Burkina Faso¹⁰

(1) Orientation politique de l'Aide Publique au Développement du Japon

D'après le Ministère des Affaires Étrangères du Japon, l'orientation politique de l'aide au Burkina Faso, basée sur l'appropriation du Burkina Faso, met l'accent sur les secteurs relatifs à la base de vie au point de vue de la réduction de la pauvreté ainsi que sur le secteur de l'environnement et du changement climatique, tel que la prévention de la désertification, etc. Le Japon considère l'éducation de base comme étant l'un des secteurs les plus importants et il apporte ses appuis pour la construction des infrastructures scolaires.

Les résultats de l'aide du Japon au Burkina jusqu'à l'année fiscale 2010 s'élèvent à 25,47 millions de dollars US sous forme de la coopération financière non remboursable et de 1,582 millions de dollars US sous forme de la coopération technique. Les résultats de l'aide du Japon pour le Burkina Faso sont mentionnés dans le tableau suivant¹¹ :

Tableau 1- 6 Résultats de l'aide du Japon pour le Burkina Faso (jusqu'à l'année 2010)

Coopération technique de la JICA (2010) (en mille yen)					
		2010		Total	
		Nbr. de pers.	Coût	Nbr. de pers.	Coût
Stagiaire accueilli	Nouveau	110	177 096	661	1 177 355
	Continu	4			
Expert envoyé	Nouveau	78	295 352	151	1 199 003
	Continu	17			
Mission d'étude	Nouveau	23	7 706	528	3 435 681
	Continu	6			
Fourniture d'équipements		-	33 546	-	337 808
Autres dépenses		-	588 731	-	1 265 429
JOCV	Nouveau	43	351 173	333	2 920 410
	Continu	71			
Coopération financière non remboursable (2010) (en milliard de yens)					
Montant exécuté					1,271

Source : Bureau de la JICA au Burkina Faso

HP(<http://www.jica.go.jp/burkinafaso/activities/index.html>)

¹⁰ http://www.mofa.go.jp/mofaj/gaiko/oda/shiryo/kuni/09_databook/pdfs/05-35.pdf

¹¹ Bureau de la JICA au Burkina Faso HP (<http://www.jica.go.jp/burkinafaso/activities/index.html>)

(2) Résultats de l'aide du Japon pour le Burkina Faso dans la coopération technique et la coopération financière non remboursable

1) Résultats de la coopération technique

Tableau 1- 7 Résultats de la coopération technique (Secteur de l'éducation)

Type	Année	Projet/Autre	Contenu
Envoi d'expert	2004-07	Conseiller sur la politique auprès du MEBA	Envoi d'un conseiller dans la politique de l'éducation
Projet de coopération technique	2008-11	Projet d'amélioration de la formation pour les enseignants des mathématiques dans l'enseignement de base	Formation destinée aux enseignants des mathématiques en vue d'améliorer la méthode d'enseignement
Projet de coopération technique	2009-13	Projet d'appui au comité d'administration scolaire	Établir un modèle de comité d'administration scolaire qui peut être fonctionnel en vue de la vulgarisation sur tout le pays
Projet de coopération technique	2012-15	Projet d'amélioration de la formation pour les enseignants des mathématiques dans l'enseignement de base (II)	Formation destinée aux enseignants des mathématiques en vue d'améliorer la méthode d'enseignement

2) Résultats de la coopération financière non remboursable

Tableau 1- 8 Résultat de la coopération financière non remboursable du Japon (Secteur de l'éducation)

Année	Nom du projet	Montant	Aperçu
1995	Projet de construction d'écoles primaires	0,625 milliards de yens	79 salles de classe de 31 écoles des 5 provinces ¹⁾ des 4 régions
1997~98	Projet de construction d'écoles primaires (II)	2,180 milliards de yens	259 salles de classe de 77 écoles des 10 provinces ²⁾ des 7 régions
2005~06	Projet de construction d'écoles primaires (III)	1,732 milliards de yens	168 salles de classe de 53 écoles des 7 provinces ³⁾ des 4 régions
2009~11	Projet de construction d'écoles primaires (IV)	0,997 milliards de yens	201 salles de classe de 67 écoles des 4 provinces ⁴⁾ des 3 régions

1) 1^{ère} (Provinces faisant l'objet du Projet) : Bazèga, Ganzourgou, Mouhoun, Oubritenga, Sissili

2) 2^{ème} : Oubritenga, Passoré, Sanguié, Sourou, Yatenga, Bazèga, Bougouriba, Boulkiemdé, Houet, Kossi

3) 3^{ème} : Loroum, Zondoma, Passoré, Bam, Sanmatenga, Kourwéogo, Boulkiemdé

4) 4^{ème} : Boulkiemdé, Kouritenga, Boulgou, Yatenga (201 salles de classe à construire lors du Projet initial et 33 salles de classe ajoutées à l'aide du reliquat du budget. Donc, 234 salles de classe au total)

1-4 Aide apportée par d'autres donateurs

Au Burkina Faso, les donateurs notamment les pays de l'UE interviennent conjointement sous forme de l'appui budgétaire par secteur, à savoir par le biais du pot commun. De plus, il existe des écoles et des salles de classe qui sont construites par l'aide de banques de développement, le don bilatéral et des ONG confiées par le fonds américain. Le contenu y afférent est mentionné dans le tableau suivant :

Tableau 1- 9 Résultats de l'assistance d'autres donateurs et organisations internationales (Secteur de l'éducation)

(Unité: Million de FCFA)

Année de l'exécution	Organisation	Nom du projet	Montant	Type	Aperçu
2000-2004	UE	Appui budgétaire au secteur de l'éducation	8 920	Don	Construction d'écoles dans 4 provinces
2000-2006	PPTE	Construction d'écoles par les fonds de l'Initiative PPTE	31 309	Don	Réhabilitation des infrastructures de 173 écoles
2001-2004	BAD	Programme d'amélioration de l'éducation de base	4 893	Don	Construction de 294 salles de classe et de 122 logements pour les enseignants de 98 écoles dans 3 provinces
2002-2007	Belgique				Construction de 8 écoles dans 3 provinces
2005-2010	UNICEF, France, Belgique, Canada, Danemark, Suède, Pays-Bas, etc.	Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (Éducation de base) CAST-FSDEB Appui budgétaire par secteur	2 603	Prêt	Construction de 2 500 salles de classe d'école
2006-2007	Banque Mondiale, etc.	Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base Appui budgétaire par secteur	4 103	Don	Construction de 418 salles de classe de 204 écoles dans 34 provinces
2006-	MCC (Fonds des États-Unis)	Projet Bright (Projet d'amélioration de l'accès à l'école des filles)	6 700	Prêt	Plan, qui est une ONG internationale, et Catholic Relief Services (CRS) Construction de 396 salles de classe de 132 écoles dans 10 provinces (prévue)
2011-2013	BID et Association International de Développement (AID : Banque Mondiale)	Programme d'éducation de base et de développement durable	2 250	Prêt	Construction de 100 écoles dans 10 provinces (prévue)

1-5 Conditions naturelles

(1) Climat

Les sites d'intervention du Projet sont situés dans une vaste étendue sur 6 provinces au sud-ouest et les 3 provinces de la région du Centre-Est. La zone du sud-ouest comprenant Bobo-Dioulasso appartient à une zone forestière de climat tropical de savane humide avec des précipitations annuelles de 900 mm, étant abondantes par rapport au centre-est ayant 100-150 mm de précipitations. Par ailleurs, dans le pays dont la plupart du territoire est relativement plat, la zone du sud-ouest se caractérise par sa hauteur avec un amas de grès de 749 m d'altitude qui est le point culminant. En général, la saison des pluies est de mai à septembre. Le harmattan (vent sec et chaud soufflant de l'est-nord avec sable) est généré dans la saison sèche. Par conséquent, au point de vue de la durabilité des infrastructures, il est souhaitable de tenir compte de ces points pour les spécifications du toit.

Au Burkina Faso, les routes goudronnées ne sont que quelques axes, et parmi les routes non revêtues, il existe certaines routes où la circulation des véhicules lourds est interdite durant la saison des pluies pour éviter des creux générés. Par conséquent, étant donné qu'il est prévu que des sites où l'accès ou l'exécution des travaux seront difficiles pendant les pluies, la durée des travaux sera déterminée tenant compte d'une suspension des travaux pendant la saison des pluies.

Le tableau ci-après montre la température moyenne et les précipitations dans la zone cible du Projet.

Tableau 1-10 Température moyenne et précipitations

Température moyenne (°C)

Zone	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Sud-ouest	27,7	30,9	32,5	31,8	29,1	27,7	26,4	25,6	25,7	27,0	28,0	26,7
Centre-est	27,0	30,4	33,0	34,3	33,0	30,1	27,6	26,9	27,2	28,5	29,1	26,1

Précipitations (mm)

Zone	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Sud-ouest	0,0	1,0	0,0	55,4	163,1	55,2	128,0	349,1	346,9	55,0	0,0	0,0
Centre-est	0,0	0,0	0,0	24,4	33,6	95,2	174,6	195,9	150,4	70,0	0,0	0,0

Sud-ouest : Houet, Kéné Dougou, Tuy, Bales, Comoé, Léraba (Point d'observation : Bobo-Dioulasso)

Centre-est : Boulgou, Koulpélogo, Kouritenga (Point d'observation : Fada N'Gourma)

Source: Weather Online 2010 (<http://www.weatheronline.co.uk>)

(2) Géologie et Sol

Les propriétés géologiques varient d'une zone à l'autre. Cependant, le sol est constitué de grès à quartz ou de roche sédimentaire argileuse, etc. Le résultat de l'étude sur terrain qu'on a menée pour les 80 sites demandés dans la requête a révélé qu'une autre étude géotechnique est nécessaire pour les 23 sites, et on a confié cette étude géotechnique à un bureau d'étude local de sous-traitance. Le résultat de l'essai de pénétration simple indique que la portance de sol admissible à une profondeur entre 0,8m et 1,3m dans le sol est de 0,1Mpa (environ 10t/m²) à 0,2Mpa (environ 20t/m²). Cela

signifie que le sol peut suffisamment supporter les bâtiments sans étage en maçonnerie que prévoit le présent Projet.

(3) Séisme

Le pays, étant assis sur un craton continental, n'a pas de risques de tremblements de terre, et donc il n'est pas nécessaire de tenir en compte de la résistance antisismique.

1-6 Considérations environnementales et sociales

Étant donné que le présent Projet consiste à construire des salles de classe dans des écoles existantes et qu'un aménagement de terrain de grande envergure n'est pas demandé, il n'y aura presque pas d'impacts négatifs sur l'environnement et la société, comme les projets précédents. De plus, le présent Projet ne nécessitant pas de déguerpissement des populations, il n'y aura pas d'impacts négatifs sur le plan social. De ce fait, le présent Projet sera classé dans la catégorie C que les Lignes Directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA définissent comme « un projet est classé dans la catégorie C si la probabilité d'impacts négatifs sur l'environnement et la société est minime ou nulle ». Par ailleurs, le Ministère chargé de l'Environnement du Gouvernement burkinabè prendra la décision définitive de mettre en œuvre l'Évaluation de l'Impact sur l'Environnement (EIE) ou non. Cependant, dans le Projet de Construction d'Écoles Primaires (Phase IV), projet similaire précédent, on a jugé que l'EIE n'est pas nécessaire. En outre, en ce qui concerne l'EIE pour le présent Projet, le MENA a fait une explication au Ministère chargé de l'Environnement qui a répondu provisoirement que l'EIE ne sera pas nécessaire.

Sur la base de ce qui a été dit en haut, lors de la mise en œuvre du Projet, les lois et règlements et les normes portant sur les considérations environnementales et sociales du Burkina Faso étant respectés, il sera tenu compte de la santé et la sécurité humaines par le biais de l'air, l'eau, le sol, les déchets, les accidents, l'utilisation d'eau, le changement climatique et l'écosystème.

Chapitre 2 Contenu du Projet

Chapitre 2 Contenu du Projet

2-1 Présentation générale du Projet

(1) Objectifs globaux et objectifs spécifiques

Le Gouvernement de la République du Burkina Faso a élaboré le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), ayant pour objectif prioritaire le développement des ressources humaines à travers l'éducation, et établi en tant que plan de développement du secteur de l'éducation de base, le Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (PDDEB). Alors qu'à l'issue de ces mesures, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a passé de 44 % en 2001 à 87 % en 2010, et que le taux net de scolarisation a augmenté pour atteindre 60 %, l'évaluation du PDDEB conclut que la réalisation rapide de la scolarisation universelle dans l'enseignement primaire est difficile.

Or, le plan de développement visant la période de 2011 à 2020 (Programme du Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB)) a été élaboré par la suite, le PDSEB (version de décembre 2011) reportant l'année objectif de la scolarisation universelle dans l'enseignement primaire jusqu'à l'an 2020.

Le nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement primaire au Burkina Faso en 2010/2011 est de 220 millions, ce qui signifie une augmentation de 20 millions d'élèves par rapport à l'an précédent. Alors que le Ministère de l'Éducation de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) vise à mettre en place une salle de classe par niveau scolaire, le nombre moyen de salles de classe dont dispose une école étant seulement de 4, le manque d'infrastructures scolaires constitue un problème important. D'autre part, 6135 salles de classe, soit 14,4 % de l'ensemble, sont construites avec les matériaux précaires, tels que la paille, sans satisfaire aux normes définies par le Gouvernement burkinabè. Il est également constaté que dans les régions éloignées de la capitale, certaines écoles suppriment un niveau scolaire entier à cause du manque de salle de classe, renonçant par conséquent à la scolarité de 6 ans, et d'autre part, il arrive qu'en milieux urbains, le nombre d'élève par salle de classe dépasse 180. Un tel environnement scolaire défavorable doit constituer une des raisons pour lesquelles le taux d'achèvement dans l'enseignement primaire reste faible, qui n'a atteint que 42 % en 2009.

Dans une telle situation, il est de nécessité imminente de mettre en place un système d'accueil de l'enseignement primaire, qui permette d'accueillir des élèves dans une condition normale, et afin de résoudre ce problème de manque d'infrastructures scolaires dans le domaine, le Gouvernement burkinabè se fixe comme objectif dans le PDSEB la construction de 40 200 salles de classe en 10 ans, de 2011 à 2020.

Le présent Projet consiste en la reconstruction et la construction en extension des infrastructures des écoles existantes afin de pouvoir contribuer à l'atteinte des objectifs susmentionnés notamment l'amélioration de l'environnement scolaire défavorable et celle du déficit en salles de classe.

(2) Présentation générale du Projet

Le présent Projet consiste essentiellement en la reconstruction des salles de classe qui sont en matériaux précaires comme le toit en paille, en banco, ou bien louées ou la construction en extension, au sein des écoles existantes dans 9 provinces (Les Bales, Tuy, Houet, Kéné Dougou, Comoé, Léraba,

Boulgou, Koulpélogo et Kouritenga) de 4 régions au Burkina Faso, inscrites dans la requête. De la manière plus concrète, le Projet consiste à construire des bâtiments de salles de classe et à fournir des mobiliers scolaires au sein de 63 sites concernant lesquels la pertinence a été vérifiée sur la base de la requête présenté par le Burkina Faso et des concertations avec celui-ci, ainsi qu'à construire les blocs de latrine et les logements de maître dans les sites où le besoin en ces ouvrages a été jugé élevé.

2-2 Conception sommaire du projet objet de la coopération

Le présent Projet sera mis en œuvre dans le cadre de la coopération financière non remboursable au développement communautaire. Le concept des bâtiments, la méthode et les matériaux de construction doivent être sélectionnés en tenant compte du niveau de compétence du Burkina Faso en matière d'exécution des travaux de construction et en mettant à profit les enseignements acquis au cours du Projet de construction d'écoles primaire (Phase IV), afin que la qualité appropriée en tant que coopération japonaise soit assurée. Quant à la taille de chaque infrastructure, elle respectera en principe les normes d'infrastructures scolaires du Burkina Faso.

2-2-1 Principe de la conception

(1) Principe de base (critères de sélection des sites et des composantes)

Les écoles faisant l'objet de la coopération ont été sélectionnées suite à la requête présentée par le Gouvernement burkinabè et aux résultats de l'étude sur le terrain et de concertations, de manière à satisfaire aux critères suivants.

1) Sélection d'écoles faisant l'objet de la coopération

La partie japonaise a mené une visite de reconnaissance de tous les sites à partir de la liste des écoles demandées, et obtenu l'accord du Gouvernement burkinabè concernant les conditions suivantes qui constituent les critères de sélection des écoles faisant l'objet de la coopération.

- Les besoins de la scolarisation est suffisant.
- Le droit d'utilisation de terrains peut être confirmé par un document écrit.
- Aucun projet d'aménagement des infrastructures par le gouvernement, d'autres donateurs ou les ONG n'est en cours concernant les écoles faisant l'objet du Projet.
- Il n'y a pas d'obstacles concernant les conditions du site relevant de la géographie, de la géologie, de l'accès et de la superficie, à la mise en œuvre et à la supervision des travaux.
- Il n'y a pas de problème concernant le système de gestion et de maintenance des infrastructures.

La priorisation a été effectuée par la suite en tenant compte du degré d'atteinte de «1 salle de classe par 1 niveau scolaire» (l'état d'avancement de la normalisation), et de l'efficacité de la mise en œuvre et de la supervision.

2) Sélection des composantes

Les composantes de base du présent Projet sont constituées du bâtiment de salles de classe (incluant le

bureau de directeur et le magasin) et du bloc de latrines, et quant aux logements de maître, ils seront inclus principalement dans les sites où l'absence du logement du directeur fait l'obstacle à la bonne gestion de l'école. Les composantes pour chaque site seront sélectionnées suite à l'analyse réalisée au Japon.

(2) Principes relatifs aux conditions naturelles

1) Climat

La zone concernée par le Projet est vaste, couvrant 6 provinces qui se situent dans le sud-ouest du pays et 3 provinces de la région Centre-Est. La partie sud-ouest où se trouve la ville de Bobo Dioulasso appartient à une zone humide de forêt et de savane, avec des précipitations annuelles importantes de 900 mm, alors que dans la région Centre-Est, le chiffre reste entre 100 et 150 mm. D'autre part, la région se caractérise par son altitude élevée dans le pays dont le terrain est plutôt plat, et il s'y trouve des chaînes de montagne de grès d'une altitude de 749 m, formant le point culminant du pays. Ainsi, les levés topographiques du terrain seront menés par le sous-traitant local, afin de vérifier la déclivité. La saison des pluies au Burkina Faso commence en général au mois de mai et termine vers le mois de septembre. En raison du harmattan (vent du nord-est sableux, fort et sec) qui souffle au cours de la saison sèche, la conception nécessite des considérations particulières pour le vent et la pluie.

2) Géologie et sol

Au Burkina Faso, seulement quelques axes routiers sont revêtus d'asphalte, et certaines des routes non revêtues sont interdites à la circulation des poids lourds, pour éviter l'affaissement. En outre, étant donné que certaines voies d'accès qui mènent aux sites font l'objet de l'interruption de circulation lors de la pluie, la période d'exécution des travaux tient en compte de la suspension des travaux au cours de la saison des pluies.

Les caractéristiques géologiques diffèrent selon les zones, mais en général, le sol est constitué entre autres de roches sédimentaires argileuses et de grès de gravier à quartz. Une étude géotechnique sera menée par le sous-traitant local sur les 23 sites où la nécessité de telle étude est constatée suite à l'étude de reconnaissance réalisée concernant les 80 sites figurant dans la requête.

3) Séisme

Se situant sur le bloc continental stable, le pays n'est pas concerné par le tremblement de terre, et ainsi, il n'est pas nécessaire de prendre en considération la structure résistante aux séismes.

(3) Principes relatifs aux conditions socio-économiques

Le Burkina Faso, depuis le coup d'état militaire en 1987, est dans une période de transition d'un régime socialiste vers l'économie de marché. Le taux de croissance du PIB, qui est resté négatif jusqu'en 1994, ne cesse d'augmenter depuis la dévaluation du FCFA en 1994 pour atteindre 9,2 % en 2010 (Banque Mondiale). Grâce à ce dynamisme économique, de nombreux bâtiments pour les administrations publiques et de nouveaux centres commerciaux sont en cours de construction dans la zone où se trouve la capitale Ouagadougou, et les grandes entreprises de construction et les grands

bureaux d'études penchent pour des projets de développement d'envergure concernant les zones urbaines. Or, dans le cadre d'un projet dont les sites se répartissent dans plusieurs régions en dehors de la capitale comme le nôtre, la sélection d'un bureau d'étude et d'entreprise de construction locaux compétents nécessitent de prendre des mesures suffisantes concernant les critères de sélection et la détermination de taille de construction.

Concernant la question relative au genre, le taux de scolarisation des filles a passé de 30,1 % en 2001 à 67,9 % en 2008, et on estime que la tendance va encore poursuivre. Ainsi, la conception des infrastructures scolaires nécessite une considération particulière notamment pour le plan des blocs de latrines.

Concernant la démographie religieuse, les plus nombreux sont les musulmans dans les sites régionaux du présent Projet. Par ailleurs, la présence de certaines ethnies qui n'ont pas d'opinion positive sur la scolarisation est observée. Il faudra donc suffisamment étudier l'estimation des besoins de la part des enfants.

(4) Principes relatifs aux conditions de construction et d'approvisionnement

1) Conditions de main d'œuvre

Le recrutement des ouvriers non qualifiés est bien possible aux environs des sites. En revanche, les ouvriers qualifiés devront être recrutés parmi le personnel des entreprises de construction, sinon uniquement dans les grandes villes comme Ouagadougou. Les ingénieurs étant également concentrés sur la capitale Ouagadougou et Bobo Dioulasso, le plan d'exécution doit être établi en prenant en considération la difficulté de recrutement des ressources humaines comme superviseur de travaux dans les régions en dehors de la capitale.

2) Principes relatifs à l'approvisionnement

Parmi les matériaux de construction, la plupart des produits industriels sont importés et l'on peut les obtenir dans les villes à commencer par Ouagadougou. En outre, ils sont disponibles à tout moment dans les marchés, il n'y a donc aucun problème concernant l'approvisionnement. Néanmoins, dans la mesure où existent différents circuits d'importation, on suppose que la qualité diffère selon les matériaux. Ainsi est nécessaire la vérification de qualité au moyen entre autres des certificats d'expédition, des garanties de qualité, et documents techniques.

3) Institutions des autorisations relatives à l'exécution du Projet

La demande de permis de construire peut être établie et déposée en général auprès de la Direction Générale de l'Architecture et de la Construction (DGAC) uniquement par le bureau d'architecte enregistré. Le présent Projet, ayant déjà acquis l'autorisation du MENA, ne nécessite pas les procédures de demande de permis de construire.

4) Codes et normes de conception

Nous procédons à la conception en respectant les spécifications standards du MENA, apportant l'amélioration à partir des enseignements tirés des projets antérieurs et en vue de la réduction de coût

et de l'augmentation de la durabilité, et également nous référant aux normes de conception burkinabè et japonaises. Les normes du Burkina Faso sont en principe basées sur celles de l'Association Française de Normalisation (AFNOR), et lorsque les normes du matériau ne sont pas précisées, il est exigé que celui-ci soit égal ou supérieur aux normes internationales et japonaises.

(5) Principes concernant la mise à profit des compétences des entreprises locales

1) Consultant local chargé de la supervision des travaux

Lors des travaux de construction d'école, la supervision est assurée en général par des consultants. Dans le cadre du présent Projet, des consultants locaux seront recrutés pour se charger de la supervision des travaux, par le consultant japonais sur la base d'un contrat de gré à gré.

2) Principes concernant la mise à profit des compétences d'avocat

Les maîtres d'ouvrage délégués au Burkina Faso font souvent appel à des avocats afin d'apporter les mesures aux problèmes relatifs à l'appel d'offres des travaux ou bien au contrat. Dans le cadre du projet Présent, il est prévu de mettre à profit les compétences d'un avocat en cas de problèmes juridiques.

3) Principes concernant la mise à profit des compétences des entreprises de construction locales

Les entreprises de construction locales seront sélectionnées par voie d'appel d'offres à concurrence ouverte, visant uniquement les entreprises burkinabè. Dans le cadre du présent Projet, l'appel d'offres sera lancé auprès des entreprises locales appartenant à la catégorie B3 ou B4, ayant des expériences suffisantes des travaux et une assise financière stable.

Selon la catégorisation des entreprises de construction par le Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme du Burkina Faso, celles-ci sont classées en 4 catégories, soit de B1 à B4, B4 étant de la plus grande taille. Les entreprises de la catégorie B4 peuvent recevoir des commandes des travaux publics de plus de 300 millions de FCFA, dans toutes les régions du pays. La majorité d'entre elles ont leur siège à la capitale Ouagadougou, néanmoins, quelques-unes siègent à Bobo Dioulasso.

Étant donné que les conditions de l'appel d'offres de construction des écoles primaires du MENA ne précisent pas la catégorie, les expériences de la construction de l'école primaire ne sont pas limitées aux entreprises de certaines catégories. Néanmoins, le Projet vise uniquement la catégorie B3 et B4 ayant une assise financière stable, en vue de leurs capacités techniques qui assurent la qualité d'un certain niveau en tant que de coopération financière non remboursable, et également, afin d'éviter le retard dans les travaux dû aux difficultés financières des entrepreneurs. Le lotissement sera effectué de manière que le montant prévu de soumission soit accessible par les entreprises de ces catégories. Dans le cadre du Projet de Construction d'Écoles Primaires, Phase IV, qui procède au nôtre, ont été ciblées également les entreprises de la catégorie B3 et B4.

Néanmoins, lors de la Phase 4 du projet ont été observées les différences en nombre d'années d'expérience, d'employés ou d'ingénieurs, etc., parmi les entreprises de construction de la même catégorie B4. Il est donc nécessaire, dans le cadre du présent Projet, d'introduire plus de restrictions dans les conditions financières et techniques parmi les conditions d'appel d'offres. Plus concrètement,

nous réfléchiront avec le Gouvernement burkinabè et les autorités compétentes aux conditions qui permettent de sélectionner des entreprises qui ont l'expérience de construction de l'école primaire avec l'aide japonaise, ou qui présentent une capacité financière stable.

(6) Principes concernant la gestion et la maintenance

Le MENA, organisme responsable du présent Projet, a bien mené jusqu'à présent de la Phase 1 à la Phase IV du projet de construction des écoles, et il est bien compétent en tant qu'organisme responsable.

Quant à la maintenance, bien qu'elle soit inscrite dans le budget du Ministère, les petits entretiens sont mis en œuvre grâce à des sommes collectées par l'APE (Association des Parents d'élèves) de chaque école.

(7) Principes concernant la détermination de la qualité des infrastructures, des équipements, etc.

1) Infrastructures

Chaque infrastructure du Projet a été conçue conformément aux principes de base de la coopération financière non remboursable pour le développement communautaire, et en respectant en principe les normes du MENA, et l'approbation du Gouvernement burkinabè a été obtenue concernant le plan de conception sommaire (dimensions, superficies, etc., des salles de classe), lors de l'Étude sur le terrain II. Le projet du manuel des normes éducatives de base (version juillet 2011) a ensuite été présenté, précisant la taille et la superficie des infrastructures.

Quant aux méthodes de construction, celles qui permettent l'exécution des travaux aux entreprises locales seront adaptées, et afin de mettre à profit les enseignements tirés du Projet de construction d'écoles primaires (Phase IV), quelques améliorations seront apportées concernant les spécifications qui empêcheraient les entreprises locales d'atteindre le niveau de qualité exigé par le Japon, si l'on respectait la conception standard. D'autre part, étant donné que le présent Projet intervient dans une vaste étendue, le plan d'architecture doit tenir compte de la diversité de conditions naturelles. Plus précisément, en ce qui concerne les spécifications entre autres des fondations et des toits, le plan mettra l'importance sur la durabilité, de manière à s'assurer de la sécurité en premier lieu.

2) Mobilier scolaire

Le mobilier scolaire étant standardisé par la DEP, peut être fabriqué par de nombreux fabricants de mobilier. Concernant le mobilier destiné aux élèves comme la table-banc, les tailles diffèrent selon les classes c'est-à-dire, CP (1^{er} et 2^{ème} niveaux), CE (3^{ème} et 4^{ème} niveaux) et CM (5^{ème} et 6^{ème} niveaux). Quant au mobilier pour maître, les armoires métalliques de rangement à placer dans les salles de classe et les bureaux du directeur, ils seront fabriqués suivant les plans standards.

(8) Principes concernant le calendrier des travaux

Il arrive pendant la saison des pluies que les orages fréquentes et les pluies accompagnées de vent violent forment un cours d'eau sur des plaines. En 2010, une grande inondation a provoqué de

nombreux morts. Étant donné que les précipitations abondantes entraînent des écoulements des sédiments, les travaux de terrassement et de fondations ne sont pas envisageables pendant cette période-là. Ainsi, le calendrier des travaux dans le cadre du présent Projet doit être élaboré de manière à ne pas prévoir en principe les travaux durant la période des pluies.

En outre, pour chaque lot (par entrepreneur), nous envisageons d'anticiper de 2 mois le démarrage des travaux dans un des sites, ce qui permettront aux entrepreneurs locaux de comprendre dans la pratique les éléments qui ne sont pas suffisamment explicites sur les plans, et la qualité qu'attend la partie japonaise, que leurs ingénieurs et leurs ouvriers qualifiés apprendront et appliqueront lors des travaux dans les autres sites, en satisfaisant à notre attente. D'autre part, cette méthode a pour but d'exiger aux entrepreneurs locaux de concrétiser les critères d'évaluation de chaque étape des travaux et de comprendre les différences de conception par rapport à la conception standard.

Lors de la mise en œuvre du Projet de construction d'écoles primaire (Phase IV), ont été constatés des problèmes tels que l'insuffisance de l'épaisseur d'enrobage du béton des piliers ou de l'apparition de nids de gravillons.

L'anticipation de 2 mois dans un site allongera la durée des travaux par rapport au Projet précédent, en même temps, le renforcement des capacités des entrepreneurs permettra tout d'abord d'éviter le retard dans le calendrier dû aux travaux de correction et puis d'améliorer la qualité des travaux.

(9) Principes concernant les considérations socio-environnementales

Le présent Projet consiste en la construction et l'extension des écoles primaires, et n'est pas concerné par les sites qui sont susceptibles de produire les effets défavorables à la société et à l'environnement. La majorité des sites faisant l'objet du Projet se situent sur un terrain plat qui ne nécessite pas d'aménagement de terrain d'envergure, et aucune modification importante ne sera apportée sur l'environnement naturel.

Au Burkina Faso, tous les projets de développement doivent être mis en œuvre conformément à la Procédure Globale de l'Étude d'Impact environnemental (EIE) déterminé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable(MEDD). La partie promotrice du projet en présente la description générale, et son ministère tutelle, remettant le résultat au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la mise sous écran protecteur (*screening* ; évaluation préalable pour déterminer l'exécution ou non de l'EIE) concernant le projet, lui communique l'exécution ou non de l'EIE (voir la figure 3-1 pour les détails).

Les impacts sur l'environnement sont classés comme JICA de la catégorie A à la catégorie C : la catégorie A concerne les projets de développement qui risquent de causer des effets importants sur l'environnement, la catégorie B les projets susceptibles de cause des effets relativement importants sur l'environnement, et enfin la catégorie C les projets dont les effets sur l'environnement sont négligeables. Lorsque l'impact environnemental est jugé C, il n'est pas nécessaire de mener l'EIE.

En ce qui concerne le présent Projet, la catégorie C lui a été attribuée, avec le jugement provisoire de non nécessité de l'EIE, suite à l'explication des grandes lignes du projet que le Consultant a présentée au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV) lors de l'étude sur le terrain I.

Le MENA présentera au MEDD le résultat des concertations (mise sous écran protecteur)) tenues par

la DEP au sein du MENA en matière de cadre d'évaluation de l'étude environnementale, lorsque les terrains destinés à la construction et le concept d'architecture seront déterminés suite aux concertations avec le MENA à l'occasion de l'étude sur le terrain II. Comme le mentionne le sous-chapitre 1-6 intitulé «Considérations environnementales et sociales», les sites qui causeraient des effets négatifs sur l'environnement ne sont pas concernés par le Projet. Par conséquent, nous pouvons considérer qu'il n'est pas obligatoire de mener l'EIE dans le cadre du Projet, cependant, encore est-il nécessaire d'obtenir de permission de mise en œuvre du projet par le MEDD conformément à la procédure de l'EIE du Burkina Faso, présentée ci-dessous.

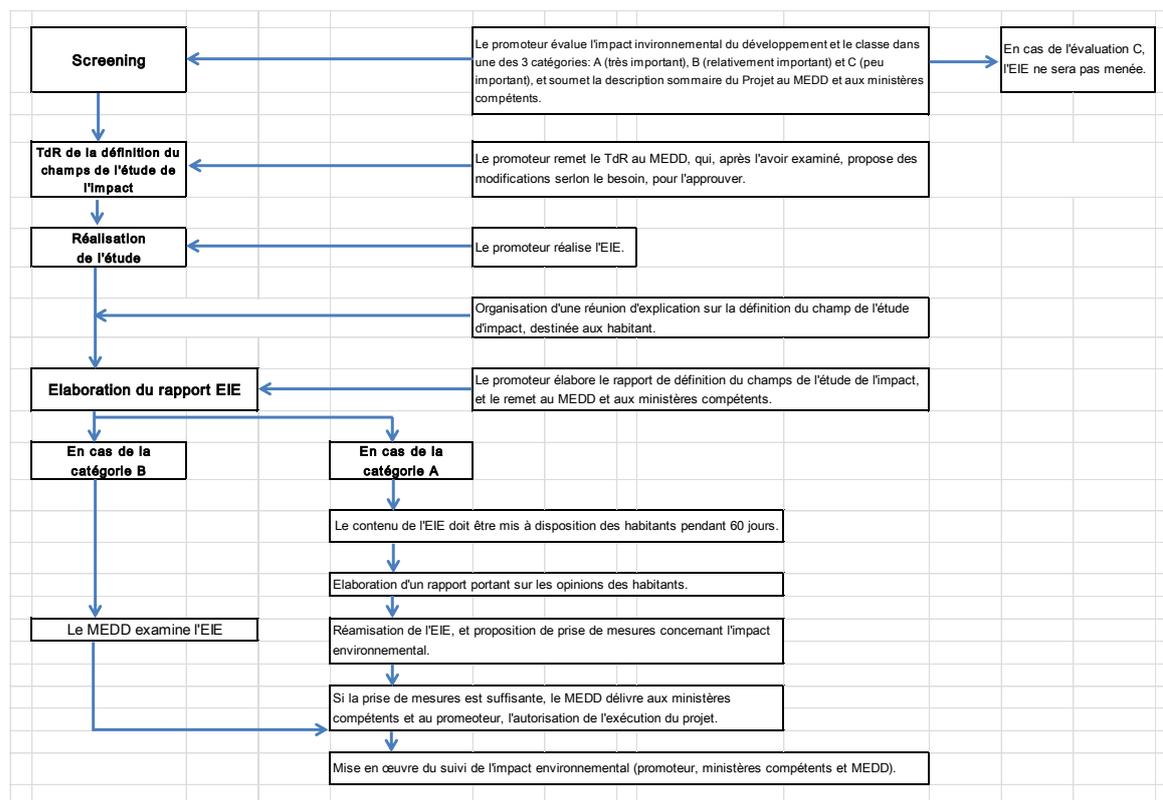


Figure 2-1 Procédure de la mise en œuvre de l'EIE au Burkina Faso

2-2-2 Plan de base (plan des infrastructures)

Le présent projet de la coopération financière non remboursable (ci-dessous désigné « le Projet »), qui consiste à construire les salles de classe et à renforcer les infrastructures connexes dans les écoles primaires existantes dans 9 provinces au Burkina Faso, est conçu de la manière ci-dessous indiquée, sur la base de la requête du Gouvernement burkinabè et du résultat des études sur le terrain, afin de contribuer à la mise en œuvre du projet de construction des infrastructures scolaires dans l'enseignement primaire du Gouvernement burkinabè qui investit dans le renforcement de l'enseignement primaire.

2-2-2-1 Sélection des écoles faisant l'objet du Projet

Les écoles faisant l'objet du Projet ont été sélectionnées, suite à l'analyse menée au Japon d'octobre

2011 à février 2012, et conformément aux normes concernant lesquelles l'accord du Gouvernement burkinabè a été obtenu, comme nous l'avons mentionné dans l'article 2-2-1 (1) « Principe de base (critères de sélection des sites et des composantes) ».

(1) Résultat de l'étude de sites

Le résultat est présenté dans le tableau 2-1.

(2) Résultat de sélection par critère de sélection

1) Le besoin de la scolarisation est suffisant.

La mission d'étude a récupéré lors de la reconnaissance des sites les fiches d'enquête scolaire distribuées par la DEPBA, et a mené en outre l'interview à travers les entretiens auprès des directeurs des écoles, des Comités de gestion d'École (COGES), des Associations des Parents d'élèves (APE) et des Associations des Mères Éducatrices (AME), afin d'examiner le degré de pléthore des élèves par rapport aux salles de classe en dur disponible en 2010. Les écoles dont le nombre d'élèves est actuellement bas sont des écoles qui ne disposent pas de salles ou bien, celles qui viennent d'ouvrir leurs portes. Quant au nombre d'élèves dans chacune des écoles concernées, il est présenté dans le tableau 2-1 « Résultats de l'étude de site et analyse ». L'estimation du nombre d'élèves à l'achèvement des travaux et à l'année de l'évaluation a été obtenue en multipliant le taux d'augmentation des enfants scolarisables de chaque commune indiqué dans le tableau 2-2 par l'effectif recensé lors de l'étude. Par conséquent, le besoin suffisant de scolarisation dans les écoles cibles a été constaté.

2) Le droit d'utilisation de terrains peut être confirmé par un document écrit.

Le droit d'utilisation de terrains a été confirmé par un document écrit, concernant tous les sites.

3) Aucun projet d'aménagement des infrastructures par le gouvernement, d'autres donateurs ou les ONG n'est en cours concernant les écoles faisant l'objet du Projet.

Parmi les 80 sites qui ont été concernés par la reconnaissance des sites, 7 sites ont récemment fait l'objet de l'aide à la construction des salles de classe par d'autres donateurs (2010), d'où, la baisse de leur rang dans l'ordre de priorité, et enfin, l'exclusion du Projet.

4) Il n'y a pas d'obstacles concernant les conditions du site relevant de la géographie, de la géologie, de l'accès et de la superficie, à la mise en œuvre et à la supervision des travaux.

Certains sites présentant les conditions peu favorables d'accès depuis la base de supervision des travaux, suggéraient la difficulté de transport des matériaux. Ces sites sont éliminés du Projet. D'autre part, certains des sites sur lesquels les levés topographiques ont été menés avaient besoin d'autorisation d'abattage et d'autres présentaient la nécessité de la revue des routes de la planification urbaine. Or, la DEP a confirmé qu'il n'y pas de problème sur ces sites. Les documents cités ci-dessous sont tous joints à l' « Annexe 5. Autres documents et données ».

HO2:Oezzin-Ville C

Lors de la reconnaissance des sites, la demande de construction a été présentée par des personnes concernées, sur le terrain qui était alors utilisé comme terrain de sport, à condition d'abattre les arbres commémoratifs qui y étaient plantés. Suite à notre demande de déposer une demande écrite synthétisant les opinions de toutes les personnes concernées, une autorisation écrite de l'abattage des arbres a été remise. Quant au plan de masse, sa décision définitive sera prise lors de l'exécution, en présence des personnes concernées de l'école.

KE1:Banzon C

Étant donné que selon le plan de levés topographique du terrain, la route de la planification urbaine a été disposée sur le terrain de l'école et le bâtiment de salles de classe, nous avons vérifié auprès de la DEP. Or, nous avons reçu une réponse écrite qui indiquait que le terrain de l'école qui avait été défini avant la planification de la route sera prioritaire.

HO16 : Camp Militaire D

Un avis écrit a été déposé attestant que bien que l'école fasse partie des infrastructures militaires, il s'agit d'une école publique comme les autres, qui accueille aussi les élèves en dehors des familles des militaires.

- 5) Il n'y a pas de problème concernant le système de gestion et de maintenance des infrastructures
Aucun site n'a été éliminé du Projet.

**Tableau 2-2 Tendence de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés
au sein des communes cibles du Projet**

Provinces	Communes	Effectif a	Nombre estimé par la DEP b						Nombre estimé par le Projet c		Augmentation entre 2017 et 2010	Taux moyen d'augmentation c
		Nbr d'élève en 2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
LES BALES	BAGASSI	5.062	4.887	5.366	5.845	6.348	6.929	7.588	8.172	8.802	3.740	0.077
	FARRA	5.600	5.893	6.373	6.846	7.338	7.894	8.520	9.065	9.645	4.045	0.064
	3 POURA	2.204	2.104	2.282	2.457	2.639	2.847	3.080	3.283	3.500	1.296	0.086
HOUEY	BOBO-DIOULASSO	110.883	105.345	110.148	114.508	118.677	123.055	127.548	131.630	135.842	25.159	0.032
	DAUDE	2.927	3.173	3.778	4.421	5.132	5.992	7.018	8.022	9.169	6.242	0.143
	FO	2.648	2.892	3.042	3.394	3.763	4.188	4.669	5.122	5.619	2.971	0.097
	PENI	4.147	3.386	3.608	3.817	4.021	4.242	4.476	4.691	4.916	769	0.048
	SATIRI	5.197	5.381	5.988	6.586	7.205	7.907	8.688	9.418	10.209	5.012	0.084
6 KANGARASSO SANBA	3.338	3.040	3.391	3.739	4.098	4.507	4.964	5.391	5.855	2.517	0.086	
KENEDOUGOU	BANZON	3.209	3.367	3.878	4.403	4.965	5.627	6.396	7.125	7.937	4.728	0.114
	KOUROUMA	4.886	4.861	5.904	7.039	8.323	9.914	11.863	13.797	16.046	11.160	0.163
	SAMOROGOUAN	4.606	4.557	5.437	6.378	7.424	8.699	10.233	11.727	13.439	8.833	0.146
	4 DJIGOUERA	2.991	3.189	3.730	4.297	4.914	5.651	6.522	7.357	8.298	5.307	0.128
TUY	BEKUY	1.872	2.160	2.409	2.660	2.926	3.236	3.592	3.912	4.260	2.388	0.089
	FOUNZAN	3.598	3.875	4.313	4.754	5.220	5.761	6.381	6.936	7.540	3.942	0.087
	HOUNDE	14.163	13.909	15.816	17.781	19.897	22.403	25.333	28.018	30.988	16.825	0.106
	KOUMBIA	5.841	5.641	6.396	7.171	8.004	8.988	10.136	11.190	12.354	6.513	0.104
	KOTI	3.138	3.101	3.521	3.953	4.417	4.966	5.607	6.196	6.846	3.708	0.105
	6 BAGASSI	5.062	4.887	5.366	5.845	6.348	6.929	7.588	8.172	8.802	3.740	0.077
COMOE	BANFORA	20.998	20.647	21.168	21.555	21.843	22.061	22.191	22.457	22.727	1.729	0.012
	BEREGADOUGOU	2.996	2.805	2.822	2.823	2.812	2.790	2.754	2.746	2.738	258	(0.003)
	OUO	2.647	2.440	3.109	3.870	4.764	5.898	7.306	8.796	10.591	7.944	0.204
4 TIEFORA	7.206	7.837	9.192	10.593	12.100	13.856	15.849	17.846	20.095	12.889	0.126	
LERABA	DOUNA	1.732	1.655	1.883	2.117	2.367	2.659	3.032	3.356	3.716	1.984	0.107
	KANKALABA	1.485	1.510	1.630	1.744	1.859	1.986	2.152	2.283	2.423	938	0.061
	3 SINDOU	3.006	3.011	3.474	3.954	4.476	5.092	5.885	6.591	7.382	4.376	0.120
BOULGOU	BEGUEDO	3.071	2.665	2.840	3.004	3.166	3.342	3.527	3.696	3.874	803	0.048
	BITTOU	7.332	6.809	7.695	8.592	9.541	10.638	11.882	13.046	14.325	6.993	0.098
	BOUSSOUMA	5.324	5.581	6.196	6.805	7.439	8.157	8.955	9.698	10.503	5.179	0.083
	NIAGHO	3.134	3.046	3.202	3.346	3.485	3.632	3.783	3.923	4.068	934	0.037
	TENKODOGO	19.893	18.997	20.791	22.538	24.323	26.315	28.494	30.489	32.623	12.730	0.070
	ZABRE	13.435	13.129	14.908	16.716	18.641	20.876	23.422	25.811	28.444	15.009	0.102
	ZOAGA	2.397	2.457	3.064	3.747	4.545	5.559	6.828	8.118	9.653	7.256	0.189
	8 ZONSE	3.356	3.357	3.825	4.304	4.816	5.412	6.093	6.739	7.453	4.097	0.106
KOULPELOGO	COMIN-YANGA	4.088	4.139	4.993	5.917	6.955	8.230	9.767	11.291	13.052	8.964	0.156
	OUARGAYE	4.608	4.571	5.256	5.957	6.707	7.584	8.591	9.553	10.623	6.015	0.112
	YARGAT ENGA	6.395	6.704	8.072	9.546	11.205	13.233	15.679	18.094	20.880	14.485	0.154
4 SANGHA	7.143	7.549	8.429	9.300	10.201	11.223	12.357	13.420	14.574	7.431	0.086	
KOURITENGA	ANDEMTENGA	9.018	8.198	9.055	9.914	10.813	11.847	13.011	14.065	15.204	6.186	0.081
	BASKOURE	2.458	2.405	2.545	2.678	2.812	2.960	3.120	3.260	3.407	949	0.045
	GOUNGHIN	6.977	6.545	7.024	7.489	7.963	8.493	9.074	9.582	10.119	3.142	0.056
	4 POUYTENGA	14.933	14.472	15.798	17.106	18.463	20.005	21.723	23.265	24.917	9.984	0.071
Total (35)		331.938								581.507	249.569	0.752

a: DEP

b: DEP

c: Estimation par le Consultant (sur la base de l'estimation de l'augmentation par la DEP)

(3) Ordre de priorité provisoire (degré de nécessité de la construction des salles de classe selon l'état d'avancement de la normalisation)

Suivant l'objectif du Gouvernement burkinabè qui s'engage à la normalisation, les infrastructures scolaires ont été catégorisées selon leur état dans les 3 groupes, afin d'être évaluées. Le présent Projet a pour cible les écoles qui ont déjà atteint la normalisation, toutefois dont le nombre d'élèves par salle de classe est élevé, et ainsi la densité de la classe est également importante, et qui présentent une requête de construction d'écoles de décongestion.

Tableau 2-3 Catégorisation des écoles faisant l'objet de la reconnaissance des sites

	Situation des infrastructures scolaires	Situation de l'opportunité de l'éducation	Priorité
Écoles sans salle de classe	Les salles de classe utilisées sont celles sous paillote (hangars) etc.	L'opportunité de l'éducation est moins élevée en comparaison avec les autres.	Élevée
Écoles à 3 salles de classe	Elles ont environ 3 salles de classe et pratiquent des classes multigrades. Ou bien, elles ne peuvent pas admettre de nouveaux élèves tous les ans.	Le degré de pléthores est élevé et l'environnement scolaire est mauvais. Les enfants qui ne peuvent pas être admis sont nombreux. Il y a des élèves d'âges différents dans la classe de même niveau de telle façon que la qualité et l'environnement scolaire sont mauvais.	Relativement élevée
Écoles de décongestion	Construire de nouvelles écoles dans le même site ou dans un autre site situé à proximité.	Le nombre d'élèves par salle de classe est grand et le degré de pléthore est élevé.	Moyenne

Parmi les sites faisant l'objet du Projet, certains se situent dans la zone sud-ouest du pays (6 provinces de la région Hauts-Bassins, de la région Cascades et de la région Boucle du Mouhoun) alors que les autres se trouvent dans 3 provinces de la région Centre-Est, éloignée de celle-là, et en vue de l'efficacité des travaux, il était nécessaire de fixer un ordre de priorité entre les deux zones. Parmi les provinces de la région Centre-Est, deux faisaient l'objet du Projet de construction d'écoles primaires (Phase IV) (14 sites dans la province de Kouritenga et 8 dans la province de Boulgou). Par conséquent, le principe était adapté de manière à favoriser la zone sud-ouest du pays qui n'a pas été concernée par l'aide japonaise depuis la Phase 2 de la coopération.

Le tableau suivant présente l'ordre de priorité provisoire concernant lequel l'accord a été obtenu lors des concertations de l'avant-projet dans le cadre de l'étude sur le terrain I (septembre 2011).

Tableau 2-4 Ordre de priorité provisoire fixé lors de la concertation de l'avant-projet du procès-verbal des discussions de l'étude sur le terrain I en septembre 2011

Priorité	Zone	Nombre d'écoles	Sous-total	Total
1	Zone Sud-Ouest (Région Hauts-Bassins, Cascades, et Boucle du Mouhoun) - Écoles sans salle de classe	11	38	62
2	Zone Sud-Ouest - Écoles à 3 salles de classe	15		
3	Zone Sud-Ouest – Écoles de décongestion	12		
4	Province Centre-Est – Écoles sans salle de classe	7	24	
5	Province Centre-Est – Écoles à 3 salles de classe	15		
6	Province Centre-Est – Écoles de décongestion	2		
7	Sites dont l'accès est difficile de la zone Sud-Ouest et de la région Centre-Est			15
8	Sites dont la mise en œuvre du Projet est difficile en raison de la nécessité de déguerpissement des habitants			3
Nombre total d'écoles : 80				

(4) Résultat de la sélection

Sur la base des conditions et de l'ordre de priorité présentés ci-dessous, et suite à l'analyse menée au Japon, les sites faisant l'objet du Projet ont été sélectionnés comme suit.

Tableau 2-5 Ordre de priorité suite à l'analyse au Japon

1 ^{er}	1 ^{er} dans l'ordre de priorité lors de la concertation de l'avant-projet du procès-verbal des discussions de l'étude sur le terrain I : 11 écoles sans salle de classe et l'école LE4 Kankalaba (7 ^e) suite à la revue du calcul de distance depuis la base de supervision des travaux, dans 6 provinces de Sud-Ouest (Région Hauts-Bassins, Cascades, et Boucle de Mouhoun)	12	38
	2 ^e dans l'ordre de priorité lors de la concertation de l'avant-projet du procès-verbal des discussions de l'étude sur le terrain I : 14 écoles à 3 salles de classe dans 6 provinces de Sud-Ouest	14	
	3 ^e dans l'ordre de priorité lors de la concertation de l'avant-projet du procès-verbal des discussions de l'étude sur le terrain I : 11 écoles de décongestion et l'école HO6Kua-F (7 ^e)	12	
2 ^{ème}	4 ^e dans l'ordre de priorité lors de la concertation de l'avant-projet du procès-verbal des discussions de l'étude sur le terrain I : 7 écoles sans salle de classe, l'école KP2 Ganzaga et l'école BO5 Wavalghin (7 ^e) suite à la revue du calcul de distance depuis la base de supervision des travaux, dans 3 provinces de la région Centre-Est	9	25
	5 ^e dans l'ordre de priorité lors de la concertation de l'avant-projet du procès-verbal des discussions de l'étude sur le terrain I : 14 écoles à 3 salles de classe, dans 3 provinces de la région Centre-Est	14	
	6 ^e dans l'ordre de priorité lors de la concertation de l'avant-projet du procès-verbal des discussions de l'étude sur le terrain I : 2 écoles de décongestion, dans 3 provinces de la région Centre-Est	2	
			63

Eu égard au fait que le reliquat ou le déficit qui se produirait selon le montant de soumission de la première Année sera compensé dans le budget de la deuxième Année, les sites qui se classe dans la

première catégorie dans l'ordre de priorité constituent la première Année, et ceux qui se rangent au deuxième forment la deuxième Année.

Les sites qui n'ont pas été retenus sont les autres que ceux qui sont présentés dans le tableau, ceux qui ont été classés dans le 7^e ou 8^e rang dans l'ordre de priorité provisoire lors de la concertation de l'avant-projet du procès-verbal des discussions de l'étude sur le terrain I. La raison pour laquelle ces sites n'ont pas été sélectionnés est résumée dans le tableau suivant.

Dans le cas où le remplacement de sites serait nécessaire, ceux-ci seront mis en examen en tant que site candidat de remplacement. En outre, s'il reste un reliquat à l'issue de la soumission, ces sites pourraient être repris, étant donné qu'ils présentent, malgré leur priorité basse, un besoin important de salles de classe.

Tableau 2-6 Sites qui n'ont pas été retenus pour la coopération

Les sites qui ont été exclus du Projet de coopération en raison de l'efficacité faible concernant l'exécution des travaux sont les suivants.			
KE2	Kourouma	Province de Kéné Dougou	Nous n'avons pas pu parvenir au site lors de l'étude à cause d'une inondation de la route. Difficulté d'accès pour les travaux.
HO11	Matourkou-B	Province de Houet	Sans voie d'accès pour les travaux excepté une passerelle.
TU5	Koti	Province de Tuy	Le temps d'accès depuis la base de supervision est de plus de 3 heures.
BA2	Kabouro-B	Province des Bales	Le temps d'accès depuis la base de supervision est de plus de 3 heures.
BA3	Konzana	Province des Bales	Le temps d'accès depuis la base de supervision est de plus de 3 heures.
BA4	Poura Village	Province des Bales	Concernant l'accès depuis la base de supervision, bien que le site n'ait pas été classé lors de l'étude sur le terrain I au 7 ^e rang, soit « l'accès difficile », le temps d'accès est d'à peine 3 heures. Les sites des environs ont été exclus de la coopération en raison du temps d'accès depuis la base de supervision qui dépassait 3 heures, et ainsi, la formation d'un lot est devenue impossible, le site a été exclu de la coopération.
KP5	Cinkance-C	Province de Koulpelogo	Le temps d'accès depuis la base de supervision est de plus de 2,5 heures, et en outre, l'infrastructure demandée est uniquement un bâtiment à 3 salles de classe.
Les sites exclus en raison de problèmes environnementaux sont les suivants.			
HO10	Belle Ville C	Province de Houet	La nécessité du déguerpissement des habitants.
Les sites exclus en raison d'impossibilité d'assurer la taille minimale de l'aide (3salles de classe) sont les suivants.			
TU2	Sambion	Province de Tuy	La construction de salles de classe est en cours. Ce sera une école à 5 salles de classe.
CO4	Nagnagara-2	Province de Comoe	L'école dispose actuellement de 5 salles de classe. L'aide consistante à construire une seule école n'est pas possible.
Les sites exclus en raison d'existence des projets menés par d'autres bailleurs de fonds sont les suivants.			
HO4	Bindegouso-D	Province de Houet	La construction de salles de classes a récemment été mise en œuvre par la Banque islamique de développement (2010).

HO9	Colma Nord-C	Province de Houet	La construction de salles de classes a récemment été mise en œuvre par la Banque islamique de développement (2010). Ce fait n'a pas été inscrit par erreur dans le tableau d'évaluation lors de l'étude sur le terrain I, mais a été confirmé suite à la vérification au cours de l'analyse au Japon.
HO18	Colsama-F	Province de Houet	La construction de salles de classes a récemment été mise en œuvre par la Banque islamique de développement (2010).
HO19	Dinderesso	Province de Houet	Le programme de coopération est en cours par la ville de Lille de France.
HO24	Satiri-B	Province de Houet	La construction de salles de classes a récemment été mise en œuvre par l'AZAO allemand (2010).
BO11	Gassougou B	Province de Boulgou	La construction de salles de classes a récemment été mise en œuvre par la coopération financière non remboursable japonaise (2010).
HO22	Sienna	Province de Houet	Le démarrage des travaux de la construction d'un bâtiment à 3 salles de classe avec l'aide du MENA a été annoncé après l'étude sur les sites.

2-2-2-2 Composante du projet et tailles

(1) Infrastructures

Suivant les principes de base et les concertations avec le Gouvernement burkinabè, les composantes de base du présent Projet consistant en le bâtiment de salles de classe et le bloc de latrines, et les conditions suivantes ont été décidées sous la réserve de l'accord du Gouvernement burkinabè.

- 1) Salles de classe : construire 1 bâtiment à 3 salles de classe concernant les écoles dont le nombre de salles de classe existantes est de 1 à 3, et 2 blocs de 3 salles de classe (soit 6 salles de classe) pour celles qui ne dispose d'aucune salle de classe, afin de respecter le principe de normalisation du Burkina Faso, qui consiste à mettre en place une salle de classe pour un niveau scolaire dans toutes les écoles.
- 2) Bureau du directeur : concerne les écoles existantes qui ne disposent pas de bureau de directeur. Est inclu dans les composantes concernant les écoles de décongestions construites dans le cadre du Projet.
- 3) Bloc de latrines : le même nombre que celui de salles de classe, et 1 poste de plus pour les enseignants et les personnes handicapées : 4 cabinets lorsque l'aide consiste à construire 3 salles de classe, et 7 cabinets pour l'aide installant 6 salles de classes.
- 4) Logement de maître : ne concerne que les sites où l'absence du logement du directeur en particulier provoque des difficultés de gestion de l'école.

Concernant les forages, les deux parties se sont mis d'accord pour les exclure du Projet.

(2) Mobilier scolaire

Le mobilier sera fourni uniquement à l'usage des salles de classe et des bureaux du directeur qui seront construits dans le cadre du présent Projet, suivant les normes du MENA. Ceux qui sont cités ci-dessous relèvent tous des composantes standard.

1) Table-banc pour élèves/ bureau et chaise pour maître

Les tables-bancs sont de 2 places, en bois. Le nombre standard pour une salle de classe, soit 25 pièces pour 50 élèves et 1 unité pour maître constituent une composante. Les tables-bancs pour élèves sont de différentes tailles selon les classes : CP, CE et CM.

① Mobilier à l'usage des élèves pour les écoles où 6 salles de classe seront construites

Le mobilier d'une taille adaptée à 2 salles de petites classes (CP), celui à 2 salles de moyennes classes (CE), et celui à 2 salles de grandes classes (CM) seront fournis.

② Mobilier à l'usage des élèves pour les écoles où 3 salles de classe seront construites

Les 3 types du meuble seront fournis au même nombre (1 salle de petite classe (CP), 1 de moyenne classe (CE) et 1 de grande classe (CM)).

2) Mobilier destiné au bureau du directeur

1 ensemble de bureau et chaise pour le directeur et 3 chaises pour visite seront fournis.

3) Armoires métalliques

Conformément au concept standard du MENA, 1 armoire par salle de classe, et 2 armoires par bureau du directeur seront fournies.

(3) Taille du Projet

1) Infrastructures (construction de 288 salles de classe en extension dans 63 écoles primaires)

1 bâtiment à 3 salles dans 30 écoles (90 salles de classe) et 6 salles de classe (2 blocs de 3 salles de classe) dans 33 écoles (198 salles de classe)

Tableau 2-7 Le nombre de sites faisant l'objet de l'aide dans chaque province

Région	Province	Nombre de sites	Nombre de salles de classe
Hauts-Bassins	Houet	13	69
	Kéné Dougou	8	42
	Tuy	4	12
Boucle du Mouhoun	Les Bales	1	3
Cascades	Comoe	7	33
	Leraba	5	21
Centre-Est	Boulogou	15	63
	Koupelogo	4	18
	Kouritenga	6	27
	Total	63	288

2) Mobilier

25 unités de table-banc pour élèves, 1 ensemble de bureau et chaise pour maître et 1 armoire métallique par salle de classe. 1 ensemble de bureau et chaise pour le directeur, 3 chaises pour visiteur et 2 armoires métalliques uniquement concernant les sites qui disposent d'un bureau du directeur. Le mobilier sera conforme aux spécifications standard du MENA. Le table-banc est en principe de 2 places et du type monobloc. Le mobilier pour le logement de maître ne sera pas fourni.

Tableau 2-8 Liste du mobilier

Désignation de salle	Type du mobilier	Nombre	Nombre de salles de classe concernées	Total
Salles de classe	Tables-bancs pour petites classes (1300x880x680)	25 unités	96	2400 unités
	Tables-bancs pour moyennes classes (1300x885x720)	25 unités	96	2400 unités
	Tables-bancs pour grandes classes (1300x890x720)	25 unités	96	2400 unités
	Bureau et chaise pour maître	1 ensemble	288	288 ensembles
	Armoires métallique	1 pièce	288	288 pièces
Bureau du directeur	Bureau et chaise pour directeur	1 ensemble	52	52 ensembles
	Armoires métallique	2 pièces	52	104 pièces
	Chaise pour visiteur	3 pièces	52	156 pièces

* Les tableaux noirs font partie du plan des infrastructures. 2 tableaux : l'un pour devant de salle et l'autre pour le fond, ils seront fabriqués sur le chantier, avec la finition de peinture noire spécifique aux tableaux noirs sur le fond de mortier, à l'instar du projet précédant et donc considérée comme une partie de l'infrastructure.

(4) Dispositions à prendre en cas de reliquat ou de déficit financier

1) Principes de base

La première Année concerne les sites qui se classent au 1^{er} rang dans l'ordre de priorité suite à l'analyse au Japon, et la deuxième Année les sites du 2^e et 3^e rang. En cas de déficit financier à l'issue de la soumission de la première Année, les composantes de la deuxième Année seront réduites. Au contraire, s'il reste un reliquat lors de la soumission de la première Année, les composantes supplémentaires seront ajoutées en principe à la deuxième Année. L'ordre de priorité pour la réduction (projet) et l'ordre de priorité pour l'ajout (projet) sont comme présenté dans 2) et 3). Ces ordres peuvent être modifiés selon le montant du reliquat, ou bien celui de la réduction.

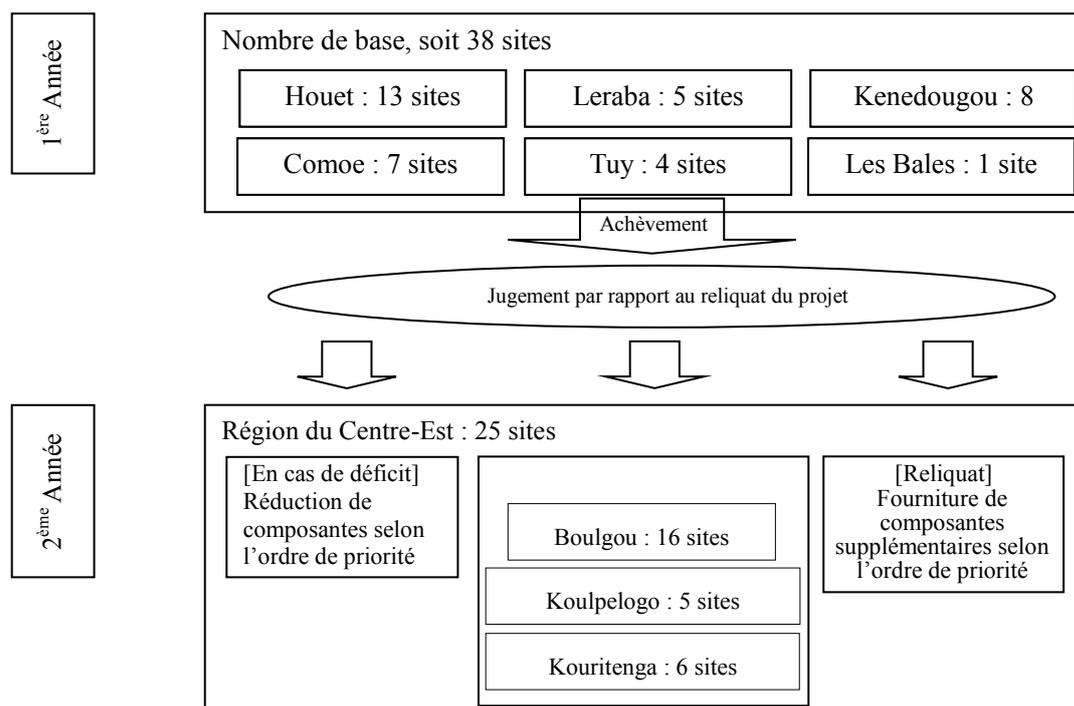


Figure 2-2 Dispositions à prendre en fonction du résultat de soumission

- 2) Ordre de priorité pour la réduction (projet) en cas de déficit du budget pour la deuxième Année à l'issue de la soumission de la première Année
- ① Le 1^{er} dans l'ordre de priorité pour la réduction : Logements de maître de la deuxième Année
- Ils ont été jugés nécessaires suite à l'étude sur le terrain I, toutefois, en cas de déficit financier, ces composantes seront éliminées suivant l'ordre de priorité pour la réduction (projet) présenté ci-dessous, établi en se basant sur le résultat de l'étude, afin de donner la priorité aux salles de classe.

Tableau 2-9 Ordre de priorité pour la réduction des logements de maître de la deuxième Année (projet)

		Site	Province	Composante de réduction (projet)
1	BO5	Niaogho	Boulgou	Logement de maître
2	BO12	Bissaya-B	Boulgou	Logement de maître
3	BO13	Bingo	Boulgou	Logement de maître
4	BO15	Zoaga-B	Boulgou	Logement de maître
5	BO4	Bangagou-B	Boulgou	Logement de maître
6	KP3	Youga-C	Boulgou	Logement de maître
7	BO16	Ponga	Boulgou	Logement de maître
8	BO14	Bourma de Zoaga	Boulgou	Logement de maître
9	BO2	Watinoma	Boulgou	Logement de maître
10	BO3	Bissiga	Boulgou	Logement de maître
11	KR4	Wedgo-Bokin	Kouritenga	Logement de maître
12	KR2	Andemtenga	Kouritenga	Logement de maître

		Site	Province	Composante de réduction (projet)
13	KP1	Comin-Yanga	Boulgou	Logement de maître

② Le 2^e dans l'ordre de priorité pour la déduction : sites éloignés et écoles de décongestion de la deuxième Année

Il s'agit des écoles de décongestion et des sites éloignés de Sud-Ouest qui sont classés au 6^e dans l'ordre de priorité provisoire établi lors de la concertation de l'avant-projet du procès-verbal des discussions de l'étude sur le terrain I

Tableau 2-10 Ordre de priorité pour la réduction des sites éloignés et des écoles de décongestion de la deuxième Année (projet)

		Site	Province	Composante à réduire (projet)
14	BO5	Niaogho	Boulgou	Bâtiment à 6 salles, bloc de latrines à 7 cabines
15	BO12	Bissaya-B	Boulgou	Bâtiment à 6 salles, bloc de latrines à 7 cabines
16	KR5	Gounghin	Kouritenga	Bâtiment à 6 salles, bloc de latrines à 7 cabines
17	BO13	Bingo	Boulgou	Bâtiment à 3 salles, bloc de latrines à 4 cabines

3) Ordre de priorité concernant les composantes supplémentaires en cas de reliquat

La priorité des composantes déterminée suite à la concertation avec le Gouvernement burkinabè dans l'ordre décroissant étant : salle de classe, bureau du directeur, latrines, logement de maître, l'ordre de priorité en cas de reliquat sera comme suit (projet). Dans le cas où il resterait un reliquat après avoir couvert des sites de 1 à 4, il est possible d'envisager de fournir des composantes supplémentaires à des sites présentés dans le tableau 2-14. En cas d'infrastructures supplémentaires, il faudra mener une étude simplifiée supplémentaire sur le nombre d'élèves, etc., afin de déterminer si l'intervention en question est nécessaire à ce moment-là.

① Le 1^{er} dans l'ordre de priorité concernant les composantes supplémentaires :

construction des salles de classe et du bloc de latrines dans cet ordre, aux sites de la deuxième Année qui ont été exclu du Projet.

Il s'agit des sites dont « le temps de l'accès depuis la base de supervision est entre 2,5 et 3 heure, toutefois, l'infrastructure demandée étant seulement 1 bâtiment à 3 salles, l'efficacité de l'exécution a été jugée faible ».

Tableau 2-11 Site de la deuxième Année dont l'efficacité de l'exécution est faible (projet)

		Site	Province	Composantes additionnelle (projet)
1	KP5	Cinkance-C	Koupelego	Bâtiment à 3 salles de classe

② Le 2^e dans l'ordre de priorité concernant les composantes supplémentaires :

construction du logement de maître aux sites de la deuxième Année

Il s'agit des sites dont l'existence de logements de maître a été constatée lors de la reconnaissance des

sites dans le cadre de l'étude sur le terrain I, et le projet a été conçu sans comprendre le logement de maître en raison de la contrainte financière. Néanmoins, les logements ont été jugés nécessaires dans ces sites en cas du reliquat, afin de pouvoir affecter et retenir des enseignants.

Tableau 2-12 Sites comprenant le logement de maître de la deuxième Année (projet)

		Sites	Provinces	Composantes additionnelles (projet)
2	KP1	Cognitenga	Koupelelogo	Logement de maître
3	KP2	Ganzaga	Koupelelogo	Logement de maître
4	BO5	Niaogho	Boulgou	Logement de maître

③ Le 3^e dans l'ordre de priorité concernant les composantes supplémentaires

: Il est possible d'inclure dans le Projet comme sites additionnels ceux de la première Année qui ont été exclus du Projet en raison de l'existence du projet en cours financé par d'autre donateur, à condition que le nombre d'élèves à l'année du démarrage des travaux (prévu pour 2013) soit élevé et que le besoin en salles de classe soit important.

Tableau 2-13 Sites de la première Année faisant l'objet de la coopération par d'autres donateurs

		Sites	Provinces	Composantes additionnelle (projet)
5	HO19	Dinderesso	Houet	Bâtiment à 3 salles de classe, bloc de latrines à 4 cabinets
6	HO24	Satiri-B	Houet	Bâtiment à 3 salles de classe, bloc de latrines à 4 cabinets
7	HO22	Siene	Houet	Bâtiment à 3 salles de classe, bloc de latrines à 4 cabinets
8	HO4	Bindegouso-D	Houet	Bâtiment à 6 salles de classe, bloc de latrines à 7 cabinets
9	HO9	Colma Nord-C	Houet	Bâtiment à 6 salles de classe, bloc de latrines à 7 cabinets
10	HO18	Colsame-F	Houet	Bâtiment à 6 salles de classe, bloc de latrines à 7 cabinets
11	BO11	Gassougou B	Boulgou	Bâtiment à 6 salles de classe, bloc de latrines à 7 cabinets

2-2-2-3 Plan d'architecture

Dans le cadre du projet de construction d'écoles primaires (Phase IV) qui précède au présent Projet, les plans standards du MENA ont été adoptés. Toutefois la qualité d'exécution, la méthode d'exécution des travaux et les dimensions étaient variables selon les entrepreneurs. Or, le présent Projet a obtenu l'accord du MENA pour apporter les améliorations suivantes, proposées en tenant compte entre autres des conditions naturelles, des conditions d'approvisionnement des matériaux, du coût, de la capacité technique des entrepreneurs locaux et des conditions de supervision des travaux. La normalisation et l'homogénéisation de la qualité en sont attendues, qui permettront d'assurer la qualité. Le tableau suivant résume l'amélioration du plan d'architecture, que nous allons détailler par la suite.

Tableau 2-14 Amélioration du plan d'architecture (projet)

Locaux/ infrastructure	Projet de construction d'écoles primaires, phase IV	Projet de construction d'écoles primaires, phase V	Raisons
Vue en plan	Longueur : Bâtiment de salles de classe A 31 275 m (axe-axe)	Longueur : Bâtiment de salles de classe A 30 m (axe-axe)	La longueur est modifiée de manière à pouvoir éliminer le double mur nécessaire en raison du joint de dilatation afin de réduire le volume et le coût de travaux.
	Superficie de salles de classe de 63 m ²	Superficie de salles de classe de 65,6 m ²	Suite au changement de la longueur du bâtiment ci-dessus indiqué, les dimensions intérieures standards qui étaient de 7 x 9 m sont amenées à 8 x 8,2 m. La superficie de la salle de classe satisfait à la norme qui est de 1,2 m ² /élève.
	Couloir latéral	Terrasse	Le couloir extérieur du type couloir latéral est remplacé par celui du type terrasse qui a une largeur plus élevée, e vue d'utiliser l'espace de façon plus efficace. La superficie des ouvrages à construire ne change en rien.
Poteau (Bâtiment de salles de classe, logement de maître, bloc de latrines)	Poteau en béton armé	Poteau en bloc de béton renforcé	Étant donné que concernant les poteaux en béton armé du projet précédent la précision de l'exécution de travaux était variable selon les entrepreneurs et qu'il était difficile d'assurer la précision, les poteaux en blocs de béton renforcé qui peuvent être exécutés sur le site sans les travaux de coffrage seront adoptés afin de réduire la variation de la précision de l'exécution par lot.
Toiture (bâtiment de salles de classe, logement de maître, bloc de latrines)	Épaisseur de matériau de couverture de 0,35 mm	Épaisseur de 0,6 mm	Étant donné que de nombreux sites sont situés dans la partie sud-ouest où les précipitations sont importantes, les matériaux de couverture dotés d'une caractéristique durable seront adoptés.
	Poutre en fer (Profilé en acier en I de 120 m)	Treillis	Les poutres simples utilisées dans le projet précédent basées sur les plans standard peuvent se courber de 60 mm avec un vent violent d'une vitesse de 30 m/s, ce qui endommage les tôles d'acier de couverture et le gros œuvre. Dans le présent projet, on utilise les treillis pour renforcer le toit à la place des profilés en acier en I (1200 mm).
	Toit à un versant	Toit à pignon	Par suite du changement mentionné ci-dessus et pour éviter d'enlèvement dans le parapet difficile à exécuter, on change le toit à un versant en celui à pignon. Par conséquent, la superficie du mur est réduite.
Poutres en béton armé (Bâtiment de salles de classe)	Avec poutres de plancher	Sans poutres de plancher	Le nombre de coulage du béton sera réduit pour réduire le coût des travaux.
Bloc de latrines à 4 cabines	6,3 m ²	8,1 m ²	Comme la nouvelle norme (projet) exige de prendre en considération les handicapés, la superficie des cabines de deux extrémités est élargie à 1,78 m ² .
Logement de maître	61,19 m ²	76,99 m ²	Lors du projet précédent, les logements de maître (2 chambres) ont été construits, tandis que dans le cadre du présent Projet, les logements pour les directeurs d'école (3 chambres) seront construits.

(1) Plan de masse

Les plans de masse seront élaborés en tenant compte de la position des bâtiments de salles de classe existants et des particularités du terrain. Les espaces entre les bâtiments et leur orientation seront déterminés en prenant en considération l'aération et l'éclairage, afin d'assurer un bon environnement à l'intérieur de salle. Il est également prévu de donner la priorité à la disposition suivant la courbe de niveau afin de diminuer les travaux de terrassement comme déblaiement ou le remblaiement. Les blocs de latrines seront disposés avec une distance suffisante par rapport à d'autres ouvrages en considération de la direction du vent et de l'intimité des utilisateurs. En ce qui concerne le logement de maître, il sera placé de manière à respecter la vie privée des enseignants.

(2) Vue en plan/ vue en coupe

1) Bâtiment de salles de classe (vue en plan)

Suivant les plans standard, 1 bâtiment à 3 salles constitue 1 unité, et le nombre maximum de bâtiments est de 2, afin que chaque niveau scolaire dispose d'1 salle. Le magasin et le bureau du directeur seront ajoutés dans les sites où la nécessité se présente.

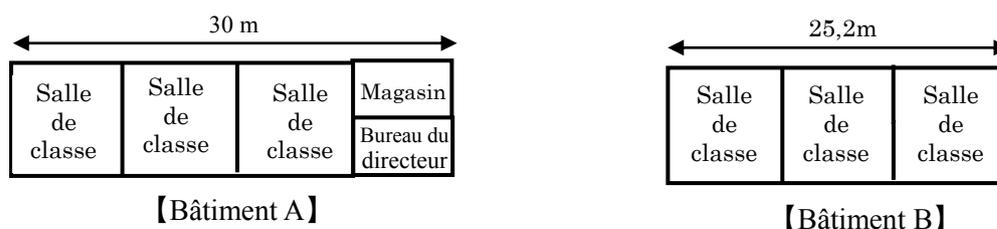


Figure 2-3 Vues en plan des salles de classe

① Suppression du joint de dilatation (séparation structurelle)

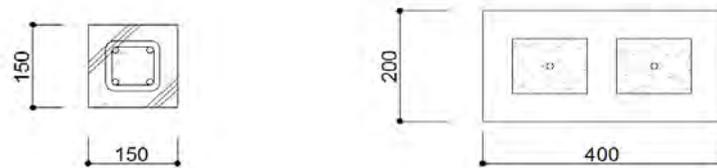
Selon le plan standard pour les infrastructures de l'enseignement primaire du MENA, il était nécessaire de mettre en place le joint de dilatation lorsque la longueur du bâtiment dépasse 30 m. Ainsi, dans le cadre de la Phase IV du projet de construction d'écoles, il fallait construire le mur double à la partie concernée dans le bâtiment avec le bureau du directeur et le magasin, ce qui a provoqué l'augmentation du coût et du volume des travaux. Or, le bâtiment de salle de classes du type A, muni du bureau du directeur, est conçu de manière que la longueur soit de 30 m, c'est-à-dire la valeur maximale.

② Forme du couloir extérieur

L'usage du couloir type latéral, étroit et long, est restreint, mais si l'on change de forme, toute en gardant la même superficie, l'espace sera mis à profit comme lieu de travail en équipe. De ce fait, une forme qui a plus de largeur est adoptée. D'autre part, l'efficacité des travaux augmentera en plaçant quelques gros poteaux pour soutenir le toit qui couvre l'espace extérieure, au lieu d'une dizaine de poteaux fins.

③ Coupe du poteau

La taille du poteau en béton armé utilisé lors de la phase IV du projet, était d'un carré de 15cm de côté, conformément aux spécifications locales, et lorsque la capacité de précision dans les travaux des entrepreneurs était peu élevée, la précision requise n'était pas toujours assurée. En outre, la coutume locale consistant à tout d'abord empiler les blocs qui forment le mur avant de couler les poteaux en béton armé qui constitue la structure principale, causait des problèmes d'exécution, notamment la difficulté de la mise en place de gravier, ou bien celle de remplissage de ciment. Ainsi, le présent Projet vise à réduire la différence de précision d'exécution selon les lots, en adoptant les poteaux en blocs de béton renforcés, qui peuvent être réalisés sur les sites et qui permettent de supprimer les travaux de coffrage. Les poteaux sont renforcés par l'armature insérée dans les blocs ainsi que le remplissage du mortier, comme l'indiquent les plans ci-dessous.



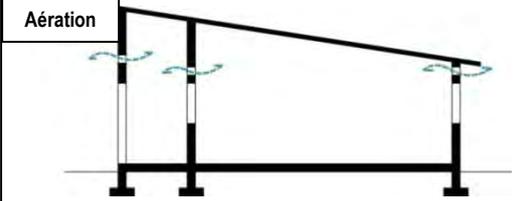
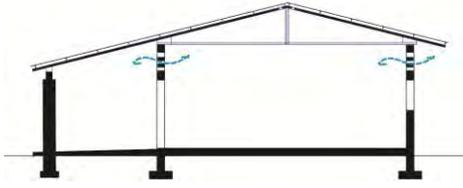
【 Vue en coupe de poteau de la Phase IV 】 【 Vue en coupe de poteau du Projet 】

Figure 2-4 Amélioration de la forme de poteau

2) Bâtiment de salles de classe (vue en coupe)

Lors de la Phase IV du projet, le concept standard étant suivi, le toit était à un seul versant, ayant les poutres simples en fer d'une largeur de 120 mm comme structure. Aucun problème relevant de la structure ni de sécurité n'en a été constaté, néanmoins, étant donné que le présent Projet concerne également les sites où selon les saisons un vent violent souffle, le type de toit à pignon en treillis est adopté en vue de l'amélioration de la durabilité, dans l'objectif de la réduction du coût de maintenance à long terme.

Tableau 2-15 Vues en plan

<p>Aide non remboursable pour le développement communautaire adoptant le concept standard</p>	<p>Projet de construction d'écoles primaires phase V</p>
	
<p>Poutres simples en fer (UB120)</p>	<p>Toit en treillis en fer</p>
<p>Fixation des poutres : Enlèvement dans les blocs de béton de la partie supérieure des poutres en béton armé. Ils sont composés de matériaux minimaux nécessaires. Et lorsque les membres sont minces, théoriquement elles se courbent de 60 mm avec le vent d'une vitesse de 30 m.</p>	<p>Fixation des poutres : Fixation aux chaînages en béton armé On installe également les entrants sur la partie supérieure des murs mitoyens pour renforcer la fixation de la panne. On supprime l'enlèvement du parapet dans le pignon et utilise les matériaux de toit hautement résistants.</p>
<p>Améliorations possibles : Renforcement de la structure du toit. Amélioration de la méthode de fixation des poutres aux poutres de béton armé.</p>	<p>On établit le plan de coupe en tenant compte de l'environnement de l'intérieur des salles.</p>

3) Bloc de latrines

La cabine sera à 2 trous, comme système local. Les cabines aux deux extrémités seront de 1,78 m², au lieu de 1,38 m², afin que le plan réponde suffisamment au besoin des élèves handicapés, comme le stipule les normes de construction d'écoles (projet). Ces cabines sont également à l'usage des enseignants. Sur la vue en plan, les cabines pour garçons et celles pour filles sont séparées par un mur au milieu.

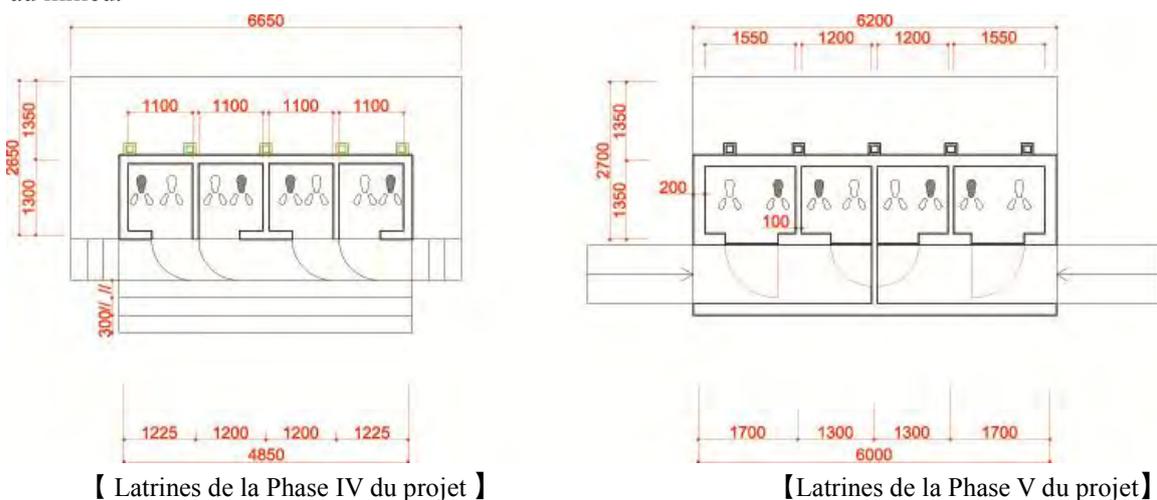


Figure 2-5 Comparaison des vues en plan des blocs de latrines

4) Logement de maître

Conformément aux normes du MENA, le nombre de chambres pour le logement du directeur est de 3. L'emplacement sera entouré d'une clôture, et une cuisine et des latrines seront installées à l'intérieur de l'enceinte.

5) Taille des infrastructures et superficie des pièces principales

Tableau 2-16 Taille des infrastructures

Type d'infrastructure	Superficie des pièces principales			Superficie /bloc	Nombre de blocs	Superficie totale
Bâtiment de salles de classe type A (3 salles de classe, avec bureau du directeur et magasin)	Superficie de SdC 65,6 m ²	Superficie de magasin 17,9 m ²	Superficie de bureau du directeur 17,9 m ²	296,4m ²	52	15 412,80m ² (ensemble des infrastructures)
Bâtiment de salles de classe type B (3 salles de classe)	Identique au type A	-	-	257,04m ²	44	11 309,76 m ²
Bloc de latrines à 7 cabines	Cabine standard 1,38 m ²	Pour enseignants et handicapés 1,78 m ²		13,36m ²	36	480,96m ²
Bloc de latrines à 4 cabines	Identique à 7 cabines	-		8,10m ²	24	194,40m ²
Logement de maître	Séjour 19,7 m ²	Latrines 2,4m ²	Latrines 2,4m ²	76,99m ²	29	2 232,71 m ²
					Total	29 630,63 m ²

**Tableau 2-17 Écoles faisant l'objet du Projet et taille de la coopération
(plan d'infrastructures par site)**

*m² sauf précision

Province	N°	Nom d'école primaire	Circonscription scolaire	Nbre SdC à construire par le Projet	Bâtiment de salles de classe A	Bâtiment de salles de classe B	Bloc de latrines 4	Bloc de latrines 7	Logement de maître	Total par site
LES BALE	BA1	Pahn	Bagassi	3		257.04	8.10		76.99	342.13
Total 1 site				3						342.13
Tuy	TU1	BOUETY	Bereba	3	296.40		8.10		76.99	381.49
	TU3	KOVIO	Founzan	3		257.04	8.10		76.99	342.13
	TU4	TIOMBONI	Houande 2	3	296.40		8.10		76.99	381.49
	TU6	BONSE	Koumba	3	296.40		8.10		76.99	381.49
	Total 4 sites				12					
Houet	HO1	BANA	Bobo 7	3	296.40		8.10		76.99	381.49
	HO2	Oezan-ville D	Bobo 4	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO3	SECTEUR 18-B	Bobo 2	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO6	KUA-F	Bobo 4	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO7	ACCARD VILLE Ouest C	Bobo 3	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO8	DOGONA E	Bobo 5	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO13	WOLOKOTO	Bobo 7	3	296.40			13.36		309.76
	HO15	PALA-B	Bobo 4	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO16	CAMP MILITAIRE-D	Bobo 2	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO17	KOUENTOU B	Bobo 5	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO20	DANDE-D	Dande	3	296.40			13.36		309.76
	HO21	Fo-B	Fo	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO23	DABOKRY	Peni	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
Total 13 sites				69						6746.00
Kenedougou	KE1	Banzon-C	Banzon	3	296.40		8.10			304.50
	KE3	Banzon-E	Banzon	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	KE4	Samorogouan-C	Samorogouan	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	KE5	Dougouana-Gnizanso	Kourouma	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	KE6	Sikola-Dierikandougou-B	Samorogouan	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	KE7	N'Dana	Samorogouan	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	KE8	Lanviera	Samorogouan	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	KE9	Djiguera B	Oradara-II	3	296.40			13.36		309.76
	Total 8 sites				42					
Comoe	CO1	Ecole Sud B	Banfora-I	3		257.04				257.04
	CO2	Ecole Communale	Banfora-I	3		257.04				257.04
	CO3	Bounoua B	Banfora-II	3		257.04	8.10			265.14
	CO5	Bondorola	Tiefora	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	CO6	Sikanadjo	Tiefora	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	CO7	Korona B	Banfora-II	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	CO8	Tatana B	Banfora-I	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	Total 7 sites				33					
Leraba	LE1	Malon	Douana	3		257.04	8.10		76.99	342.13
	LE2	Monsona	Douana	3		257.04	8.10		76.99	342.13
	LE3	Golona B	Douana	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	LE4	Pelignan	Kankalaha	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	LE5	Sindou B	Sindou	3		257.04	8.10			265.14
Total 5 sites				21						2236.98
Total partie sud ouest 38 sites				180						18258.14
Boulgou	BO1	KERMA	Beguedo	3	296.40		8.10			304.50
	BO2	WATINOMA	Bitou	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	BO3	BISSIGA	Bossouma	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	BO4	BANGAGOU B	Bossouma	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	BO5	WAYALGHIN	Niaogho	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	BO6	KOKNOGHIN	Tenkodogo 3	3	296.40		8.10			304.50
	BO7	ZINEGODIN	Tenkodogo 2	3	296.40		8.10			304.50
	BO8	KEOGO	Tenkodogo 2	3	296.40		8.10			304.50
	BO9	NINGARE	Tenkodogo 3	3	296.40		8.10			304.50
	BO10	ZANO	Tenkodogo 3	3	296.40		8.10			304.50
	BO12	BISSAYA B	Zabre 1	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	BO13	BINGO	Zabre 2	3	296.40		8.10		76.99	381.49
	BO14	BOURMA DE ZOAGA	Zabre 2	3	296.40		8.10		76.99	381.49
	BO15	ZOAGA B	Zabre 2	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	BO16	PONGA	Zabre 2	3	296.40		8.10		76.99	381.49
	Total 15 sites				63					
Koupelego	KP1	COGNITENGA	Comin Yanga	3		257.04	8.10		76.99	342.13
	KP2	GANZAGA	sangha	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	KP3	YOURGA C	Sangha	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	KP4	OUARGAYE C	Ouangaye	3		257.04				257.04
Total 4 sites				18						1809.76
Ksouritenga	KR1	FINOUNGOU	Andemtenga	6	296.40	257.04	8.10			561.54
	KR2	BOTO	Andemtenga	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	KR3	BASKOURE B	Baskoure	3	296.40			13.36		309.76
	KR4	WEDOGO-BOKIN	Baskoure	3	296.40		8.10		76.99	381.49
	KR5	GOUNGHIN C	Gounghin	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	KR6	SILMINABIN	Pouytenga 2	3		257.04	8.10			265.14
Total 6 sites				27						2728.52
Total partie centre est 25 sites				108						11372.49
				45	15412.80	11309.76	194.40	480.96	384.95	29630.63

seulement des fourreaux de câble seront posés dans les bâtiments de salles de classe. Les appareils d'éclairage et les prises de courants ne seront pas installés dans le cadre du Projet.

(5) Plan des matériaux de construction

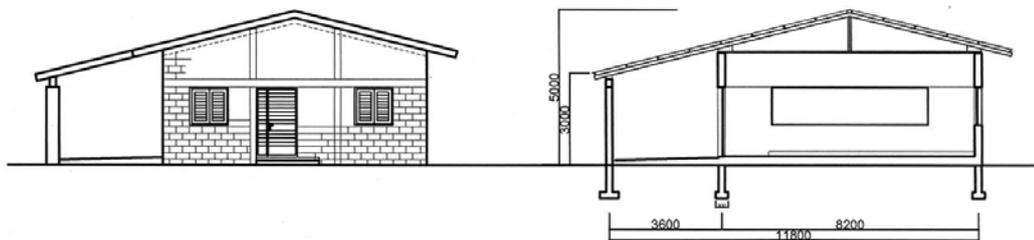
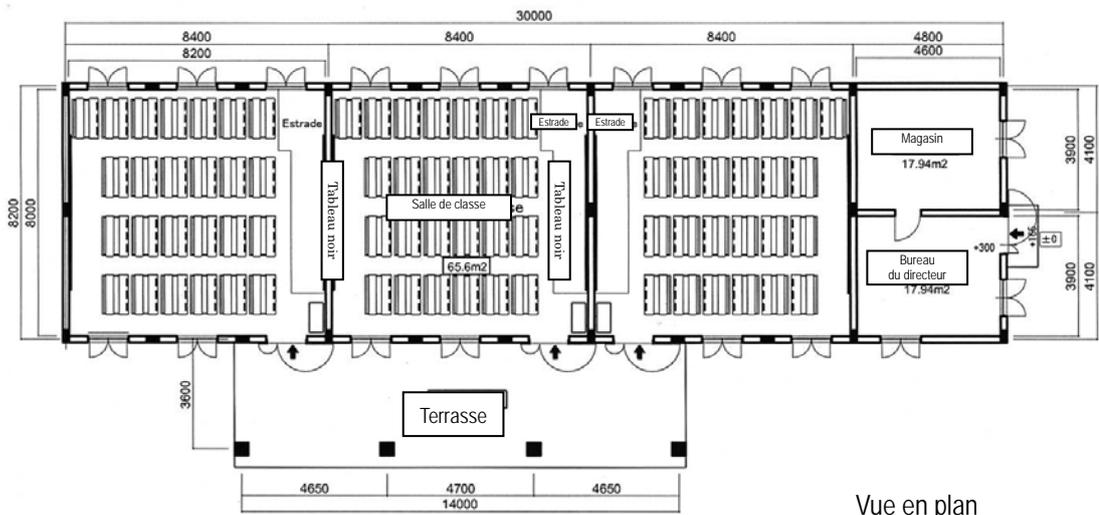
Les matériaux de construction utilisés pour les structures principales seront en principe conformes aux normes de l'Association Française de Normalisation (AFNOR), comme les produits vendus au Burkina Faso, et il s'agit des matériaux qui peuvent généralement s'acquérir dans le pays. En cas d'incertitude des normes, les matériaux doivent d'une qualité qui satisfasse aux normes internationales et japonaises. Étant donné que certains matériaux n'auront pas suffisamment de stock en cas des achats d'une quantité importante, les spécifications particulières écrites seront élaborées dans le cadre de la conception détaillée, à partir de l'observation de des tendances au marché.

Tableau 2-18 Finitions de chaque salle

	Bâtiment de salles de classe	Bloc de latrines	Logement de maître
Ferme de toit	Treillis de cornières en fer, peinture anti-rouille (couche primaire) et finition de peinture	Profilé en fer en I, peinture anti-rouille	Poutres en fer, peinture anti-rouille + finition de peinture
Ouverture	Porte persienne en acier, finition en peinture glycéro	Porte en acier avec finition en peinture glycéro	Porte persienne en acier, finition en peinture glycéro
Mur extérieur	Structure en blocs de béton, finition tyrolienne sur enduit en mortier	Structure en blocs de béton, finition tyrolienne sur enduit en mortier	Structure en blocs de béton, finition tyrolienne sur enduit en mortier
Plafond	Néant	Néant	Néant
Plancher	Finition anti-dérapage en mortier	Finition anti-dérapage en mortier	Finition anti-dérapage en mortier
Mur intérieur	En blocs de béton, peinture sur enduit en mortier	En blocs de béton avec finition de mortier de 15mm	En blocs de béton, peinture sur enduit en mortier

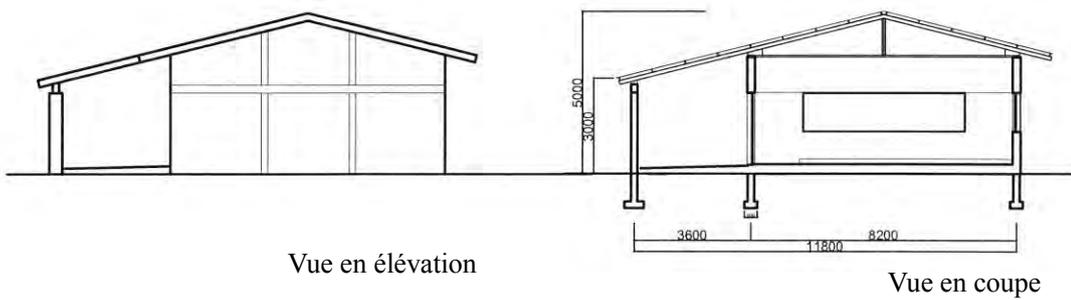
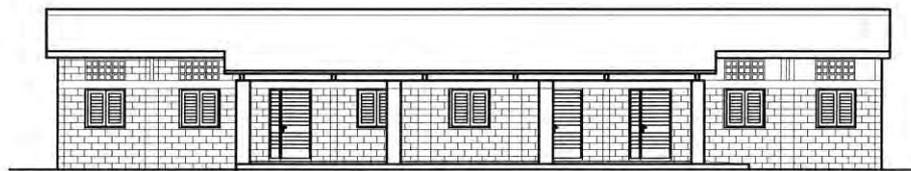
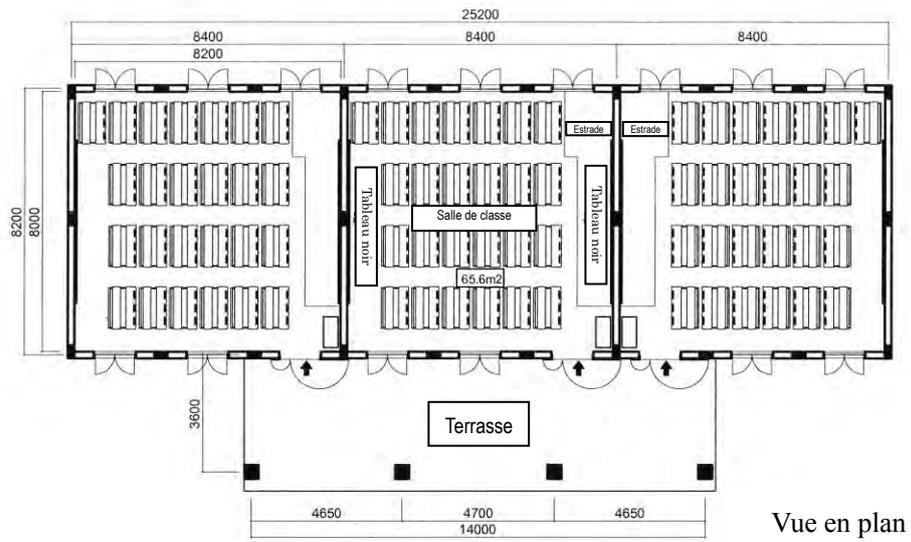
2-2-3 Plans de conception sommaire

(1) Bâtiment de salles de classe



Infrastructure	Superficie totale	Superficie de salle de classe	Bureau du directeur	Magasin
Bâtiment de salles de classe type A	296,40m ²	65,6m ²	17,9m ²	17,9m ²

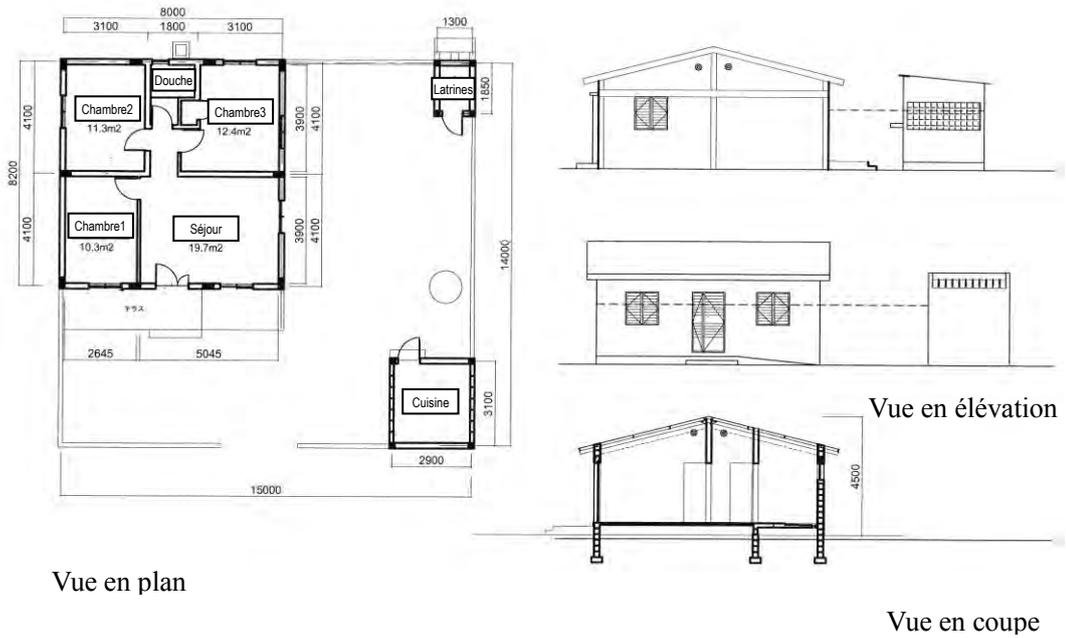
Figure 2-6 Bâtiment de salles de classe type A



Infrastructure	Superficie totale	Superficie de salle de classe
Bâtiment de salles de classe type B	257,04m ²	65,6m ²

Figure 2-7 Bâtiment de salles de classe type B

(2) Logement de maître



Infrastructure	Superficie totale	Séjour	Chambre	Chambre	Cuisine
Logement de maître	76,99m²	19,7m²	10,3m² - 12,4m²	2,4m²	8,99m²

Figure 2-8 Logement de maître

(3) Bloc de latrines

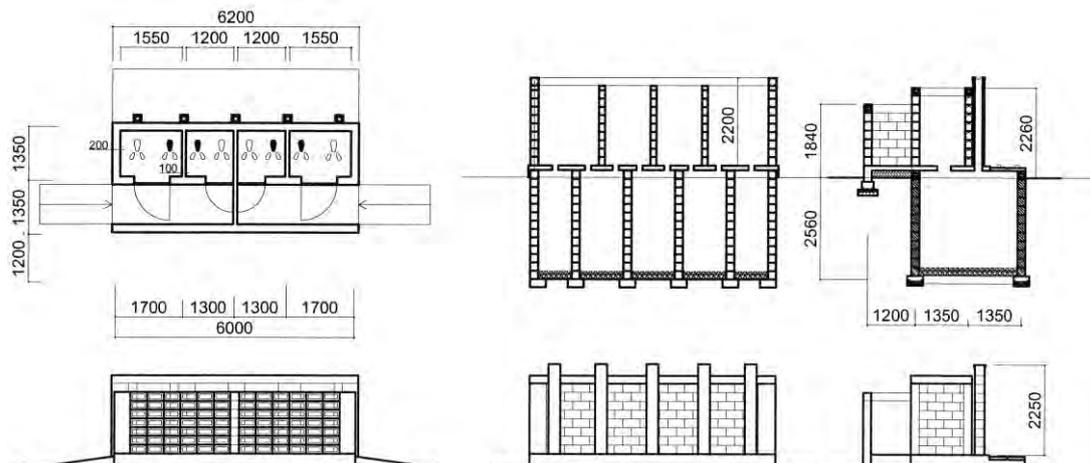


Figure 2-9 Bloc de latrines (4 cabines)

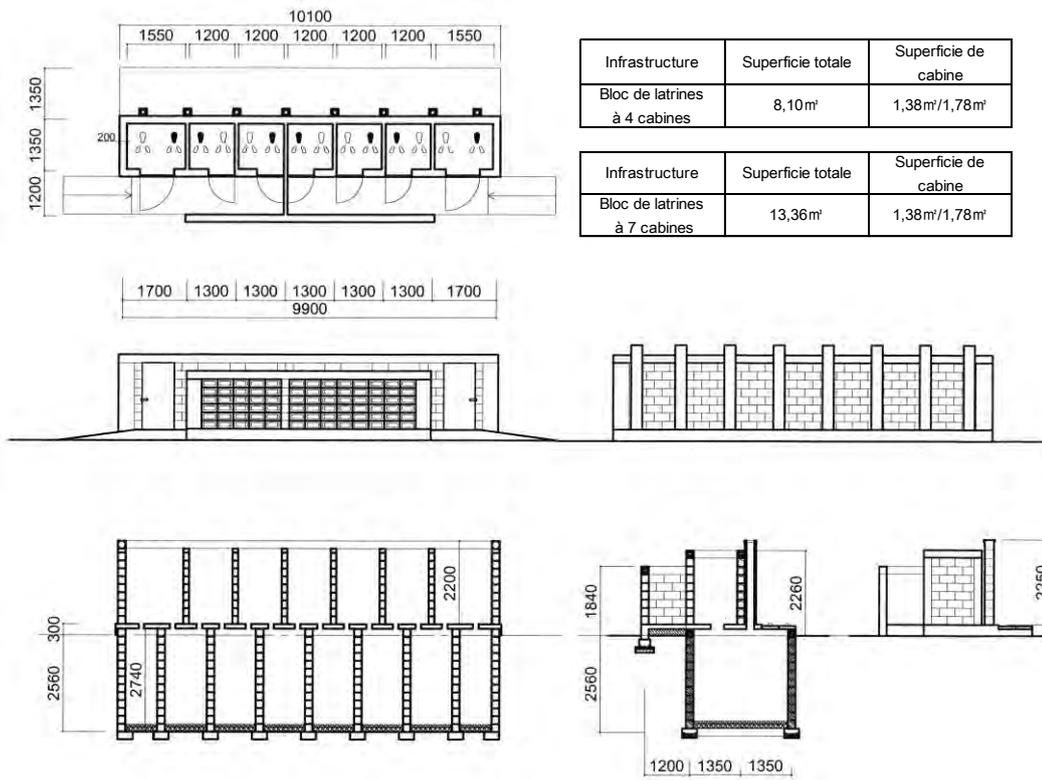


Figure 2-10 Bloc de latrines (7 cabines)

2-2-4 Plan d'exécution des travaux/Plan d'approvisionnement

2-2-4-1 Principes concernant l'exécution des travaux et l'approvisionnement

(1) Système d'exécution du Projet

La mise en œuvre du présent Projet doit être tout d'abord approuvée par le conseil des Ministres du Gouvernement du Japon, avant la conclusion de l'Échange de Notes (E/N) entre les deux Gouvernements au sujet de la réalisation du Projet, ainsi que l'Accord du Don (A/A) entre la JICA et le Gouvernement burkinabè. À partir de ces conventions, l'Agent d'Approvisionnement japonais (JICS) conclut avec le Gouvernement burkinabè l'Accord d'Agent (A/A), afin d'exécuter à sa place la construction des écoles primaires et l'approvisionnement du mobilier scolaire. L'Agent d'approvisionnement conclut également le contrat de supervision des travaux avec le Consultant principal japonais, et le contrat de conseil avec l'avocat local. Le système d'exécution du Projet est comme suit.

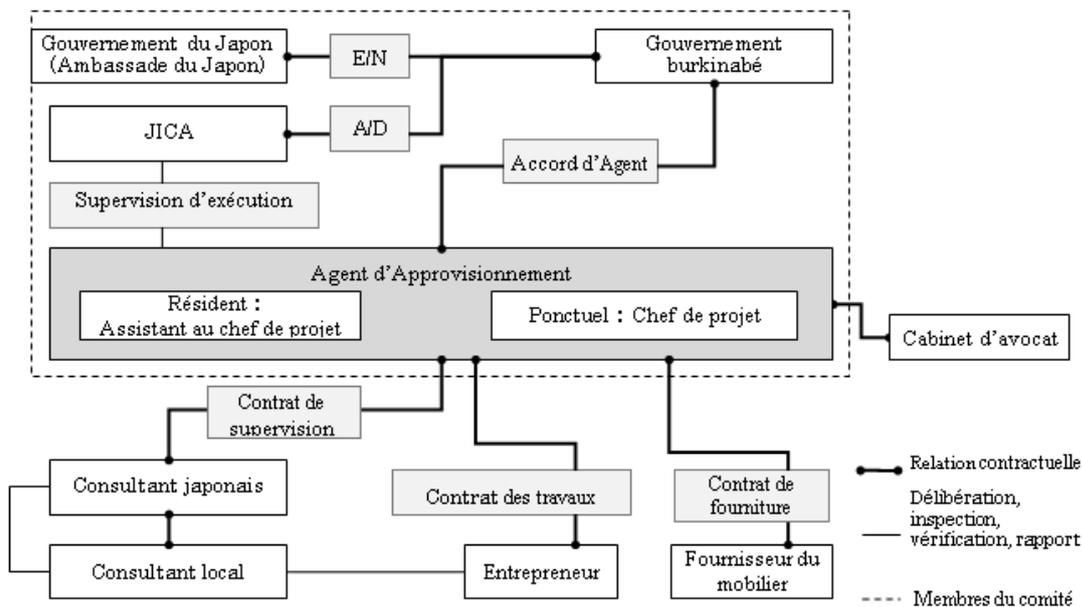


Figure 2-11 Système d'exécution du Projet

(2) Principes concernant l'exécution des travaux et l'approvisionnement par le système de l'agent d'approvisionnement

L'Agent d'approvisionnement se charge à la place du Gouvernement bénéficiaire, de la gestion de la mise en œuvre du projet. Dans le cadre du Projet, c'est l'Agent d'approvisionnement japonais (JICS) qui assure la gestion d'appels d'offres et de soumissions. Concernant la construction des infrastructures, les entrepreneurs de construction locaux sont sélectionnés par voie d'appel d'offres national ouvert, de même que l'approvisionnement en mobilier scolaire dans le pays. Le JICS contrôle le Projet concernant les procédures relatives aux contrats et la gestion financière et confie la supervision des travaux au Consultant principal japonais.

(3) Rôle de chaque organisme

1) Comité consultatif

Un comité consultatif sera organisé suite à la signature de l'E/N. Il sera constitué de représentants du Gouvernement burkinabè et de la JICA, présidé par le représentant du MENA. Dans le cadre du Projet, le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère des Affaires étrangères et Coopération régionale, la DPEBA de chaque province et l'Ambassade du Japon (observateur) y participeront selon nécessité, le bureau de la JICA au Burkina Faso et le MENA constituant les membres principales. En outre, les représentants de l'Agent d'approvisionnement y assistera en tant que conseiller.

Le Comité consultatif sera lieu de concertation et de coordination au sujet de divers problèmes qui se présenteront à l'exécution du projet.

2) JICA

La JICA conclura l'Accord de Don (A/D) avec le Gouvernement burkinabé, et mènera en tant que corps de l'exécution du don, le contrôle de la mise en œuvre par l'entremise de l'Agent d'approvisionnement.

3) Agent d'approvisionnement

L'Agent d'Approvisionnement conclura l'Accord d'Agent avec le Gouvernement burkinabé et mettra en œuvre en lieu et place du Gouvernement burkinabé, les appels d'offres des travaux de construction et de l'approvisionnement du mobilier scolaire ainsi que la passation des marchés avec les entrepreneurs retenus desdits appels d'offres et la supervision des travaux.

4) Consultant japonais

Pour le présent Projet, le Consultant japonais recommandé par la JICA exécutera en tant qualité de consultant principal la supervision des travaux, en mettant à profit les capacités des consultants locaux, suivant le contrat qu'il signe avec l'Agent d'Approvisionnement.

5) Entrepreneurs locaux

Les entrepreneurs seront sélectionnés par l'appel d'offre domestique ouvert, et exécuteront les travaux suivant les contrats signés avec l'Agent d'approvisionnement.

6) Consultants locaux

Suivant le contrat de supervision conclu avec le Consultant principal japonais, les consultants locaux exécuteront la supervision des travaux sous la direction de celui-ci.

2-2-4-2 Conditions particulières concernant l'exécution des travaux et l'approvisionnement

(1) Appel d'offres et contrat

La condition modifiée depuis la Phase IV du projet de construction d'écoles primaires est l'introduction de l'appel d'offre domestique ouvert, qui sera mis en œuvre en se référant à la méthode généralement adoptée dans le pays. La définition de « entrepreneur burkinabè » sera arrêtée suite aux concertations avec les autorités compétentes.

(2) Coût des travaux

Le coût des travaux sera versé en fonction de volume des travaux réalisés. Afin de réaliser de manière sûre la méthode d'anticipation des travaux sur un site, il faudra tenir des concertations au sujet de la modalité de paiement.

(3) Mesures d'exonération des taxes

1) Mesures d'exonération destinée à la partie japonaise

L'Agent d'approvisionnement ainsi que le Consultant principal japonais obtiendront auprès du service fiscal du ministère de l'Économie et des Finances un numéro d'identification fiscal qui atteste qu'il s'agit d'un projet de coopération financière non remboursable, avec lequel ils pourront se procurer un certificat d'exonération. Grâce à celui-ci, la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) concernant les marchés avec les fournisseurs locaux fera l'objet de l'exonération, toutefois, ceux-ci doivent remplir l'obligation de payer tout autre impôt comme l'impôt sur les sociétés.

2) Mesures de remboursement aux entrepreneurs locaux

En ce qui concerne la TVA appliquée aux matériaux qu'achètent les entrepreneurs de construction locaux, le remboursement est possible à condition de l'obtention préalable du certificat d'exonération sur présentation de la quantité et du montant prévus d'achat, ainsi que de l'achat des matériaux auprès des sociétés de vente désignés par l'État. Le remboursement se fait par la compensation du montant de TVA que les entrepreneurs demandant devraient payer au Trésor

(4) Problèmes juridiques

Un avocat sera en disposition pour une certaine durée, qui fournira des conseils juridiques en cas de besoin.

(5) Mesures de l'amiante

Les infrastructures prévues dans le présent Projet ne sont pas concernés par les matériaux contenant de l'amiante.

2-2-4-3 Etendue des travaux

(1) Répartition de l'approvisionnement (projet)

Tableau 2-19 Répartition de l'approvisionnement (projet)

	Éléments	Japon	Burkina Faso
1.	Obtenir le terrain		●
2.	Abattage d'arbres et mise à niveau du terrain si nécessaire		●
3.	Construction de clôtures et portails dans et autour du terrain		●
4.	Construction du parking		●
5.	Construction de la route	-	-
	1) A l'intérieur du site		
	2) A l'extérieur du site		
6.	Construction du bâtiment	●	
7.	Fourniture des infrastructures de distribution d'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et autres infrastructures connexes		
	1) Électricité		
	a. Branchement du site à la ligne de distribution		●
	b. Les câbles de descente et les câbles internes à l'intérieur du site		●
	c. Le transformateur et disjoncteur principal		●
	2) Alimentation en eau		
	a. Branchement du site au réseau de distribution d'eau de la ville		●
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoir de réception et surélevés)		●
	3) Drainage	-	-
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville (égout, eau des pluies, etc.)		
	b. Système de drainage (évacuation des eaux vannes, des eaux usées ordinaires, des eaux de pluies et autres)		
	4) Alimentation en gaz	-	-
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville		
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site		
	5) Réseau téléphonique	-	-
	a. Branchement du répartiteur d'entrée (MDF) de l'immeuble à la ligne téléphonique interurbaine		
	b. MDF et lignes internes après le répartiteur		
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier scolaire	●	
	b. Mobiliers généraux (tapis, rideau, bureau, chaise et autres)		●
8.	Prise en charge des commissions suivantes de la banque japonaise pour les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'ADG		●
	2) Commission de paiement		●

	Éléments	Japon	Burkina Faso
9.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	-	
	2) Exonération d'impôt et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		•
	3) Transport à l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	•	
10	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services tant que les pouvoirs de l'agent d'approvisionnement est en vigueur.		•
11	Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés tant que les pouvoirs de l'agent d'approvisionnement est en vigueur.		•
12	Exploitation et maintenance correcte et efficace des infrastructures construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable		•
13	Prise en charges de toutes dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaire à la construction des infrastructures et au transport et au montage des équipements.		•

(B/A: Arrangement bancaire, ADG : Autorisation de Déboursement Global)

(2) Composantes dont la fourniture et la construction sont souhaitables

Nous avons observé sur certains sites des éléments dont la fourniture ou la construction dans l'avenir est souhaitable en vue de l'amélioration des conditions hygiéniques et l'environnement scolaire. Plus précisément, il s'agit parmi les tâches citées ci-dessus de : (3) Construction de clôture autour du terrain sur les sites en milieu urbain, (7) 1) Installation des équipements électriques dans les salles de classe sur les sites en milieu urbain, et (7) 2) Construction de forages de l'école dans les zones éloignées de villes, encore qu'il y a des forages collectifs. Un document qui récapitule ces composantes, qui ne sont pas indispensables dans le cadre de l'exécution du présent Projet, a été intégré comme document de référence dans les annexes du procès-verbal des discussions de l'étude sur le terrain II.

Par ailleurs, 7.6) b : Mobiliers généraux seront acquis selon besoin par chaque habitant des logements de maître qui seront construits.

Tableau 2-20 Composantes dont la fourniture et la construction sont souhaitables

Réf. de site	Nom d'école	Clôture autour du site	Équipement électrique	Forage de l'école
LE4	Pelgnan			•
BO1	Kerma			•
BO4	Bangagou B			•
BO5	Wayalghin			•
BO10	Zano			•
BO15	Zaga B			•
KR5	GOUNGHIN C		•	
KR6	Silminabin			•
KP2	Gangaza			•
KP3	Sangha			•
CO1	Ecole Sud B	•	•	
CO2	Ecole Communale	•		
CO7	Korona-B	•		
CO8	Tatana B	•	•	
HO2	Oezan-ville D		•	
HO3	SECTEUR 18-B	•	•	
HO6	KUA-F		•	
HO16	Camp militaire-D		•	
HO20	Dande	•		
KE1	Banzon-C	•		
KE9	Djiguera-B	•		

2-2-4-4 Plan de supervision des travaux et de l'approvisionnement

(1) Répartition en lots et entrepreneurs

- La première Année vise la zone sud-ouest et la deuxième la région Centre-Est, sur la base de l'ordre de priorité établi lors des concertations du procès-verbal des discussions.
- Étant donné que les sites cibles du Projet se répartissent sur une vaste étendue, en vue de l'efficacité de l'exécution des travaux, la zone sud-ouest sera divisée en deux : zone Bobo et zone Banfora, et avec la région Centre-Est formant la zone Tenkodogo, de manière que le temps de déplacement depuis la base de supervision à chaque site ne dépasse pas 3 heures. L'ensemble des sites est donc divisé en 3 zones (voir la localisation des sites détaillée).
- Les catégories d'entreprise cibles du Projet sont B3 et B4, en raison des capacités financières des entrepreneurs. Les lots sont établis de manière que 4 à 8 sites constituent un lot, en vue de l'efficacité de l'exécution. La répartition est comme suit.
- Le nombre d'entreprises de construction de la catégorie B4 a été triplé en 3 ans : de 46 lors de la Phase IV du projet de construction d'écoles primaires à 135 en septembre 2011. Ainsi, l'examen de qualification devra être organisé de manière à sélectionner des entreprises dont les expériences de construction des infrastructures similaires et le chiffre d'affaires entre autres correspondent mieux aux objectifs du présent Projet.

Tableau 2- 21 Répartition en lot concernant la construction et l'approvisionnement de mobilier

	Zone	Lots pour la construction	Lots pour le mobilier	Provinces concernées
Première Année	Zone Bobo	4	2	Houet, Tuy, Les Bales, Kéné Dougou
	Zone Banfora	3		Kéné Dougou, Leraba, Comoe, Houet
Deuxième Année	Zone Tenkodogo	4	1	Kourittenga, Boulgou, Koulpelogo

(2) Fournisseurs de mobilier

Le mobilier qui fait l'objet de l'appel d'offre de la première Année constitue 2 lots, et celui de la deuxième Année 1 lot, soit 3 lots au total.

(3) Limites supérieure et inférieure de prix de soumission

Afin d'éviter que la baisse de qualité résultant de la prise de commande à un prix excessivement bas, ceux qui ont soumis un montant inférieur à 85 % du montant estimé par l'administration n'auront pas le droit de passer l'évaluation des soumissions.

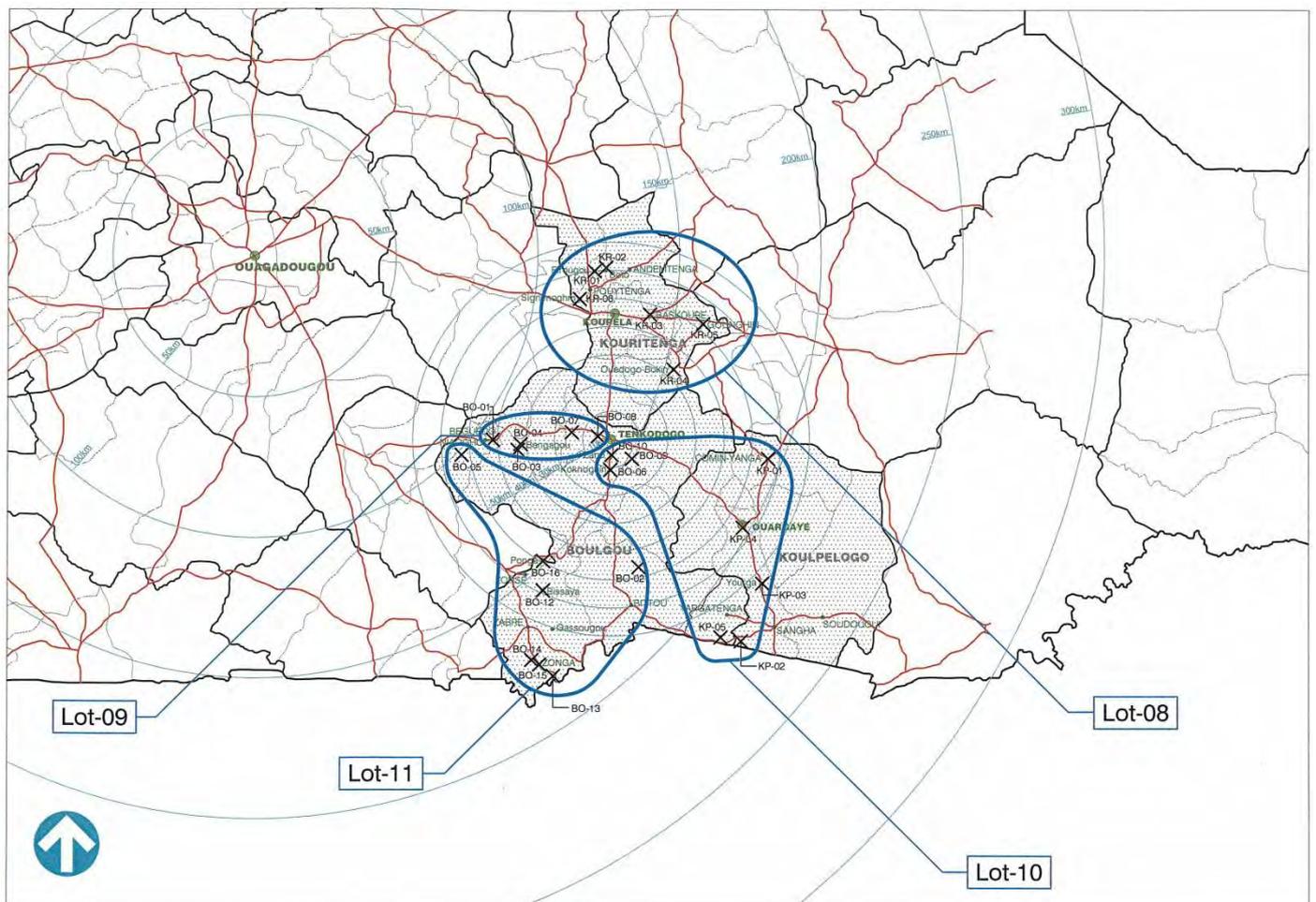
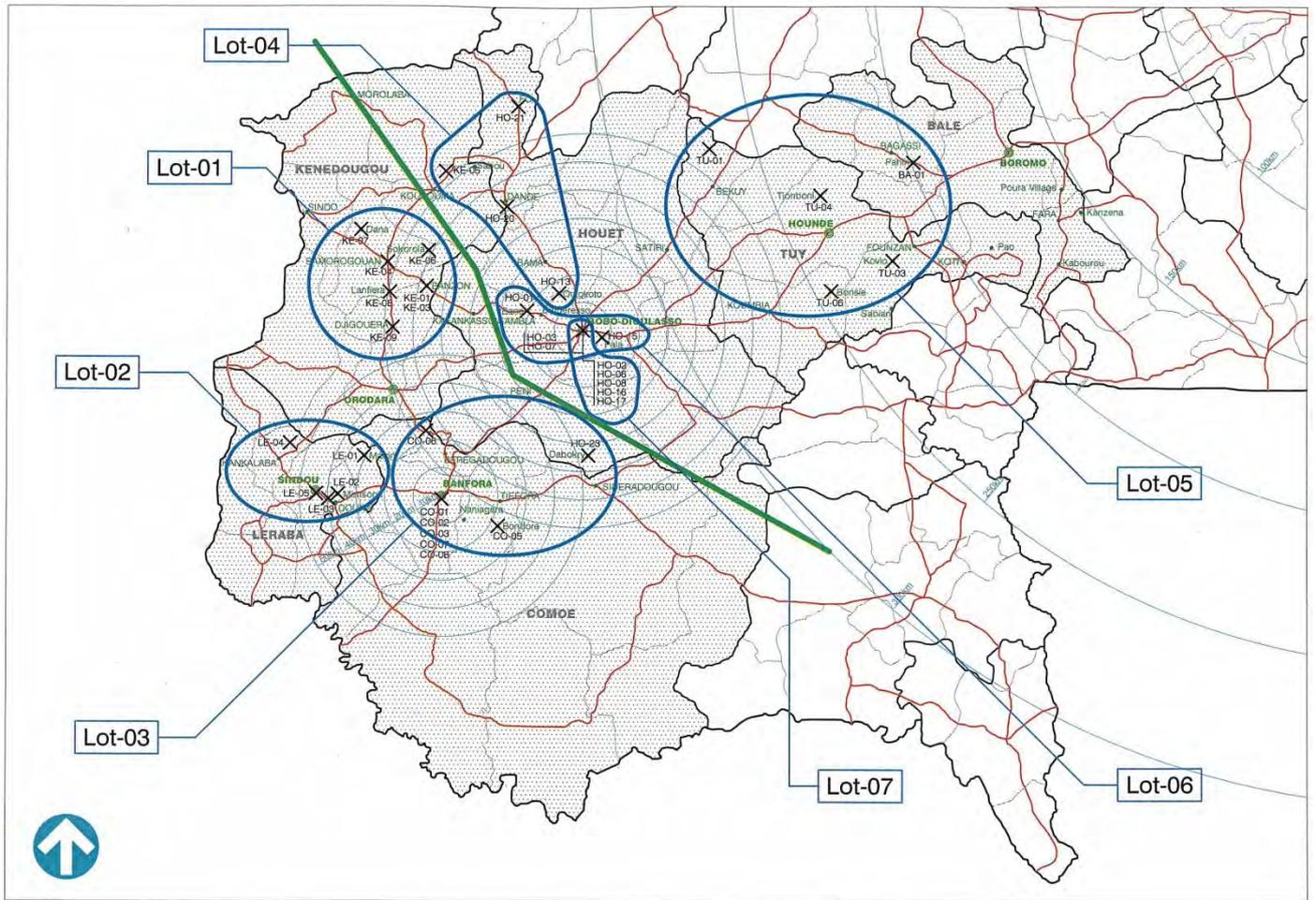


Figure 2-12 Localisation des sites et répartition en lots

(4) Plan d'appel d'offres/soumission

1) Appel d'offres/soumission de la construction des infrastructures

Les entrepreneurs de construction seront choisis par voie d'appels d'offre ouvert qui seront lancés auprès des entrepreneurs de construction burkinabè. Parmi ceux qui ont réussi à l'examen de soumission, la négociation sera entamée avec le moins disant. L'appel d'offres sera effectué à l'initiative de l'Agent d'approvisionnement, suivant le calendrier ci-dessous indiqué qui tient compte de la réglementation locale.

Par ailleurs, le Burkina Faso admet la participation des pays membre de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) à ses travaux publics. Toutefois, dans la procédure de la coopération financière non remboursable au développement communautaire, il est défini d'engager en principe les entrepreneurs de construction des infrastructures burkinabè, afin d'optimiser les effets de la coopération, et cette condition sera stipulée également dans l'E/N.

Tableau 2-22 Calendrier de l'appel d'offres pour la sélection des entrepreneurs des travaux

	Article	Nombre de jours	Remarques
1	Préparation de l'appel d'offres	6 semaines	1) Préparation du dossier d'appel d'offres et vérification de la situation des sites (3 semaines) 2) Jusqu'à l'avis sur le journal depuis la présentation du manuscrit de l'avis de l'appel d'offres. (3 semaines *1) 3) De la présentation du dossier d'appel d'offres jusqu'au commencement de sa vente (exécution en parallèle avec 2)
2	Période de l'avis de l'appel d'offres	6,5 semaines	45 jours (6,5 semaines) depuis la date de la vente du dossier d'appel d'offres sur la base de l'article 86 du règlement de l'appel d'offres de la partie burkinabè.
3	Évaluation des offres	7/4 semaines	Du dépouillement des plis jusqu'à l'établissement du rapport de l'évaluation de l'appel d'offres (7 semaines : la première part, 4 semaines : la deuxième part)
4	Analyse et approbation du Maître d'ouvrage	5 semaines	1) De la présentation du rapport d'évaluation de l'appel d'offres jusqu'à la détermination du résultat d'évaluation (1 semaine) 2) Jusqu'au commencement de la négociation contractuelle. (4 semaines *2)
5	Passation du marché	7,5 semaines	7,5 semaines jusqu'à l'ordre de commencement des travaux
	Total	32/29 semaines	7,5 (7,0) mois environ

2) Appel d'offres de l'approvisionnement du mobilier

La sélection des fournisseurs du mobilier consiste en l'appel d'offre ouvert, qui vise les entrepreneurs de construction burkinabè. Parmi ceux qui ont réussi à l'examen de soumission, la négociation sera entamée avec le moins disant. Le calendrier de l'appel d'offres de l'approvisionnement du mobilier est comme suit.

Tableau 2-23 Calendrier de l'appel d'offres pour le mobilier scolaire

	Article	Nombre de jours	Remarques
1	Préparation de l'appel d'offres	5 semaines	1) Préparation du dossier d'appel d'offres et vérification de la situation des sites (2 semaines) 2) Jusqu'à l'avis sur le journal depuis la présentation du manuscrit de l'avis de l'appel d'offres. (3 semaines) 3) De la présentation du dossier d'appel d'offres jusqu'au commencement de sa vente (exécution en parallèle avec 2)
2	Période de l'avis de l'appel d'offres	6,5 semaines	45 jours (6,5 semaines) depuis la date de la vente du dossier d'appel d'offres sur la base de l'article 86 du règlement de l'appel d'offres de la partie burkinabé.
3	Évaluation des offres	2 semaines	Du dépouillement des plis jusqu'à l'établissement du rapport de l'évaluation de l'appel d'offres (2 semaines)
4	Analyse et approbation du Maître d'ouvrage	5 semaines	1) De la présentation du rapport d'évaluation de l'appel d'offres jusqu'à la détermination du résultat d'évaluation (1 semaine) 2) Jusqu'au commencement de la négociation contractuelle. (4 semaines)
5	Passation du marché	4 semaines	Jusqu'à l'ordre d'approvisionnement. (4 semaines)
	Total	22,5 semaines	5,5 mois environ

3) Sélection des consultants locaux chargés de la supervision des travaux

Les consultants locaux seront sélectionnés par le Consultant principal japonais, et concluront le contrat avec celui-ci. Ils se chargeront de la supervision des travaux de chaque lot de supervision. Le nombre de lots de supervision sera de 3, compte tenu des bases de supervision des travaux des entreprises de construction.

(5) Conception détaillé

Dans le cadre de l'étude sur le terrain I, la reconnaissance des sites a été menée auprès de toutes les écoles présentées dans la requête qu'a remise le Gouvernement du Burkina Faso, soit 80 sites. L'étude consistait à vérifier la situation actuelle des infrastructures existantes, et par la suite, les concertations provisoires avec les responsables des écoles ont été tenues au sujet du projet de disposition des infrastructures concernant lesquelles la nécessité de l'aide a été constatée. La présence ou non de bâtiments ajoutés après l'étude sera vérifiée préalablement au démarrage des travaux. Il faudra également vérifier avec les responsables de l'école la disposition des bâtiments à construire, et en conséquence, ajuster les plans.

(6) Plan de supervision des travaux

1) Principes concernant la supervision des travaux

Le Consultant principal japonais conclura le contrat avec des consultants locaux possédant l'expérience important en matière de supervision des travaux, et en mettant à profit les compétences de ceux-ci, exécutera la supervision des travaux de construction. Les bases de supervision seront placées dans 3 villes (Bobo Dioulasso, Banfora et Tenkodogo). Les superviseurs japonais résidents seront affectés dans chaque bureau de base, et des ingénieurs japonais, chargés de la supervision globale, y seront envoyé pendant les périodes chargées, comme le démarrage,

l'achèvement et la réception des travaux, pour apporter de l'aide dans les tâches à chaque base. Les entrepreneurs locaux de construction n'utilisent pas de plans d'exécution en général, lorsqu'ils réalisent les ouvrages d'une taille comme ceux du présent Projet. Or, le Projet ne prévoyant pas les travaux sur la base des plans d'exécution, des documents de références seront préparés préalablement au démarrage, pour servir à donner des instructions et des explications aux consultants locaux et aux entrepreneurs de construction. D'autre part, un site par lot anticipera sur le démarrage, permettant ainsi aux consultants et aux ingénieurs des travaux de recevoir des instructions plus précises, ainsi que d'apprendre le niveau d'exécution requis, dans le but d'améliorer la qualité des travaux sur les autres sites.

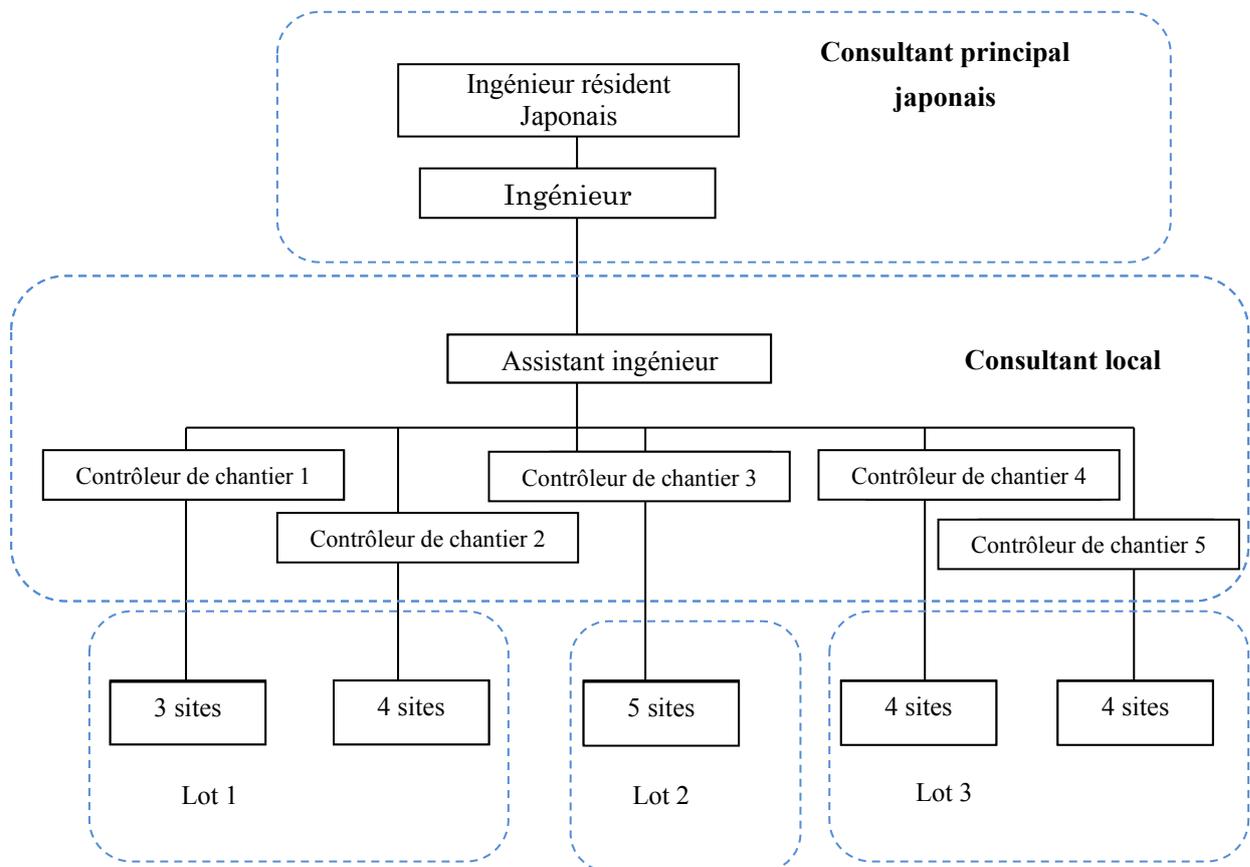
2) Système de supervision de l'exécution

Le schéma conceptuel du système de supervision des travaux est présenté à la page suivante.

Un contrôleur de chantier du consultant local se chargera de 3 à 5 sites, sous la direction de l'assistant ingénieur. Ils rapporteront au Consultant principal japonais la situation actuelle et des problématiques, au moyen du rapport hebdomadaire et du rapport mensuel, et à l'occasion de réunions périodiques.

Dans le cadre du projet précédent du projet, certains sites ne pouvaient pas assurer la qualité d'un certain niveau, en raison de la différence de niveau de qualité et de conscience et d'opinions concernant l'exécution des travaux, c'est-à-dire la maîtrise de calendrier, les mesures de sécurité, ainsi que celle de niveau technique de chacun des superviseurs et des contrôleurs de chantier et la prise en charge des missions par un seul superviseur japonais permanent. Or, le présent Projet, en tenant compte de ces faits, adoptera le système qui permette au superviseur japonais permanent de visiter chaque site en principe une fois par mois, dans l'objectif d'une supervision et d'une exécution plus efficace.

Figure 2-13 Système de supervision des travaux (exemple du bureau de Banfora)



2-2-4-5 Plan de contrôle de qualité

(1) Contrôle de qualité du béton

Étant donné que les bâtiments sont sans étage et que leur structure est simple, le dosage sera calculé pour différents niveaux de résistance, en utilisant des granulats disponibles aux environs des sites sur le site pilote de chacun des lots. Le dosage sera arrêté sur la base du résultat de l'essai de malaxage et des essais de résistance, qui sera par la suite respecté, afin d'assurer la qualité du béton. Il faut faire en sorte que les instructions formulées lors de l'exécution des travaux sur le site pilote soient respectées non seulement pour le stockage et la gestion du ciment et des granulats, mais aussi pour le béton, et ce en particulier en assurant un contrôle rigoureux lors du coulage. Enfin, en ce qui concerne la résistance, étant donné que l'essai de résistance au moyen des éprouvettes de chaque membre risque d'affecter l'avancement des travaux, le teste de dureté par le testeur portable de dureté comme marteau Schmidt sera mené de manière fréquente.

(2) Contrôle de qualité de membrures d'acier

Les membrures d'acier qui seront utilisées en tant qu'armature pour béton armé et les matériaux de panne du toit seront vérifiés entre autres à l'aide du certificat de contrôle en usine et du certificat de garantie de la qualité du fabricant.

(3) Contrôle de qualité d'autres travaux

Un système sera établi, qui consiste à contrôler la qualité au moyen d'une fiche de contrôle commune utilisée par tout le personnel technique impliqué dans la supervision des travaux suivant les critères de contrôle standardisés, afin d'éviter la différence selon les personnes. Le partage des conditions particulières concernant chaque élément des travaux sur le site pilote, permettra d'améliorer et homogénéiser la qualité.

2-2-4-6 Plan d'approvisionnement en matériaux

Parmi les matériaux de construction, une grande partie de produits industriels sont importés, et principalement disponibles dans les villes comme Ouagadougou. Ces produits sont en vente en permanence de sorte que leur quantité disponible est toujours suffisante. Les granulats pour le béton et l'eau sont en général acquis aux environs des sites.

Les matériaux utilisés dans le cadre du Projet feront l'objet du remboursement de la TVA. L'attestation d'achat n'est délivrée que par les magasins inscrits et agréés par l'État. Par conséquent, les entrepreneurs achèteront les matériaux dans la plupart des cas dans les villes centrales des régions ou dans la capitale, sur lesquelles se concentrent ce genre de magasins. Il n'y pas de matériaux particuliers parmi ceux adoptés pour le Projet, et ils seront tous acquis dans le pays bénéficiaire du Projet. Les matériaux qui sont importés, mais qui sont disponibles sur les marchés locaux ne sont pas considérés comme étant ceux acquis dans un pays tiers.

Les granulats à utiliser dans le béton comme sable et gravier pourront être acquis aux environs des sites. Le ciment produit au Burkina Faso ou importé sera utilisé, et quant à l'armature et charpentes métalliques, les produits importés seront acquis principalement dans la capitale. Les grandes artères qui relient la capitale et les chefs-lieux de provinces sont bitumées, ont une largeur suffisante et entretenus en bon état, et donc praticables pour les poids-lourds. En revanche, les voies qui partent des artères aux sites ne sont pas bitumées. Par conséquent, lors du transport des matériaux d'une quantité relativement importante, ceux-ci sont tout d'abord transportés jusqu'aux chefs-lieux de provinces par un poids-lourd, et ensuite ils seront répartis à chacun des sites au moyen de camions de taille moins grande. Le coût de transport étant compris dans celui des travaux, il sera pris en charge par la partie japonaise.

Tableau 2-24 Approvisionnement en matériaux principaux de construction

Matériaux	Pays d'origine		Description
	Produits domestiques	Importés de pays tiers	
Ciment	•		Ciment produit au Burkina Faso (avec clinker importé)
Gravier	•		Aux environs de sites
Sable	•		Aux environs de sites
Bloc de béton	•		Fabrication sur chantier, aux villes près de sites
Charpente métallique, Armature	•		Produits importés de l'Europe ou de la chine ou de la Côte d'Ivoire
Matériaux de couverture (tôle nervurée)	•		Fabrication au Burkina Faso (avec matières importées)
Carreaux	•		Produits importés de l'Europe ou de la Chine
Menuiserie métalliques	•		Fabrication au Burkina
Appareils d'éclairage	•		Produits importés de l'Europe ou de la Chine

2-2-4-7 Plan de formation en matière d'opérations initiales et d'exploitation

La composante en la matière n'est pas incluse dans le Projet.

2-2-4-8 Plan de composante soft

La composante soft n'est pas prévue dans le cadre du Projet.

2-2-4-9 Calendrier d'exécution

(1) Calendrier d'exécution de l'ensemble des travaux.

Comme le montre le Tableau 2-26, Le calendrier d'exécution de l'ensemble des travaux est composé de la période de l'appel d'offres de la première année de 7,5 mois, de la période d'exécution des travaux de la première année de 12 mois, de la période de l'appel d'offres de la deuxième année de 7,0 mois, de la période d'exécution des travaux de la deuxième année de 12 mois (la période de chevauchement de deux années étant de 12 mois) et de la période de démobilisation de l'Agent d'Approvisionnement de 1 mois, soit au total 27,5 mois.

Le délai d'exécution de chaque site sera de 8 mois au total, dont 2 mois d'arrêt de travaux durant la saison des pluies et 6 mois qui constituent le délai d'exécution en général selon les plans standards de la construction d'école primaire du Burkina Faso. Le premier mois du délai d'exécution contractuel sera consacré pour le calcul de dosage du béton et les préparatifs de formalité de l'exonération des matériaux que les entrepreneurs achètent, étant donné que tels matériaux font l'objet de l'exonération. En outre, sur l'un des sites de chaque lot les travaux démarreront 2 mois à l'avance par rapport au site suivant. Les travaux des autres sites démarreront progressivement de manière à ce que le décalage de démarrage de l'ensemble du lot soit de l'ordre d'un mois en vue

d'assurer la supervision itinérante sur les sites qui suivent. La durée d'exécution totale est de 12 mois.

La méthode de sites pilotes sur un site a pour objectifs tout d'abord de faire assimiler aux entrepreneurs les méthodes de supervision des travaux et du niveau des travaux requis, ainsi que d'indiquer aux consultants locaux des exemples concrets de la méthode de supervision des travaux exigée dans le cadre du Projet, et de leur donner des instructions en la matière, afin d'homogénéiser la qualité des travaux des sites qui suivent.

Tableau 2-25 Calendrier d'exécution concernant le site pilote de chaque lot

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Formalités d'exonération Calcul de dosage	←-----→											
Site pilote							←-----→					
Site successif 1												
Site successif 2												
Site successif 3												
Site successif 4												
Site successif 5												

(2) Calendrier d'exécution

Tableau 2-26 Calendrier d'exécution

Article	Année	Année fiscale 2012												Année fiscale 2013												Année fiscale 2014															
		Mois calendrier												Mois calendrier												Mois calendrier															
		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
Accords	Signature de l'Echange de Notes (E/N)	Conseil du cabinet												E/N et A/D																											
Approvisionnement	Agent d'Approvisionnement	Délai d'exécution total: 27,5 mois												Accord d'Agent												Services relatifs															
Calendrier d'exécution	1 ^{ère} Année / construction	Approvisionnement	Préparation des appels d'offres	6 semaines																																					
		Approvisionnement	Durée de l'avis d'appels d'offres	6,5 sem. 45 j																																					
		Approvisionnement	Evaluation des offres	7 semaines																																					
		Approvisionnement	Analyse/Approbation par M/dO	5 semaines																																					
		Approvisionnement	Formalités et passation de marchés	7,5 semaines																																					
		Supervision	Supervision des travaux	12,0 mois																																					
	2 ^{ème} Année / construction	Approvisionnement	Préparation des appels d'offres	6sem																																					
		Approvisionnement	Durée de l'avis d'appels d'offres	6,5 sem. 45j																																					
		Approvisionnement	Evaluation des offres	4 semaines																																					
		Approvisionnement	Analyse/Approbation par M/dO	5 semaines																																					
		Approvisionnement	Formalités et passation de marchés	7 semaines																																					
		Supervision	Supervision des travaux	12,0 mois																																					
1 ^{ère} Année / mobilier	Approvisionnement	Préparation des appels d'offres	5 semaines																																						
	Approvisionnement	Durée de l'avis d'appels d'offres	6,5 sem. 45 j																																						
	Approvisionnement	Evaluation des offres	2 semaines																																						
	Approvisionnement	Analyse/Approbation par M/dO	5 semaines																																						
	Approvisionnement	Formalités et passation de marchés	4 semaines																																						
	Travaux	Livraison du mobilier	1,0 mois																																						
2 ^{ème} Année / mobilier	Approvisionnement	Préparation des appels d'offres	5 semaines																																						
	Approvisionnement	Durée de l'avis d'appels d'offres	6,5 sem. 45 j																																						
	Approvisionnement	Evaluation des offres	2 semaines																																						
	Approvisionnement	Analyse/Approbation par M/dO	5 semaines																																						
	Approvisionnement	Formalités et passation de marchés	4 semaines																																						
	Travaux	Livraison du mobilier	1,0 mois																																						

2-3 Description sommaire des travaux et des prestations à la charge de la partie burkinabè

Les travaux et les prestations à la charge de la partie burkinabè dans le cadre du Projet sont présentés dans le tableau suivant. Le montant correspondant à 0,03% du montant affecté aux dépenses de projet du MENA en 2010, soit 23 049 000 000 FCFA, la partie burkinabè est capable d'en assurer la prise en charge.

Tableau 2-27 Frais à la charge de la partie burkinabè

	Item	Montant (mille FCFA)
1	Commissions relatives aux services bancaires tels que l'arrangement bancaire, le paiement etc.	7 017
	Total	7 017

Note : Il n'y aura aucun frais additionnel. Toutefois, concernant les taxes et d'autres charges fiscales qui seront imposées au Burkina Faso pour la réalisation du présent Projet, le Gouvernement burkinabè est tenu de les exonérer y compris les droits de douanes imposés aux matériels et matériaux importés.

2-4 Plan d'exploitation et de maintenance du Projet

Les postes de l'exploitation et de la maintenance à assurer dans le cadre du Projet ainsi que les entités qui prennent en charge leurs coûts sont comme suit :

- Recrutement des enseignants et paiement de salaire : MENA
- Maintenance des infrastructures scolaires : MENA et ressources financières de chaque école
- Maintenance des infrastructures de logement de maître : Ressources financières de chaque école et chaque habitant

(1) Plan d'affectation des enseignants (coût de personnel)

Suite à l'augmentation du nombre de salles de classe à l'issue du présent Projet, il faudra recruter 180 enseignants additionnels, pour lesquels un budget de 290 millions de FCFA par an sera nécessaire. Le montant correspondant à environ 0,4 % du budget de personnel du MENA en 2010, c'est-à-dire un pourcentage peu élevé, et en plus, le coût de personnel augmentant de plus de 10 % par an, le projet est bien viable. La situation réelle correspond au projet, dans la mesure où le MENA prévoit d'augmenter chaque année le nombre d'enseignants de 8,4 %. Selon l'estimation, le nombre d'enseignants nouvellement recrutés sera de 3595 en 2014/15, l'année juste après l'achèvement des travaux du Projet, et étant donné que 180 enseignants en représentent 5 %, et en plus que le MENA s'est engagé à affecter les enseignants d'un nombre nécessaire pour le présent Projet, le plan d'affectation est considéré comme réalisable.

(2) Plan d'exploitation et de maintenance

Lors de l'étude, a été constatée la mise en œuvre de la réparation et la maintenance des infrastructures par l'effort d'auto-aide de la communauté, de l'AME, de l'APE et du COGES. Les tâches relevant de la maintenance sont entre autres la réparation des fissures des murs extérieurs et l'infiltration des eaux pluviales, l'achat des consommables tels que les matériels pédagogiques et le

vidange des latrines. Ils seront détaillés dans l'article 2-5-2 « Exploitation et maintenance ».

2-5 Coût estimatif du Projet

2-5-1 Coût estimatif de la coopération japonaise

(1) Conditions d'estimation

- Période d'estimation : Octobre 2011
- Taux de change : 1 FCFA = 0,1757 yens japonais
- Délai d'exécution : Travaux divisés en deux années (première année et deuxième année) dont le délai d'exécution de chaque année est indiqué dans le calendrier d'exécution.
- Autres : Le présent Projet s'exécute dans le cadre et conformément au système de la coopération financière non remboursable du Japon.

(2) Coût à la charge de la partie japonaise

Le coût à la charge de la partie japonaise ne sera pas publié avant l'achèvement des appels d'offres.

(3) Coût à la charge de la partie burkinabé

Le coût à la charge de la partie burkinabé est comme décrit dans l'article 2-3 «Description sommaire des travaux et des prestations à la charge de la partie burkinabé ».

2-5-2 Frais d'exploitation et de maintenance

(1) Frais de maintenance des infrastructures

Les matériaux utilisés dans le cadre du Projet ne nécessitent pas de matériels spécifiques de maintenance ni de technique particulière, néanmoins, en vue de la maintenance appropriée des infrastructures, il est souhaitable d'apporter les réparations suivantes, à une fréquence précisée ci-après.

Tableau 2-28 Travaux de maintenance des infrastructures (unité : FCFA)

Maintenance	Fréquence	Montant	Moyenne annuelle
Peinture des murs extérieurs	Tous les 10 ans	94 000	9 400
Peinture des charpentes métalliques	Tous les 10 ans		
Peinture des murs intérieurs	Tous les 10 ans		
Peinture de la menuiserie	Tous les 10 ans		
Peinture des tableaux noirs	Tous les 2 ans		
Réparation de la menuiserie (fenêtres, portes)	Un endroit tous les 5 ans	30 000	6 000
Nettoyage des latrines	Nettoyage : 1 fois par an Traitement des excréta : tous les 2 ans	15 000	7 500
Total		139 000	22 900

Les réparations sont prises en charge moyennant les cotisations payés par les parents d'élèves (environ 1 000 à 2 000 FCFA/élève/an). Le nombre total d'élèves est d'environ 300, et le montant des cotisations estimé s'élève à 450 000 FCFA/an. Le total des moyennes annuelles estimatives pour la maintenance, qui est indiqué dans le tableau ci-dessus, soit de 22 900 FCFA correspondant à environ 5 % de la somme cotisée, la prise en charge des frais de réparation est réalisable.

Le tableau suivant présente des exemples de l'usage des cotisations d'élève dans une école en milieu urbain et une autre dans une région en dehors des villes. Les coûts de maintenance des infrastructures scolaires des écoles HO8 et BO13 sont respectivement de l'ordre de 14 % et de 3 %, ce qui montre que ces coûts peuvent être pris en charge même dans les écoles de région où le nombre d'élèves est faible.

Tableau 2-29 Exemples des coûts de la maintenance scolaire réalisée (unité : FCFA)

Chapitre de dépense		Exemple de BO13, l'école Bingo de la province de Boulgou	Exemple de HO8, l'école primaire Dogona de la province de Houet	
Recettes	Cotisations des élèves (collectées par l'APE)	162 000 (151 élèves : 1 070 FCFA par élève)	2 500 000 (822 élèves : 5 700 FCFA par ménage)	
	Cotisations de la commune, autres	78 000	0	
Recettes totales		240 000	2 500 000	
Dépenses	Coût personnel	Salaire, etc.	43 000	240 000
		Frais de maintenance des infrastructures scolaires	7 500	350 000
	Frais de gestion	Coût d'achat du mobilier scolaire	4 000	250 000
		Coût d'achat du matériel pédagogique	37 000	425 000
		Redevances (eau)	0	100 000
		Frais de communication	2 000	60 000
		Coût d'essence	30 000	0
		Autres	0	600 000
	Autres	Activités, cérémonies	7 500	200 000
		Autres	40 000	275 000
Dépenses totales		171 000	2 500 000	

Chapitre 3 Évaluation du Projet

Chapitre 3 Évaluation du Projet

3-1 Conditions requises pour la mise en œuvre du Projet

(1) Mise à la disposition de terrains nécessaires à la construction des infrastructures

Étant donné qu'en milieu urbain les terrains destinés à la construction de salles de classe pourraient faire l'objet d'un plan de développement urbain dans le cadre duquel les habitats et d'autres ouvrages pourraient y être construits, il est nécessaire de mettre à la disposition du Projet les terrains de construction.

(2) Exonération des droits de douanes et taxes

(3) Les démarches relatives à l'étude d'impact sur l'environnement doivent être achevées.

(4) Absence de double emploi avec d'autres projets de construction des infrastructures financés par d'autres partenaires

Le Burkina Faso poursuit la politique de décentralisation dans le cadre de laquelle la compétence en matière de construction des infrastructures scolaires est transférée du MENA au niveau de communes et il est recommandé que les écoles soient construites par les communes. Certaines communes en milieu urbain sont administrativement traitées comme villes, et dans certaines villes, les infrastructures scolaires sont construites par la municipalité par la décision du maire. Dans un tel cas, la municipalité est tenue de faire un rapport sur la construction à la DEP du MENA par l'intermédiaire de la DPEBA. Cependant, en réalité ces communications et rapports de la part de municipalités au MENA ne sont pas assurés systématiquement, si bien que le MENA n'arrive pas maîtriser la situation de la construction des infrastructures scolaires.

En particulier, dans certaines grandes villes le maire sollicite les donateurs ou ONG pour construire les infrastructures scolaires. Par conséquent, comme conditions préalables du Projet, il est nécessaire de notifier les interventions du Projet aux communes et DEP cibles pour éviter la construction des infrastructures par d'autres donateurs décidée par le maire ou d'autres dirigeants au titre de son pouvoir dans les écoles cibles du Projet.

3-2 Intrants de la partie burkinabè nécessaires pour la mise en œuvre de l'ensemble du Projet

- (1) Le MENA est tenu d'affecter impérativement des enseignants manquants à l'achèvement de la construction des salles de classe par le Projet.
 - (2) Chacune des écoles est tenue de disposer d'un budget suffisant et d'assurer la maintenance des infrastructures.
- * En outre de la construction des clôtures et forages et de la mise en place des installations électriques, indiquées dans le tableau 2-19, il est souhaitable que la partie burkinabè assure la fourniture de l'ensemble du matériel didactique, des équipements pédagogiques, du mobilier autre que celui fourni par le Projet et de l'ensemble des matériels. En ce qui concerne le mobilier général du logement de maître, le maître qui y sera logé sera tenu de s'en procurer.

3-3 Hypothèses importante

Au cours de l'étude préparatoire du Projet, l'étude sur le terrain a été suspendue en raison notamment de la dégradation de la sécurité au Burkina Faso. Si une telle situation se reproduit de nouveau, le Projet pourrait accuser un retard important par rapport au planning d'exécution. Par ailleurs, du fait que le Burkina Faso a connu des graves inondations qui ont causé des dégâts importants, le planning d'exécution sera établi en tenant compte de la saison de pluies dans la mesure du possible. Toutefois, si une telle catastrophe naturelle se produit, il est possible que l'avancement des travaux soit perturbé.

En outre, si, à l'achèvement des travaux de construction du Projet, la partie burkinabè ne peut pas assurer la formation, le recrutement et l'affectation des enseignants sur le budget du secteur de l'éducation du Burkina Faso, ceci pourra être un problème grave pour le fonctionnement des écoles cibles du Projet.

3-4 Évaluation du Projet

3-4-1 Pertinence

Le Gouvernement du Burkina Faso a élaboré en 2000 le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et le considère comme plan national de développement. Pour le secteur de l'éducation, "le Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base : PDDEB (2000-2010)" a été élaboré sur la base dudit plan national de développement pour renforcer l'éducation de base. Pour la période de 2011-2020, le Gouvernement a élaboré "le Programme du Développement Stratégique de l'Éducation de Base : PDSEP" dans lequel il s'est fixé comme objectif l'amélioration du taux net de scolarisation de l'éducation de base à 75 % d'ici 2015, et à 100 % d'ici 2020. Comme l'un des

approches pour atteindre ledit objectif, le Gouvernement burkinabè poursuit la nouvelle construction, la réhabilitation et la normalisation de salles de classe en déficit.

En effet, dans les zones cibles du Projet, la construction de salles de classe ne peut pas absorber les besoins en croissance, si bien que dans certaines écoles la classe multigrade est pratiquée dans une seule salle de classe en pailote construite par la communauté, ou bien par mesure de fortune les habitats, magasins ou d'autres types de locaux loués sont utilisés comme salles de classe, ou encore les élèves sont recrutés tous les 2 ans pour dispenser les cours dans les 3 salles de classe en blocs de béton, ce qui montre que dans certaines écoles la normalisation qui consiste à avoir une salle de classe par année scolaire n'est pas encore atteinte.

En particulier en milieu urbain dans de nombreuses écoles les classes sont extrêmement pléthores avec un nombre d'élèves par salle de classe de plus de 180, de sorte que les écoles de décongestion doivent être construites dans les meilleurs délais.

Le Projet consiste en la construction de 288 salles de classe et des ouvrages connexes notamment les bureaux de directeur et les blocs de latrines dans les écoles primaires dans les zones où l'environnement scolaire est défavorable ou nombreux sont les enfants qui ne peuvent pas être scolarisés en raison de classes pléthores ou de manque de salles de classe, afin d'améliorer l'environnement scolaire et le taux de scolarisation dans les zones cibles. Il est à noter que le Projet s'aligne avec la politique de la normalisation qui consiste à doter chacune des écoles de 6 salles de classe, à savoir 1 salle de classe pour chaque année scolaire, la politique poursuivie par le Gouvernement du Burkina Faso.

Il ressort de ce qui vient d'être précisé que la mise en œuvre du Projet est jugée pertinente d'autant plus que son contenu est conforme aux objectifs de plans de développement du secteur de l'éducation tels que plan national de développement et PDESB du Burkina Faso susmentionnés d'une part et qu'il s'agit d'une intervention qui consiste à appuyer à la construction des infrastructures scolaires de l'éducation de base, l'une des orientations de l'aide du Japon pour le secteur de l'éducation du Burkina Faso.

3-4-2 Efficacité

La mise en œuvre du Projet pourra avoir les effets ci-dessous mentionnés.

(1) Effet quantitatif (Indicateur de succès qui montre l'atteinte d'objectif de l'ensemble du Projet)

Le déficit en salles de classe est réduit et la normalisation (6 salles de classe par école, soit 1 salle de classe pour chaque année scolaire) s'accroît d'une part, et l'environnement scolaire est amélioré dans les écoles fréquentées par les enfants en âge scolarisable du primaire (6 – 11 ans) dans les zones cibles.

Tableau 3- 1 Indicateur de succès de l'effet quantitatif

Indicateur de succès	Valeur actuelle (année scolaire 2010/2011)	Valeur à atteindre (année d'évaluation ¹²)
Nombre de salles de classe utilisables de façon durable dans les écoles cibles	86 ¹³	374 ¹⁴ (dont 288 salles de classe à construire dans le cadre du présent Projet)
Nombre d'élèves pouvant travailler dans les salles de classe utilisables de façon durable dans les écoles cibles	4 300 ¹⁵	18,700 ¹⁶ (dont 14 400 élèves pourront travailler dans les nouvelles salles de classe)

(2) Effet qualitatif

- ① La mise en œuvre du Projet aura pour résultat l'augmentation du nombre de salles de classe et l'amélioration de l'environnement scolaire, ce qui permettra d'améliorer le taux de scolarisation, le taux de redoublement et le taux d'abandon ;
- ② La construction de blocs de latrines pourra contribuer à l'amélioration de la volonté d'aller à l'école en particulier chez les filles ;
- ③ La construction de logements de maître pourra améliorer la motivation des enseignants pour rester au poste auquel ils sont affectés et contribuer à une bonne gestion de l'école.

Il ressort de ce qui vient d'être décrit que le présent Projet est jugé pertinent et efficace.

¹² 3 ans après l'achèvement des travaux suivant le calendrier d'exécution du Projet élaboré au stade de l'étude du Projet

¹³ Nombre de salles de classe utilisables de façon durable au stade de l'étude du Projet

¹⁴ Nombre de salles de classe utilisables de façon durable au stade de l'étude du Projet (86 salles de classe) + nombre de salles de classe qui seront construites par le Projet (288 salles de classe)

¹⁵ Nombre de salles de classe utilisables de façon durable X nombre standard d'élèves/SdC de 50 personnes

¹⁶ Nombre de salles de classe utilisables de façon durable X nombre standard d'élèves/SdC de 50 personnes